GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE MAURICE

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2022-2027

Membres de l'équipe du DSP	Philippe R. TRAPE, Économiste pays principal, ECCE/RDGS (Chef de projet) Samuel TURAY, Chargé de programme pays (consultant), RDGS Evelynne CHANGE, Chargée en chef de la gouvernance, ECGF/RDGS Carlos MOLLINEDO, Économiste en chef de l'énergie, PSER Jalel CHABCHOUB, Chargé en chef des investissements, PSER Amilcar BILALE, Spécialiste en chef des acquisitions, SNFI3/RDGS Chongo CHITUPILA, Chargé supérieur des acquisitions, SNFI.3/RDGS Jonathan NYAMUKAPA, Coordinateur régional de la gestion financière, SNFI 2/RDGS Joseph BYAMUGISHA, Chargé supérieur de la gestion financière, SNFI 2/RDGS Chukwuma I. EZEDIMNA, Économiste agricole principal, AHHR Eskendir Alemseged DEMISSIE, Ingénieur en eau et assainissement, AHWS Ahmed KHAN, Expert en chef de la pêche (économie bleue), AHHR Paul DZIMIRI, Chargé en chef de la gestion de portefeuille, PINS 2 Keiko TAKEI, Spécialiste en chef de l'éducation, AHHD Grace OBEDA, Experte principale du marché du travail (jeunesse), RDGS Nana Beth KGOSIDINTSI, Experte principale en santé, RDGS Oussama BEN ABDELKARIM, Expert principal en développement social, RDGN Rosemary BOKANG SUKUTU, Experte en intégration régionale, RDGS Rosine-Cathy IJIMBERE, Spécialiste supérieure du genre, RDGS Jean-Jacques NYIRUBUTAMA, Spécialiste en chef des transports, RDGS Victoria FLATTEAU, Chargée de développement urbain, PICU 2 Neji LARBI, Chargé de développement urbain, PICU 2 Dauda SUMA, Chargé principal du développement industriel, PITD Akin M. ADIGUN, Chargé supérieur des marchés de capitaux, PIFD Modeste KINANE, Spécialiste en chef des sauvegardes environnementales et sociales, RDGS Martha Njeri KINYOHO, Chargée supérieure de la société civile, AHGC 2 Musole M MUSUMALI, Chargé du changement climatique et de la croissance verte, PECG 2 Rees MPOFU, Statisticien principal, ECST 2 Rees MWASAMBILI, Chargé en chef de programmes pays, RDGS Paidamoyo BVUMBE, Consultant coordinateur de programme, RDCS
Direction	Leila F. MOKADDEM, Directrice générale, RDGS Kennedy K. MBEKEANI, Directeur général adjoint, RDGS Emmanuel PINTO MOREIRA, Directeur, ECCE George KARARACH, Économiste en chef ECCE/RDGS
Pairs évaluateurs	Joel MUZIMA, Économiste pays principal, ECCE/RDGW Imen CHORFI, Chargé principal de programme pays, RDGS/COMG Bothwell NYAJENA, Économiste pays supérieur, ECCE/RDGS Yasser AHMAD, Chargé en chef de programme régional, RDGN

DEPARTEMENTS RDGS/ECCE

Décembre 2022

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES i
POIDS ET MESURES i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS ii
CARTE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE iv
RÉSUMÉ ANALYTIQUE v
1. INTRODUCTION 1
2. CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU PAYS 1
2.1. Contexte et perspectives politiques 1
2.2. Contexte et perspectives économiques 2
2.3. Contexte du secteur 8
2.4. Contexte social et thèmes transversaux 11
2.5. Cadre stratégique du pays 13
2.6. Mécanismes de coordination des partenaires au développement, positionnement et avantage comparatif de la Banque 14
2.7. Atouts, possibilités, enjeux et faiblesses 14
3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAYS 15
4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS 16
5. STRATÉGIE 2022-2027 DU GROUPE DE LA BANQUE 17
5.1. Justification de la stratégie, sélectivité, objectifs et domaines prioritaires pour l'aide de la Banque 17
5.2. Stratégie et résultats attendus 19
5.3. Programme de prêts/d'opérations hors prêts du pays 22
5.4. Dialogue avec le pays 22
5.5 Modalités de mise en œuvre, suivi et évaluation rétrospective 23
5.6 Financement de la stratégie 23
5.7 Risques et mesures d'atténuation 23
6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 24

ANNEXES

A.1 : Cadre de mesure des résultats du DSP 2022-2027
A.1.1. : Matrice d'alignement stratégique
A.1.2. Matrice de performance
A.2 : Matrice de dialogue sur les réformes politiques
A.3 Programme indicatif de prêts et d'activités hors prêts et contribution aux High 5
A.3.1 : Programme indicatif de prêts et d'opérations hors prêts, 2022-2026 (par secteur et par année)
A.3.2 : Programme indicatif de prêts et d'opérations hors prêts, 2022-2026 (par domaine prioritaire)
A.4 : Synthèse et outils d'atténuation des risques potentiels pour le DSP 2022-2027
A.5 : Cartographie de donateurs choisis par secteur (2021) et accords avec le FMI
A.6 : Enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2014-2018 et du DSP 2019-2020 actualisé
A.7 : Rapport d'IDEV sur les opérations de la Banque à Maurice pour la période 2009-2018 et coopération avec CODE sur le rapport d'achèvement du DSP 2018-2020
A.7.1 : Répertoire des mesures à prendre par la Direction
A.7.2 : Coopération avec CODE sur le rapport d'achèvement du DSP 2014-2018 et du DSP 2019-2020 actualisé, et sur la RPPP 2020 – Réunion de CODE tenue le 20 janvier 2021
A8 : Revue de la performance du portefeuille pays 2021
A.8.1 : Portefeuille en cours
A.8.2 : Performance du portefeuille : Indicateurs clés de performance au 31 juillet 2022
A.8.3 : État d'avancement de l'exécution du Plan d'amélioration du portefeuille pays 2018-2019
A.8.4 : Plan d'amélioration du portefeuille pays 2021-2022
A.9 : Indicateurs macroéconomiques choisis
A.10 : Indicateurs socio-économiques comparatifs et progrès vers la réalisation des ODD
A.11 : Paramètres de financement du pays (PFP)
A.12 : Évaluation du risque fiduciaire du pays
A.13 : Résultats des consultations avec les principales parties prenantes
A.14 : Population active, emplois et chômage, T42020 – T42021
A.15 : Les conséquences du choc de la pandémie de COVID-19 sur l'économie réelle de Maurice
A.16 : Politique monétaire de Maurice
A.17 : Engranger les dividendes du progrès économique – Le système de protection sociale à Maurice
A.18 : Résumé de la Note de diagnostic pays pour l'île Maurice
A.19 : Facteurs défavorables à la réalisation des objectifs du DSP 2002-2027
A. 20: Instruments de financement
A. 21 : Théorie de Changement

FIGURES, ENCADRÉS ET TABLEAUX

Figure 1 : Composition du PIB, par type d'activité économique, 1976-2019 (% du PIB)
Figure 2 : Emploi par secteur (%)
Figure 3 : Dépenses, recettes, déficit fiscal et dette publique (en % du PIB)

Encadré 1 : Impact des opérations et des services de conseil de la Banque à Maurice
Encadré 2 : Atouts et possibilités, faiblesses et défis

Tableau 1 : Risques et mesures d'atténuation

EQUIVALENCES MONETAIRES

Octobre 2022

1 UC	=	1, 3482 dollar des États-Unis (USD)
1 UC	=	56.3649 roupie mauriciennes (MUR)
1 USD	=	41.9559 roupies mauriciennes (MUR)

Année budgétaire

1er juillet – 30 juin

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique = 2,204 livres
Un kilogramme (kg) = 2,205 livres
Un mètre (m) = 3,28 pieds
Un millimètre (mm) = 0,03937 pouce

Un kilomètre (km) = 0,62 mile
Un hectare (ha) = 2,471 acres

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ALECAf	Accord de libre-échange continental africain
BAD	Banque africaine de développement
BdM	Banque de Maurice
CODE	Comité des opérations et de l'efficacité du développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie à coronavirus
DSIR	Document de stratégie d'intégration régionale
DSP	Document de stratégie par pays
EES	Études économiques et sectorielles
EMP	Examen à mi-parcours
FAT-PRI	Fonds d'assistance technique pour les pays à revenu intermédiaire
GAFI	Groupe d'action financière
IDE	Investissement direct étranger
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme
MLO	Bureau de liaison de Maurice
MOFED	Ministère des Finances, de la Planification économique et du Développement
MUR	Roupie mauricienne
MW	Mégawatts
NDP	Note de diagnostic pays
NLDS	Stratégie nationale d'aménagement du territoire
ODD	Objectif de développement durable
ONS	Opérations non souveraines
OAP	Opération d'appui aux réformes
PPP	Partenariat public-privé
PAPP	Plan d'amélioration du portefeuille pays
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PRE	Pays à revenu élevé
PRI	Pays à revenu intermédiaire
RPPP	Revue de la performance du portefeuille pays
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC	Technologies de l'information et des communications
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

CARTE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Avertissement : Les frontières et les noms indiqués, ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par la Banque africaine de développement.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

i) **Le présent Document de stratégie pays (DSP) propose le cadre stratégique de la Banque pour ses interventions à Maurice pour la période 2022-2027**. Il analyse l'évolution et les perspectives économiques récentes, présente la Revue de performance du portefeuille pays (RPPP) ainsi que les données d'expérience et les enseignements tirés des interventions de la Banque à Maurice. Le rapport expose la stratégie qui guidera l'aide de la Banque pour le prochain cycle quinquennal couvrant la période 2022-2027.

ii) **Maurice a enregistré des progrès économiques constants et remarquables au cours des trois dernières décennies, ce qui l'a temporairement propulsée au rang de pays à revenu élevé (PRE) en 2019**. Le pays a connu une croissance robuste du produit intérieur brut (PIB) réel, avec une moyenne de 5,2 % sur la période 1990-1999, de 4,4 % sur la période 2000-2009 et de 3,8 % sur la période 2010-2019. Cette croissance a été portée par le modèle de développement du pays, qui repose sur la stabilité politique, la bonne gouvernance et la libéralisation de l'économie (un degré élevé d'ouverture, la transformation structurelle d'une économie essentiellement agricole en une économie axée sur les services, et des marchés financiers et des capitaux dynamiques), où le secteur privé joue un rôle central du point de vue des investissements. Maurice a enregistré une régression importante de l'incidence de la pauvreté, son PIB par habitant ayant grimpé en flèche, passant de 260 USD à l'accession à l'indépendance en 1968 à 11 320 USD en 2019. Cependant, la dynamique de croissance à l'origine de la réussite du pays en matière de développement ralentit aujourd'hui, et la croissance du PIB réel est de plus en plus soumise aux chocs exogènes et climatiques. Il faut aussi veiller à ce que la croissance soit plus inclusive afin de réduire les inégalités économiques et sociales.

iii) **L'économie mauricienne s'est redressée en 2021, après avoir glissé dans la pire récession de son histoire en 2020, dans un contexte de strictes mesures de fermeture et de confinement imposées au plus fort de la pandémie de COVID-19**. Les finances publiques sont également sous pression, avec les déficits de collecte des recettes et de la politique budgétaire expansionniste dans le contexte du plan de riposte à la COVID-19. Le déficit budgétaire a atteint un pic d'environ 11,4% du PIB en 2020. La dette publique a considérablement augmenté ces dernières années, en raison de l'augmentation des dépenses publiques liées à la COVID et de la contraction du PIB. Toutefois, le déficit budgétaire et la dette publique par rapport au PIB devraient se réduire grâce à la forte reprise économique et à la position budgétaire prévues à moyen terme. La reprise de l'économie devrait rester forte, portée par une aide soutenue en matière de politique et la levée des restrictions de voyages. Il n'en reste pas moins que les perspectives de maintenir la reprise sont incertaines en raison de la guerre en Ukraine, qui entraîne une hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires, induisant des pressions inflationnistes considérables dans l'économie mondiale.

iv) **Le défi primordial de l'île Maurice en matière de développement est d'améliorer les performances de la productivité en vue de renforcer la résilience de l'économie et d'atteindre une trajectoire de croissance plus inclusive, plus durable et plus élevée**. Le pays est doté de nombreuses ressources propices au développement de nouveaux pôles de croissance à forte valeur ajoutée, notamment dans l'économie bleue et l'agroalimentaire, liés à une intégration régionale accrue à travers l'Afrique. Maurice a l'avantage supplémentaire d'une situation stratégique qui la positionne comme une plaque tournante naturelle entre l'Afrique et l'Asie. Pour tirer pleinement parti des opportunités que cela représente, Maurice doit surmonter les obstacles structurels sous-jacents tels que le manque de compétences, les lacunes en matière d'infrastructures, la capacité d'innovation limitée, la régression de la part de marché des exportations traditionnelles et le

développement insuffisant des chaînes de valeur. Parmi les autres défis à relever figurent l'amélioration de l'équilibre budgétaire et extérieur et l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables.

v) **Au 30 septembre 2022, la performance globale du portefeuille de la Banque a été jugée « satisfaisante » avec une note de 3,2** (sur une échelle de 1 à 4, 4 étant très satisfaisant). Il n'y a pas eu de projets à risque dans le portefeuille depuis juillet 2020 et l'âge moyen du portefeuille est de 4,4 ans. Les projets actifs de la Banque consistaient en cinq opérations pour un engagement total de 194,55 millions d'UC. Parmi celles-ci, quatre sont des opérations souveraines, représentant une part de 40 % du total des engagements, et une opération non souveraine représentant 60 % du total des engagements. Le portefeuille est constitué essentiellement de projets dans le secteur financier (99,9 %), le reste étant réparti à parts égales entre le secteur agricole et le secteur des activités multisectorielles.

vi) **Le Comité des opérations et de l'efficacité du développement (CODE) du Conseil a avalisé, en janvier 2021, le Rapport d'achèvement du DSP 2014-2020 et la RPPP 2020 présentés en un seul document**, mais a recommandé de revoir et de rationaliser les piliers précédemment proposés pour le prochain DSP et convenus avec le gouvernement lors de la mission du Rapport d'achèvement du DSP et de peaufiner les programmes de prêts et d'opérations hors prêts. Le processus de préparation du nouveau DSP 2022-2027 a débuté à la fin de 2019 et s'est poursuivi en 2021, bien qu'à un rythme plus lent en raison des circonstances éprouvantes de la pandémie de COVID-19. Lorsque l'économie est entrée en récession en 2020 à cause de la pandémie, il est devenu urgent pour la Banque et le gouvernement de définir des stratégies et des moyens pour sortir le pays de la récession, ce qui permettra à celui-ci de créer les conditions d'une reprise économique immédiate tout en augmentant sa résilience pour mieux répondre aux chocs exogènes de grande ampleur à l'avenir. Ce processus a pris du temps jusqu'au milieu de 2022, lorsque le gouvernement s'est senti suffisamment à l'aise pour tracer une voie claire pour le pays. Cela a alors permis à la Banque de renouer la collaboration avec le gouvernement sur le DSP.

vii) **À la suite des discussions techniques avec le gouvernement poursuivies lors d'une mission de dialogue sur le DSP qui a eu lieu en juillet 2021, il a été convenu que le nouveau DSP 2022-2027 serait axé sur la reprise économique et le renforcement de la résilience de l'île Maurice**. Par conséquent, le principal objectif du nouveau DSP est de soutenir les ambitions de Maurice de devenir un pays à revenu élevé (PRE) d'ici 2030, grâce à une économie plus productive, durable, inclusive et résiliente, en libérant davantage le plein potentiel du pays dans les domaines de l'agriculture, des technologies de l'information, de la finance et de l'économie bleue pour remonter la chaîne de valeur. Pour atteindre cet objectif, la stratégie s'articule autour de deux domaines prioritaires : i) *Le renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des affaires et la production à forte valeur ajoutée ;* et ii) *L'investissement dans des infrastructures durables et protection de l'environnement.* Le choix des domaines prioritaires est guidé par la Vision 2030 de Maurice, la nécessité de relever les défis du pays après la COVID, l'importance d'utiliser la richesse des possibilités identifiées pour Maurice, les consultations avec les parties prenantes et les conclusions de la Note de diagnostic pays (NDP). Les enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2014-2020 et ceux mis en évidence par l'évaluation indépendante du développement (IDEV) des opérations de la Banque à Maurice, ont également été déterminants pour la conception de la nouvelle stratégie. Les domaines prioritaires du DSP sont alignés sur les stratégies décennales de la Banque (SD 2013-2022 et 2023-2032) ; toutes les priorités des High 5 ; le document de Stratégie d'intégration régionale de la Banque en Afrique australe (2020-2026) ; et, grâce aux domaines d'intervention sélectionnés, s'alignent également sur les avantages comparatifs de la Banque tels qu'identifiés dans le cadre de la Septième augmentation générale du capital

(AGC-VII) de 2019.

viii) **Le programme opérationnel indicatif 2022-2025 du nouveau DSP convenu avec le gouvernement comprend 10 opérations indicatives, soutenant sélectivement cinq secteurs de concentration : l'agro-industrie, l'énergie, l'eau, les transports et la gouvernance/multisecteur par le biais d'une OAP.** Sur ces dix opérations, l'une d'entre elles, dans le secteur financier, était une demande tardive approuvée par le gouvernement pour aider la Mauritius Commercial Bank à émettre des obligations publiques. Par conséquent, cette opération est considérée comme un cas isolé par rapport aux secteurs clés de soutien. Le POI est programmé jusqu'à la RMP du DSP en 2025, après quoi une autre POI pour le reste de la période de la stratégie sera convenue avec les autorités, avec encore plus de sélectivité et une concentration sur moins de secteurs. Cette approche pragmatique est adoptée pour répondre à l'évolution rapide des besoins de l'île Maurice. La Banque apportera son aide par une combinaison de prêts à l'investissement pour des projets et d'instruments non souverains, tandis que des possibilités de partenariats public-privé et de cofinancement seront recherchées. Le programme des opérations hors prêts comprend des opérations portant sur l'économie océanique, une étude phare sur l'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, l'élaboration du plan directeur national pour l'eau et une assistance technique sur le système de passation électronique des marchés.

ix) **La Direction prie les Conseils d'administration d'approuver selon la procédure de non-objection le DSP 2022-2027 de la Banque pour Maurice**

.

1. INTRODUCTION

1. **Le présent document de stratégie pays (DSP) propose le cadre stratégique de la Banque africaine de développement pour ses interventions à Maurice durant la période 2022-2027**. Il succède au DSP 2014-2018 approuvé par le Conseil d'administration en février 2014, mis à jour et prolongé jusqu'en décembre 2020. Les réalisations et les enseignements tirés ont été présentés dans le Rapport d'achèvement du DSP 2014-2020, qui a été avalisé par le Comité des opérations et de l'efficacité du développement (CODE) en janvier 2021.

2. **Tout en avalisant le Rapport d'achèvement du DSP 2014-2020, CODE a recommandé de revoir et de rationaliser les piliers proposés pour le DSP successeur qui avait été précédemment convenu avec le Gouvernement mauricien**. À la suite des échanges de vues menés en juillet 2021 avec le gouvernement, il a été convenu que le DSP 2022-2027 serait ancré sur deux domaines prioritaires interdépendants : *i) Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des affaires et la production de grande valeur ;* et ii) *Investissement dans des infrastructures durables et sauvegarde de l'environnement.* L'objectif principal du nouveau DSP est d'appuyer les ambitions de Maurice de devenir un PRE à l'horizon 2030 grâce à une économie plus productive, durable, inclusive et résiliente, en libérant tout le potentiel du pays pour remonter la chaîne de valeur. Les domaines prioritaires du DSP sont alignés sur la Vision 2030 de Maurice ainsi que sur les Stratégies décennales de la Banque (SD 2013-2022 et 2023-2032), les priorités des High-5 et le Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique australe (DSIR-AA 2020-2026). La sélection des domaines prioritaires s'est également faite sur la base des domaines d'avantage comparatif de la Banque, tels qu'identifiés dans le cadre de la Septième augmentation générale du capital (AGC-VII) de 2019. La préparation du DSP s'est également appuyée sur les conclusions de la Note de diagnostic pays (NDP) de Maurice.

3. Le reste du rapport s'articule comme suit : Le chapitre 2 examine le contexte du pays et les perspectives ; le chapitre 3 résume les principales conclusions de la Revue de performance du portefeuille pays (RPPP) de 2021 ; le chapitre 4 présente les enseignements tirés du DSP 2014-2020 et de la RPPP, ainsi que les résultats des consultations avec les parties prenantes ; le chapitre 5 expose la stratégie de la Banque pour 2022-2027 ; et le chapitre 6 présente les conclusions et les recommandations.

2. CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU PAYS[1]

2.1. Contexte et perspectives politiques

4. **Maurice a une longue tradition de stabilité politique et sociale**. Depuis son indépendance en 1967, le pays s'est forgé une démocratie parlementaire multipartite dynamique. L'environnement politique stable a été l'un des moteurs du développement économique louable du pays, qui a attiré les investisseurs nationaux et étrangers. Les dernières élections générales qui se sont tenues en novembre 2019 se sont soldées par la victoire de l'Alliance mauricienne, formée autour du Mouvement socialiste militant, qui a remporté 42 sièges sur 70. Le Premier ministre, Pravind Jugnauth, a été reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat de cinq ans.

5. **Maurice a mis en place des bases solides pour la bonne gouvernance**. Selon l'Indice de perception de la corruption 2021 de Transparency International, elle est le troisième pays le moins corrompu d'Afrique, avec un classement mondial de 49^{e} sur 180 pays, une amélioration notable par rapport à la 53^{e} place l'année précédente. L'Indice de liberté économique 2022 de la Heritage Foundation a classé Maurice au premier rang des 47 pays d'Afrique subsaharienne avec un score de 70,9 (sur 100), grâce à de solides droits de propriété et l'efficacité judiciaire. Pour la dixième année consécutive, le pays a conservé sa première place dans le plus récent Indice Ibrahim sur la gouvernance africaine (IIAG) de 2020, bien qu'avec un score inférieur à celui de 2018, soit 77,2 sur 100, contre 79,5.

2.2. Contexte et perspectives économiques

6. **Au fil des décennies, Maurice a connu une transformation structurelle remarquable, passant d'une économie agricole à faible revenu à une économie manufacturière et, plus récemment, à un pays à revenu intermédiaire (PRI) tranche supérieure orienté vers les services**. L'agriculture, essentiellement la

[1] Le chapitre II est basé sur la note de diagnostic pays de Maurice : https://www.afdb.org/en/documents/mauritius-country-diagnostic-note-cdn-september-2020

production de canne à sucre, représentait plus de 22 % du produit intérieur brut (PIB) au moment de l'accession à l'indépendance en 1968, mais sa part n'a cessé de diminuer pour atteindre 10,8 % en 1990 et un faible niveau de 3,1 % en 2019. Le pays a réussi à transformer et à diversifier son économie, autrefois axée sur le sucre, à la suite d'un boom de l'industrie manufacturière (essentiellement le textile) dans les années 1980. La forte croissance des exportations est attribuée à l'utilisation efficace d'accords commerciaux préférentiels, à un régime d'investissement très libéral, à une stratégie proactive de modernisation accélérée du réseau d'infrastructures (routes, ports et aéroports), à l'utilisation de zones franches industrielles (ZFI) et à une collaboration réussie entre le secteur privé et le secteur public. Cette stratégie, associée à une bonne gouvernance et à des politiques économiques innovantes, a attiré des investissements directs étrangers (IDE) considérables. Depuis le début des années 1990, les services sont le secteur dominant, passant de 46 % du PIB en 1990 à 77,5 % en 2019 (voir la Figure 1), grâce au dynamisme des services financiers, du tourisme, du commerce de détail et de gros, et des technologies de l'information et des communications (TIC). La contribution de l'industrie au PIB est passée d'un pic de 53 % en 1990 à 19,1 % en 2019, une baisse aggravée par le déclin rapide de l'industrie manufacturière, qui a presque diminué de moitié après avoir atteint un pic en 1998, pour tomber à 12,1 % du PIB en 2019. Le déclin de l'industrie manufacturière est en rapport avec la baisse de la productivité et de la compétitivité extérieure de ce sous-secteur, les salaires ayant fortement augmenté, ce qui a fait perdre à Maurice une part importante de son marché d'exportation pour certains produits traditionnels. Les changements structurels économiques ont entraîné un déplacement de l'emploi et de l'activité économique des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée de l'agriculture et l'industrie manufacturière, vers les services (voir la Figure 2). Cette évolution a entraîné un chômage élevé dans les segments de la population peu qualifiés. Il est donc nécessaire de requalifier la main-d'œuvre pour répondre à l'évolution de la demande du marché du travail. Le gouvernement investit déjà dans un programme national de formation et de

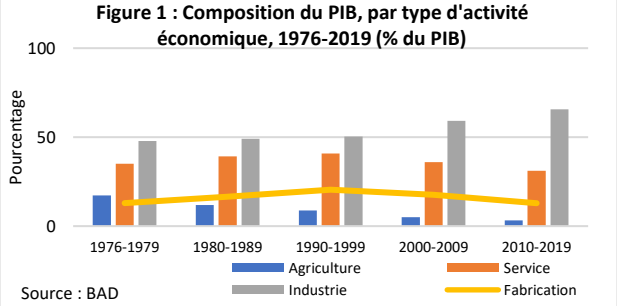

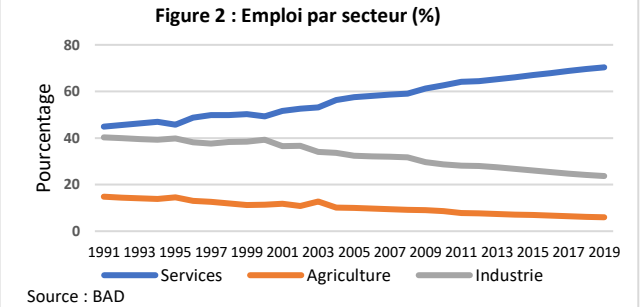

requalification visant à répondre à des besoins sectoriels spécifiques.

7. **Un environnement économique mondial difficile et l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles freinent la dynamique de croissance**. La croissance du PIB réel a atteint une moyenne de 5,2 % entre 1990 et 1999, mais a commencé à ralentir dans les années 2000, pour s'établir à 4,4 % en moyenne entre 2000 et 2009 et à 3,7 % entre 2010 et 2019. L'affaiblissement des taux de croissance est essentiellement imputable au plafonnement de la croissance de l'industrie manufacturière, affectée par une perte de compétitivité externe due à l'évolution de la dynamique du marché. Du côté de la demande, la consommation est progressivement devenue un moteur essentiel de la croissance, sa part dans le PIB passant de 89.7 % en 2000 à 91,7 % en 2021. Toutefois, la dépendance accrue à l'égard de la consommation a également eu une incidence sur le déclin de la croissance du PIB au cours des dernières années. La croissance annuelle du revenu réel par habitant a été forte au cours de la période post-indépendance. Le PIB par habitant a connu une forte expansion, passant de 260 USD à l'accession à l'indépendance à 11 230 USD (USD courants) en 2019, plaçant temporairement Maurice dans la catégorie des pays à revenu élevé (PRE). L'économie s'étant contractée de 14.6 % en 2020 (en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19), le revenu par habitant a chuté à 8 930 USD en 2020, revenant au statut de PRI tranche supérieure. L'expérience de l'après COVID-19 et d'autres crises émergentes mettent en évidence la nécessité d'accélérer la transformation économique pour réorienter l'économie afin de promouvoir l'inclusion et de renforcer la résilience de l'économie mauricienne. Le développement d'autres secteurs et industries dans l'économie locale et les investissements transfrontaliers contribueront à diversifier l'économie (et les sources de revenus) par rapport à la concentration sur le secteur national des services et à renforcer la résilience économique.

8. **L'économie mauricienne s'est redressée après la pire récession de son histoire en 2020, provoquée par la pandémie de COVID-19.** Le PIB réel a augmenté de 3,7% en 2021, après s'être fortement contracté de 14,6 % en 2020 dans le cadre de mesures rigoureuses de fermeture et de confinement imposées au plus fort de la

pandémie (voir l'Annexe A.15). Avant celle-ci, la croissance du PIB était de 3,7 % en moyenne sur la période 2010-2019. La reprise de l'activité économique en 2021 a concerné la plupart des secteurs essentiels de l'économie. La reprise progressive des activités dans le secteur du tourisme, portée par une amélioration du taux de vaccination contre la COVID, a eu des retombées sur d'autres secteurs de l'économie, jouant un rôle crucial dans le rétablissement de la confiance des consommateurs et des entreprises. L'industrie manufacturière a connu un rebond généralisé, la production ayant repris pour faire face aux arriérés de commandes, tandis que l'activité dans le secteur du bâtiment s'est également améliorée, en grande partie grâce aux grands projets en cours. La demande intérieure s'est redressée, essentiellement en raison d'un rebond du secteur du bâtiment. La reprise économique modérée en 2021 était toutefois une conséquence de la réimposition de restrictions plus rigoureuses liées à la pandémie de COVID-19 lors d'une deuxième vague, qui avait freiné l'activité du secteur des services.

9. **Les finances publiques ont été mises sous pression ces dernières années**. Les facteurs structurels du déficit budgétaire comprennent une mobilisation insuffisante des recettes fiscales combinée à des incitations à l'investissement et à une expansion budgétaire associée à des besoins sociaux et de développement élevés. En 2020, le déficit budgétaire a augmenté à 11,8% du PIB en raison de l'insuffisance du recouvrement des recettes et d'une politique budgétaire expansionniste dans le contexte d'un plan d'action COVID-19 (voir la Figure 3). Selon les estimations, les recettes totales ont atteint 35,2 % du PIB en 2021, (y compris la contribution exceptionnelle de la Banque de Maurice de 12,6%) contre 22,7 % en 2020, et une moyenne de 21 % au cours de la période 2014-2019. Bien que les recettes fiscales soient inférieures aux prévisions budgétaires, cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des versements des entreprises publiques. Le recouvrement des recettes a été moins satisfaisant que prévu en raison de la fermeture prolongée des frontières, qui a eu des répercussions négatives sur le recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accise. La TVA représente environ 60 % des recettes totales. Les dépenses totales se sont élevées à 35,2% du PIB en 2021. En conséquence, le déficit budgétaire s'est réduit à 7 % du PIB en 2021, contre 11,8 % en 2020, après avoir atteint une moyenne d'environ 3,2 % du PIB pendant la période 2014-2019. Le déficit budgétaire devrait encore se réduire à environ 4 % du PIB au cours de l'exercice 2022-2023 et à environ 3,5 % en 2023-2024, à mesure que l'économie continue de se redresser. Avant la pandémie de COVID-19, le gouvernement s'était lancé dans l'assainissement budgétaire par des mesures de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses. Ces mesures ont été suspendues pendant la pandémie, mais seront relancées à partir de l'exercice 2022-2023, notamment l'introduction de cotisations sociales et du prélèvement de solidarité et le renforcement de l'administration fiscale, en plus des mesures en matière de dépenses. L'important déficit public accumulé au fil des ans a été financé principalement par des emprunts intérieurs et, dans une moindre mesure, par des emprunts extérieurs, contribuant ainsi à l'accroissement de la dette. À l'avenir, un assainissement budgétaire crédible pourrait également dépendre de nouveaux efforts déployés pour réduire les dépenses publiques en renforçant l'efficacité de la protection sociale grâce à un soutien plus efficace et plus ciblé. D'autres possibilités existent pour attirer des financements privés et améliorer la mobilisation des recettes, notamment en rationalisant les exonérations de TVA.

Figure 3 : Dépenses, recettes, déficit fiscal et dette publique (en % du PIB)

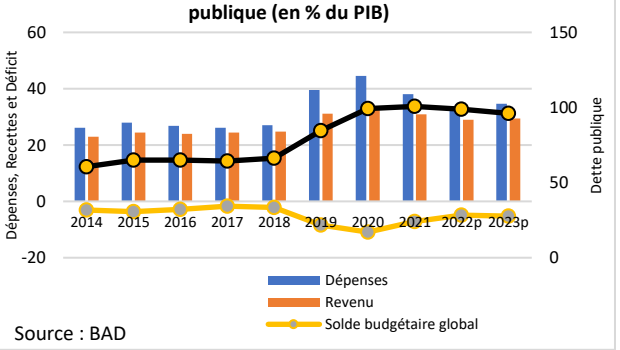

Source : BAD

10. **La dette publique a considérablement augmenté ces dernières années, même si elle reste soutenable à moyen terme.** Le ratio dette publique/PIB s'est établi en moyenne à environ 61,8 % entre 2014 et 2019, puis a bondi à 91,8 % en juin 2021, contre 81,1 % en juin 2020, en raison de l'augmentation des dépenses publiques liées à la COVID et de la contraction du PIB (voir la Figure 2). La dette extérieure, principalement détenue par des créanciers multilatéraux à des conditions concessionnelles, est passée de 13,7% du PIB en 2020 à 24,3% en 2021. Les 67,6 % restants de la dette publique étaient détenus au niveau national, conformément à la stratégie de gestion de la dette de Maurice, qui met l'accent sur la réduction des risques de change. La dette publique a atteint son point culminant en 2021, et le ratio dette publique/PIB amorçant une tendance à la baisse pour atteindre 85,5 % en 2022, grâce à la forte reprise économique et à la position budgétaire prévues. Les mesures prises pour réduire la dette sont essentiellement axées sur des réformes budgétaires visant à augmenter les recettes et à limiter les dépenses. Le gouvernement prévoit également de céder certains actifs non stratégiques pour permettre le remboursement

anticipé de la dette la réduire à moins de 80 % du PIB d'ici 2025 et à 70 % à l'horizon 2030. Ces objectifs d'endettement pourraient être difficiles à atteindre dans l'environnement économique mondial incertain qui prévaut actuellement – augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ralentissement de la consommation, hausse de l'inflation et réduction du tourisme européen qui en résulte – sans un ajustement budgétaire sensible à moyen terme. L'analyse la plus récente de la viabilité de la dette de Maurice, réalisée par le FMI en juillet 2022, indique que bien que la dette publique du pays reste viable , les indicateurs de la dette publique sont sensibles à une série de chocs, en particulier les chocs de passif éventuel affectant le secteur financier. En juillet 2022, pour la deuxième fois depuis mars 2021, Moody's a annoncé une dégradation de la note de l'émetteur souverain à long terme en devises et en monnaie nationale de l'île Maurice, qui est passée de Baa2 à Baa3, et a modifié la perspective, qui est passée de négative à stable.

11. **La politique monétaire est restée largement accommodante pour accompagner l'activité économique** (voir l'Annexe A.15). L'inflation annuelle, généralement contenue ces dernières années, s'est accélérée pour atteindre 4 % en 2021, contre 2,5 % en 2020, après avoir été de 2,2 % en moyenne sur la période 2014-2019. Les pressions inflationnistes se sont intensifiées 2022 en 2022 en raison des facteurs liés à l'offre, dans le cadre d'un phénomène mondial découlant des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement mondiales imputables à la pandémie de COVID-19, exacerbées par la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie importées en raison de la guerre en Ukraine. L'inflation devrait s'établir à 9,5 % en moyenne en 2022 et maintenir une trajectoire ascendante à moyen terme, sous réserve de l'évolution de la situation mondiale. Après avoir maintenu le taux directeur des prises en pension à 3,5 % depuis septembre 2017, la BoM l'a réduit à 2,85 % en mars 2020, puis à un niveau historiquement bas de 1,85 % en avril 2020, afin d'accompagner l'activité économique. Le taux a été porté à 2 % en mars 2022 et à 2,25 % en juin 2022, dans un contexte de risques d'inflation accrus. Les autorités sont de plus en plus confrontées à un délicat processus d'arbitrage consistant à resserrer la politique monétaire pour juguler l'inflation tout en accompagnant la croissance.

12. **La balance des opérations courantes de l'île Maurice est en proie à des déficits structurels, induits par un déficit relativement important de la balance commerciale**. Le déficit de la balance courante s'est creusé pour atteindre 13,2 % du PIB en 2021, contre 8,8 % en 2020, sous l'effet de l'augmentation de la facture d'importation des carburants et des denrées alimentaires, du coût élevé du fret et de la baisse des recettes touristiques. Le déficit s'est établi en moyenne à 4,1 % du PIB au cours de la période 2015-2019 et son financement a continué de dépendre de la résilience des flux financiers et de capitaux dans le secteur des sociétés commerciales mondiales (SCM). Les entrées nettes d'IDE rebondissent à 25,9 % et 31,9 % du PIB en 2020 et 2021, respectivement, soutenues par l'attente de la sortie probable de Maurice des listes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) du Groupe d'action financière (GAFI), de l'Union européenne (UE) et du Royaume-Uni. Le déficit de la balance courante devrait encore se réduire pour se situer à environ 10 % en 2022, car les activités dans le secteur du tourisme et les entrées d'IDE reprennent en force après que le pays a réussi à sortir des listes de LAB/CFT. Les réserves internationales brutes ont augmenté à 8,6 milliards d'USD (équivalant à 17,6 mois de couverture des importations) à la fin de 2021, contre 7,3 milliards d'USD (16,9 mois de couverture des importations) à la fin de 2020.

13. **Perspectives économiques à moyen terme : La reprise de l'économie devrait rester forte, stimulée par un appui soutenu en matière de politique et la levée des restrictions de voyage.** Les arrivées de touristes devraient se rapprocher des niveaux antérieurs à la COVID-19 et les entrées d'IDE s'améliorer encore, ce qui devrait avoir des effets importants sur le reste de l'économie réelle. Tous les principaux secteurs de l'économie, comme l'industrie manufacturière, le bâtiment, les activités financières et d'assurance, et les TIC, devraient être le moteur de la reprise de la production intérieure. La croissance du PIB devrait atteindre 7,2 % en 2022, avant de se modérer légèrement en 2023. Néanmoins, l'économie pourrait être confrontée à des vents contraires pour soutenir la reprise, parmi les nouvelles menaces de la guerre en Ukraine qui entraîne un resserrement des conditions monétaires dans les économies avancées en réponse à la hausse de l'inflation due à l'augmentation des coûts des carburants et des denrées alimentaires et à l'accumulation des contraintes de la chaîne d'approvisionnement liées à la COVID-19. La hausse de l'inflation à Maurice pourrait peser sur la dette publique et contraindre les autorités à resserrer leur politique monétaire et à se concentrer sur l'assainissement des finances publiques, freinant ainsi la reprise économique naissante. En outre, les chocs climatiques (cyclones tropicaux et inondations soudaines) pourraient menacer les perspectives de croissance du pays. Ces risques mettent en évidence la nécessité pour Maurice de poursuivre les

réformes afin d'engager fermement le pays sur la voie d'une économie durable et résiliente.

14. **Gouvernance économique et financière :** Les systèmes de gestion des finances publiques et de gouvernance économique sont raisonnablement sains, soutenus par un héritage d'institutions fortes. La bonne gouvernance, qui est l'un des cinq facteurs de croissance recensés dans la Vision 2030 de Maurice, est considérée comme une condition préalable à un environnement des affaires favorable et aux investissements, y compris les IDE. Maurice obtient régulièrement, depuis 2014, un score moyen de 5,0 sur 6,0 dans l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP) de la Banque, ce qui en fait l'un des meilleurs résultats en Afrique, reflétant son parcours impeccable en matière de gouvernance économique et financière. L'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière de 2015 a révélé que les systèmes du pays étaient solides et efficaces. Elle a toutefois recommandé des améliorations dans certains domaines précis, notamment en raison de la faiblesse du contrôle externe de la commission parlementaire des comptes. L'Évaluation du risque fiduciaire par pays (CFRA) 2020 de la Banque (voir l'Annexe A.12) a conclu que, bien que le risque fiduciaire de Maurice soit faible, des efforts sont nécessaires pour renforcer la capacité technique des membres du parlement à examiner le budget, pour améliorer l'indépendance des auditeurs et le suivi des recommandations d'audit, et pour renforcer la capacité exécutive associée à la mise en œuvre des améliorations recommandées. Au début de l'année 2022, des faiblesses dans la passation des marchés et des déficiences dans la gestion des fonds COVID-19 ont été signalées par le rapport de l'Office national d'audit. Maurice a engagé des réformes spécifiques pour relever ces défis et améliorer le système de passation des marchés publics. Les efforts pour affiner en permanence les institutions et les stratégies et politiques sectorielles deviendront de plus en plus importants pour stimuler l'innovation, promouvoir le développement des compétences et ouvrir davantage de possibilités de PPP au moment où Maurice entre dans sa prochaine phase de développement. Afin d'aider immédiatement le gouvernement à relever ces défis, la Banque a approuvé en 2022 le Projet d'assistance technique au système de passation électronique des marchés dans le cadre du Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI), qui vise à améliorer la performance de la passation des marchés publics et à renforcer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'optimisation des ressources.

15. **Secteur financier : Le secteur des services financiers très compétitif de l'île Maurice est devenu un pilier important de l'économie**. Selon la Vision 2030, Maurice prévoit de doubler la part de son secteur financier dans le PIB entre 2017 et 2030, en se spécialisant davantage dans les services bancaires transfrontaliers aux entreprises, les activités de banque privée et la gestion de patrimoine. L'objectif est de positionner le pays comme un centre financier international avec une offre de services élargie et approfondie. Le secteur bancaire mauricien est resté résilient et a résisté au choc de la pandémie de COVID-19. La plupart des banques locales sont bien capitalisées et disposent de réserves de capital adéquates, malgré un environnement extérieur difficile. Sur les 19 banques opérant dans le pays, 14 sont des banques internationales, qui utilisent Maurice comme plateforme pour les investissements en Afrique et dans le monde. Le pays a un niveau élevé d'inclusion financière, avec plus de 93 % des adultes utilisant un service financier formel ou informel, bien que l'accès au financement par les petites et moyennes entreprises (PME) demeure difficile. Les institutions financières non bancaires ont également connu une croissance rapide en raison de la demande accrue de services d'assurance et de retraite. Avec 77 %, Maurice a la deuxième plus forte capitalisation boursière en pourcentage du PIB en Afrique, derrière l'Afrique du Sud (359 %). Le marché des capitaux du pays est soutenu par les flux d'investissement des investisseurs locaux, représentant environ 65% des volumes de transactions quotidiens, et des investisseurs institutionnels étrangers (35%). En outre, la Bourse de Maurice (SEM) autorise les cotations dans plusieurs devises et offre une gamme de produits à catégories d'actifs multiples, se positionnant ainsi comme une plaque tournante de collecte de capitaux et de cotation attrayante pour les émetteurs africains et internationaux. Le nombre de produits financiers cotés au SEM a augmenté de plus de 60% en dix ans, passant de 118 en 2012 à 190 actuellement en 2022. Le SEM est activement engagé dans une stratégie d'internationalisation pour toucher les émetteurs internationaux d'actions ainsi que les obligations à coter pour surmonter les contraintes structurelles d'une économie insulaire.

16. L'un des objectifs du secteur financier consiste à tirer parti de la réussite économique de l'île Maurice grâce à une stratégie de développement mûrement réfléchie, pour transformer le pays en un centre international de services financiers dynamique, attractif et sophistiqué. Maurice a entrepris, ces dernières années, des réformes pour renforcer le secteur, notamment en comblant les lacunes du cadre AML/CFT et en améliorant la conformité aux normes du GAFI afin de réduire les risques du secteur financier. Cela a renforcé la réputation du pays en tant que centre international fiable et robuste, ouvrant la voie à la poursuite du développement du secteur financier. En février 2020,

le GAFI de l'UE a identifié Maurice comme un pays à haut risque, avec des déficiences stratégiques dans son régime AML/CFT, ce qui a conduit le pays à être placé sur la liste noire de l'UE en mai 2020 et peu après sur la liste britannique des pays tiers à haut risque. En reconnaissance des efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations du GAFI, Maurice a été retiré de la liste « grise » du GAFI en octobre 2021, puis de celles du Royaume-Uni en Novembre 2021 et de l'UE en février 2022. Maurice est actuellement en conformité ou pleine conformité avec les 40 recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). En outre, la loi des finances 2021 (Provisions diverses) a été publié au Journal officiel en août 2021 dans le but de renforcer le développement de l'industrie des technologies financières (FinTech) et d'établir un pôle d'innovation numérique FinTech à Maurice.

17. **Le secteur privé : Le secteur privé de l'île Maurice est l'un des plus solides et des plus dynamiques d'Afrique, avec de grandes entreprises et un solide sous-secteur de PME**. Les grandes entités du secteur privé à Maurice interviennent essentiellement dans les services d'intermédiation financière, le commerce de détail et de gros, le tourisme et l'hôtellerie, l'immobilier et la production de sucre, tandis que les PME sont principalement engagées dans le commerce de gros et de détail, la logistique du transport, les activités manufacturières et les TIC. Le développement du secteur privé à Maurice est favorisé par un cadre de réglementation solide pour les entreprises, le pays se situant continuellement dans le haut du classement mondial en matière de climat d'investissement et de compétitivité. Classée 13^{e} sur 190 pays dans l'indice 2020 de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, soit une progression remarquable de 36 positions depuis 2017, Maurice a conservé sa première place en Afrique depuis 2006. Elle a continué à apporter des améliorations notables en matière de création d'entreprise, de traitement des permis de contrition, d'enregistrement des biens et d'exécution des contrats. Bien que l'empreinte des entreprises publiques dans l'économie soit encore relativement importante, la croissance du secteur privé est appuyée par une politique très libérale en matière de commerce et d'investissement, une gestion économique solide, des institutions fortes et une bonne gouvernance, la réceptivité et l'adaptabilité aux idées nouvelles, des dispositions pratiques en matière de PPP et un investissement dans le capital humain. Cependant, bien que Maurice ait mis en place un cadre PPP raisonnablement satisfaisant, l'absence de coordination entre les secteurs public et privé contribue à la lenteur de la mise en œuvre des projets de PPP dans le pays. Il est donc nécessaire de revoir et de renforcer le cadre institutionnel et opérationnel afin de combler ces lacunes.

18. **Il existe d'autres obstacles qu'il y a lieu de lever de toute urgence pour libérer tout le potentiel du secteur privé et faire progresser l'île Maurice dans la chaîne de valeur**. Le rapport sur la compétitivité mondiale 2019 du Forum économique mondial (le RCM le plus récent) a classé Maurice au 52^{e} rang sur 141 pays, en recul de sept positions par rapport au rapport 2017-2018, mais en maintenant son avance en Afrique. Sur les 12 piliers, des progrès constants ont été enregistrés dans des institutions publiques fortes et transparentes, des droits de propriété clairs, une forte indépendance judiciaire et un gouvernement efficace. Cependant, étant donné que la majeure partie de la production industrielle du pays est constituée de produits manufacturés de faible valeur, un effort concerté est nécessaire pour aider le secteur privé à effectuer une transition et à s'aventurer dans des activités économiques plus haut de gamme. Malgré les taux élevés de chômage des jeunes et des femmes, les compétences et les capacités requises pour fabriquer des produits à plus forte valeur ajoutée et à forte intensité de connaissances font défaut, en partie à cause du vieillissement de la population, malgré le niveau élevé de l'indice de développement humain du pays. Le RMC note que davantage d'efforts doivent être déployés pour développer le capital humain, notamment pour s'aligner sur les ambitions du pays de monter dans la chaîne de valeur. La capacité d'innovation est également limitée, ce qui reflète en partie les faibles ressources consacrées à la recherche et au développement (R. et D.) et la pénurie de travailleurs hautement qualifiés. Le RCM a classé Maurice particulièrement bas (par rapport à d'autres indicateurs) en ce qui concerne la qualité des institutions de recherche scientifique et la collaboration université-industrie en matière de R. et D. La capacité d'innovation est également limitée, ce qui s'explique en partie par les faibles ressources consacrées à la recherche et au développement et par la pénurie de travailleurs hautement qualifiés. Bien que Maurice ait amélioré son classement dans le domaine de l'économie du savoir depuis 2000, elle est toujours très en retard sur ses comparateurs. Par rapport à d'autres PRI tranche supérieure ayant une population similaire, comme l'Islande et Chypre, Maurice est moins performante dans de nombreux indicateurs de la science et de la technologie et de l'innovation, y compris les dépenses de recherche-développement, les articles de revues de science et technologie et les demandes de brevets, ainsi que la capacité globale à s'orienter vers des exportations de haute technologie. Les dépenses de recherche-développement représentaient environ 0,2 % du PIB en 2019, soit bien moins que le Botswana (0,5 %), le Ghana (0,4 %) et le Vietnam (0,4 %). Ces dépenses devraient donc être

augmentées et les liens entre la recherche et les entreprises améliorés, et il y a lieu d'améliorer la qualité de l'enseignement tertiaire pour le concentrer davantage sur l'innovation et la demande de compétences spécialisées complexes. Le Conseil national de la productivité et de la compétitivité a lancé son Plan stratégique 2021-2025, qui fournit une orientation stratégique pour s'attaquer à certains de ces obstacles afin de stimuler la productivité à Maurice. Il complète la politique industrielle et le plan stratégique 2020-2025. Alors que l'île Maurice vise à retrouver le statut de PRE, la diversification du secteur privé sera primordiale, notamment pour permettre l'élargissement de sa base d'exportation à des produits de grande valeur. À ce titre, le gouvernement encourage activement la création d'opportunités dans les domaines des aliments transformés et des technologies de transformation agricole, de l'énergie, de la biotechnologie, des équipements médicaux, des produits pharmaceutiques, ainsi que de l'expansion portuaire et du soutage.

19. **Intégration régionale et commerce : En raison de l'étroitesse du marché intérieur, la promotion de l'intégration avec l'Afrique continentale est une priorité absolue pour l'île Maurice, en tant qu'élément moteur de sa vision 2030**. L'intégration régionale sous-tend également la stratégie Maurice-Afrique, qui vise à positionner le pays comme une porte d'entrée pour les investissements sur le continent, à inciter les fabricants à opérer et à exporter du pays vers l'Afrique et à créer des zones économiques spéciales (ZES) dans plusieurs pays africains. Maurice est membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Commission de l'océan Indien (COI), qui offrent des possibilités d'accès à des marchés plus importants et aux économies d'échelle nécessaires pour que le pays puisse attirer des investissements dans divers secteurs. Maurice bénéficie également d'un accès préférentiel à plusieurs marchés tels que la Chine (Zone de libre-échange (ZLE)), l'Inde (Accord global de coopération et de partenariat économiques (CECPA)), le Royaume-Uni (Accord de partenariat économique entre le Royaume-Uni et l'Afrique orientale et australe (ESA).), l'UE (par le biais de l'accord de partenariat économique intérimaire UE-ESA), la Turquie (ALE) et le Pakistan (PTA) qui sont essentiels pour une économie orientée vers l'exportation comme la sienne. Cependant, bien que le pays soit membre du COMESA et de la SADC, les échanges au sein de ces blocs restent limités, l'Afrique du Sud et le Kenya étant ses principaux partenaires commerciaux dans la région en 2020, tandis qu'en dehors de la région l'UE reste son principal partenaire commercial, suivie de l'Inde et de la Chine. Le commerce intra-africain limité est imputable au nombre restreint de lignes maritimes et aux coûts de transport élevés qui en découlent, ce qui rend les expéditions vers l'Europe et l'Asie moins coûteuses. À la lumière des défis multidimensionnels qui entravent la croissance du commerce intrarégional, Maurice a mis en place un comité national de coordination pour la promotion du commerce et des investissements dans le but d'identifier et d'atténuer les défis, et d'exploiter les opportunités offertes par les accords commerciaux régionaux et bilatéraux signés par le pays. Maurice a été classée 69^{e} sur 133 pays dans l'Indice de complexité économique 2022. Bien que la structure des exportations de biens mauriciens ne dépende pas trop de l'exportation de matières premières comme c'est le cas pour de nombreux autres pays africains, elle reste fortement dépendante de l'industrie manufacturière légère et de la production agroalimentaire, tandis que les secteurs à plus forte valeur ajoutée sont assez limités. Bien que la part de l'industrie de l'habillement et du textile ait diminué, elle représente encore environ 37 % des exportations totales de marchandises.

20. **L'ALECAf offre une possibilité non négligeable pour la diversification des marchés d'exportation de l'île Maurice en donnant accès à de nouveaux marchés en Afrique du Nord et de l'Ouest**, où le commerce avec ces régions n'en est qu'à ses débuts. Maurice est signataire de l'ALECAf, qu'elle a ratifié en octobre 2019, et a élaboré une stratégie de réponse nationale pour aider à optimiser les opportunités découlant de l'ALECAf. Maurice a également établi ZES dans de grands marchés du continent comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal et le Kenya, ce qui devrait offrir d'énormes possibilités pour stimuler les chaînes de valeur régionales et le développement industriel global. Toutefois, comme la plupart des pays insulaires, Maurice est confrontée à d'importants obstacles géographiques au commerce, notamment des frais de transport élevés, qui constituent la principale entrave à une participation effective aux chaînes de valeur régionales et internationales et à un approvisionnement rentable en matières premières pour les entreprises locales. Ainsi, sa capacité à tirer parti des opportunités croissantes du marché régional dépend de l'élimination de cette contrainte. Et des obstacles au développement du secteur privé dont il a été question plus haut La mise en place de la ligne maritime régionale proposée réduirait la dépendance à l'égard des quelques lignes maritimes existantes qui desservent la région, ouvrant l'accès aux principaux marchés d'Afrique de l'Ouest et, surtout, minimisant les coûts de fret et de transport.

2.3. Contexte du secteur

21. **Énergie : L'amélioration de la capacité des infrastructures énergétiques existantes et la construction de nouvelles infrastructures représentent l'un des facteurs de croissance** mis en évidence par la Vision 2030 de Maurice. L'accès à l'électricité à Maurice est fiable et son taux est très élevé, à 98,8 %, le taux de couverture étant proche de 99 %. Cependant, l'approvisionnement en électricité reste fortement tributaire des combustibles fossiles importés, ce qui contribue à la facture d'importation relativement élevée du pays. Plus de 82 % de l'électricité produite à Maurice provient de centrales thermiques qui utilisent des combustibles fossiles importés, ce qui rend le coût de la production d'électricité élevé et extrêmement sensible aux fluctuations du prix du pétrole. Le fioul lourd représente 41 % du mix énergétique. Le charbon consommé par les producteurs indépendants d'électricité (PIE) représente 42 % du mélange, le principal contributeur au facteur d'émission du réseau de 0,8 Kg CO2/ kWh. La politique énergétique du gouvernement encourage l'utilisation d'énergies renouvelables et propres pour réduire la dépendance du pays à l'égard des combustibles fossiles et diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). La Stratégie de Maurice en matière d'énergies renouvelables (2014-2025) prévoit que les énergies renouvelables contribuent à 35 % du mix énergétique d'ici 2025. Cependant, comme annoncé dans le budget 2022-2023, cet objectif a été revu à la hausse, à 60 % à l'horizon 2030. Maurice doit donc accélérer l'investissement dans 435 MW supplémentaires provenant de sources renouvelables si elle veut atteindre le nouvel objectif consistant à réduire les émissions de carbone du pays et le coût de la production d'électricité à moyen et long terme. Pour appuyer une reprise verte, le gouvernement a annoncé dans le budget 2022-2023 un paquet de transformation verte visant à augmenter de 200 MW la part de l'approvisionnement en électricité provenant de sources renouvelables locales, portant le mix renouvelable à 40 % d'ici 2025.

22. **Transports** : **Le réseau routier de l'île Maurice est relativement bien développé, avec 1 834 km de routes revêtues sur 1 910 km**. Cependant, les embouteillages sur les réseaux routiers du pays ont considérablement augmenté en raison de l'incapacité de ces réseaux à faire face aux volumes croissants de trafic. Une grande partie du réseau de routes principales et secondaires doit être davantage développée, tandis que le réseau de transport inter-îles reste insuffisant. Selon le rapport 2019 sur la compétitivité mondiale, si l'infrastructure globale de transport est classée 72^{e} sur 140 pays, la connectivité routière et la connectivité aéroportuaire sont respectivement classées 136^{e} et 86^{e}. Cela reflète la gravité des embouteillages sur les routes du pays. En outre, l'indice de performance logistique de 2018 a classé Maurice au 78^{e} rang sur 167 pays, en partie en raison des coûts de fret élevés dus à la situation géographique et à l'éloignement du pays, ainsi qu'au manque d'installations portuaires adéquates pour attirer les grands navires. Cette situation tend à étouffer le commerce. Le gouvernement considère qu'il est essentiel d'offrir une alternative de transport public significative et bien planifiée aux navetteurs pour garantir que tous les éléments sont en place pour soutenir et maintenir une stratégie ambitieuse de développement et de croissance économique. De ce fait, il a budgétisé jusqu'à 0,4 milliard d'USD pour la modernisation du réseau routier dans le cadre du Programme d'investissement dans les infrastructures du secteur public (PSIP) 2016-2021. En conséquence, la construction d'un système de métro léger et de réseaux de services de bus auxiliaires, qui a débuté en 2015 et s'est achevée en 2019, contribue déjà à réduire la congestion du trafic routier. Les embouteillages étant répandus sur plusieurs corridors du pays, les mesures qui continuent d'améliorer le réseau peuvent inclure la gestion de la demande par l'utilisation de mesures de contrôle de la circulation ; l'amélioration du réseau de transport public local en utilisant des systèmes avancés de contrôle des signaux, des mesures de priorité pour les transports publics (voies de bus), ou d'autres formes de systèmes de transport intelligents ; des améliorations physiques des routes existantes telles que l'amélioration de la géométrie des carrefours et la mise en place d'échangeurs ; et la création de routes nouvelles ou élargies. De grands projets d'infrastructure, y compris l'expansion des ports et des terminaux aéroportuaires, sont inclus dans le budget de développement 2022-2023 pour améliorer la connectivité de la région et au-delà.

23. **Agriculture et agro-industrie : Le secteur agricole représente aujourd'hui environ 3 % du PIB, la culture et la production de canne à sucre contribuant pour 52 % à cette part, et emploie environ 6 % de la main-d'œuvre totale**. Maurice est une importatrice nette de denrées alimentaires, avec un taux d'autosuffisance global de moins de 30 %, et les importations agricoles (en grande partie des besoins alimentaires) s'élevaient à 1,1 milliard d'USD, soit environ 26 % des importations totales en 2020. La majeure partie des aliments consommés dans le pays est importée en raison de divers défis structurels tels qu'un marché restreint et isolé, des terres arables limitées, des coûts de production élevés, des capacités limitées de stockage et de transformation des denrées alimentaires produites localement, ce qui entraîne des pertes après récolte, et une grande vulnérabilité aux

catastrophes naturelles et environnementales ont des répercussions négatives sur la production agricole. L'agriculture occupe actuellement environ 44 % des terres arables, proportion qui a considérablement diminué au fil des ans en raison de l'accroissement de l'urbanisation et du secteur du bâtiment. Dans la Vision 2030 de Maurice, le gouvernement reconnaît le maintien de l'agriculture comme base d'une activité importante dans le pays. Il s'emploie à relever ces défis structurels pour moderniser et rendre commercial le secteur en vue de favoriser la croissance de la productivité, de diversifier les exportations et de promouvoir l'intégration dans les chaînes de valeur régionales. À cet effet, dans le budget 2020-2021, le gouvernement a annoncé l'introduction du Fonds de modernisation et de transformation (122 millions d'USD) pour moderniser l'agriculture et la pêche, et du Programme national de développement agroalimentaire pour réduire la dépendance à l'égard des denrées alimentaires importées en favorisant les cultures locales, l'agro-transformation et l'agriculture intelligente. La croissance du secteur agro-industriel et agricole devra se concentrer sur une importante valeur ajoutée et sur la transformation nationale (transformation de produits agricoles primaires de faible valeur en divers produits alimentaires finaux), sur l'agriculture intelligente (qui cherche à optimiser l'utilisation des terres et de l'eau grâce à des technologies efficaces et à de nouvelles techniques agricoles), sur l'industrie des fruits de mer et sur l'aquaculture offshore. Pour créer un environnement favorable à cette sélection de sous-secteurs agricoles, il faudra investir dans les infrastructures d'accompagnement nécessaires et dans le développement des compétences. Cette stratégie devrait également s'accompagner d'une infrastructure immatérielle sous forme de politiques visant à encourager les investissements du secteur privé dans ces activités. Le programme phare de la Banque, Solutions numériques pour l'agriculture africaine, peut appuyer directement les ambitions du gouvernement, qui souhaite développer une agriculture et un secteur alimentaire à forte valeur ajoutée et axés sur la technologie.

24. **TIC** : **Le secteur est devenu un pilier important de la croissance de l'économie mauricienne**. Maurice s'oriente vers une économie numérique au milieu de la quatrième révolution industrielle mondiale, soutenue par l'infrastructure numérique robuste du pays. La part des TIC dans le PIB a augmenté au fil du temps pour atteindre environ 4,0 % en 2019, contre 2,3 % en 2007, le secteur bénéficiant d'un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 milliard d'USD, une démonstration des progrès réalisés en vue de la transformation du pays en une économie numérique et un centre d'innovation, conformément à la Vision 2030 de Maurice. L'UIT indique une augmentation du nombre de personnes utilisant l'internet (via un réseau mobile ou fixe) de 45 % en 2014 à 65 % en 2020 ; 25 personnes sur 100 ayant un abonnement fixe à l'accès haut débit à l'internet public, comme indiqué en 2021. Le Rapport mondial sur les technologies de l'information de 2021 du Forum économique mondial (WEF) a classé Maurice au deuxième rang en Afrique (seulement derrière l'Afrique du Sud) sur l'indice de l'état de préparation à la réceptivité des TIC. Cependant, le rapport a identifié des lacunes importantes en matière d'infrastructures et de compétences dans ce sous-secteur. Le gouvernement a mis en œuvre une « Smart Mauritius Strategy » pour résoudre ces problèmes critiques et faire du pays un centre technologique en Afrique. Le développement de villes intelligentes et de techno-parcs à travers le pays est en cours depuis 2015 dans le cadre du programme de numérisation plus large. Maurice devrait toutefois continuer à progresser dans l'espace des TIC en investissant dans les TIC de pointe en général, et dans les technologies de communication à haut débit, afin de mettre en place les bases d'une économie de la connaissance et de se préparer à la quatrième révolution industrielle. Ces investissements peuvent également être mis à profit par d'autres secteurs pour développer d'autres plateformes (comme l'enseignement à distance et la télémédecine) et permettre le développement de contenus numériques – autant d'éléments qui peuvent contribuer à améliorer la qualité du capital humain et la productivité et à promouvoir la croissance à Maurice.

25. **Eau et assainissement : L'ensemble de la population mauricienne a accès à l'eau potable, tandis que 96 % ont accès à des services d'assainissement**. Maurice a été classée première parmi 54 pays africains par l'Indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) de 2020 du point de vue du développement des ressources en eau et de l'assainissement. Cependant, le pays commence à connaître des pénuries d'eau en raison d'une tendance à la baisse des précipitations annuelles moyennes, d'installations de stockage limitées, d'une demande en eau de plus en plus supérieure à l'offre et de pertes élevées sur le réseau. Certaines régions du pays connaissent actuellement un nombre relativement élevé d'interruptions de l'approvisionnement en eau, essentiellement pendant les saisons sèches. Par conséquent, certaines entreprises privées, notamment dans le secteur du tourisme, ont décidé d'investir dans des solutions indépendantes ou décentralisées d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. En outre, l'insuffisance des capacités de collecte et de traitement des eaux usées et des effluents provenant de l'utilisation domestique et industrielle de l'eau contribue à la pollution des

sources d'eau de surface et souterraines et des zones côtières du pays. Pour faire face à ces défis, le gouvernement a engagé 1,5 milliard d'USD de 2015 à 2020 pour construire des barrages et des installations de traitement et moderniser les installations existantes. Plusieurs projets ont également été inclus dans le budget d'équipement pour 2022-2023, comme le barrage de la Rivière des Anguilles, la mise à niveau du réservoir de La Ferme, et diverses infrastructures de distribution d'eau, d'assainissement et de traitement des eaux usées.

26. **Économie bleue et ressources naturelles :** La Vision 2030 a identifié l'économie bleue comme une opportunité pour Maurice de diversifier durablement son économie, créant ainsi des emplois, augmentant les revenus, et améliorant et maintenant la qualité de vie. L'objectif consiste à appuyer la compétitivité dans les chaînes de valeur des produits de base en développant des produits à plus forte valeur ajoutée basés sur les ressources halieutiques et marines renouvelables, la connectivité maritime et le commerce régional, les produits extractifs, les énergies renouvelables et les ressources des fonds marins sur une base durable, en vue de doubler la contribution de l'économie bleue au PIB à moyen terme. Selon le Conseil de développement économique de Maurice, l'économie bleue et les activités connexes ont contribué à environ 10 % du PIB, à 250 millions d'USD d'exportations, à 300 millions d'USD de réexportations et elles emploient plus de 16 000 personnes (hors tourisme côtier). La production de poisson est évaluée à plus de 580 millions d'USD par an et représentait en 2020 environ 20 % des exportations mauriciennes en valeur. Port Louis est un important port de pêche régional avec environ 1 000 escales de navires liés à la pêche par an. Le trafic de marchandises du port a totalisé 7,7 millions de tonnes en 2019-2020[1] ; il est dominé par les conteneurs, avec des mouvements assez importants de marchandises sèches et liquides en vrac, et des mouvements plus modestes de marchandises générales et de poissons. Le pays possède certains des territoires marins les plus étendus, avec une zone économique exclusive revendiquée de 2,2 millions de km2 et un plateau continental étendu cogéré avec les Seychelles de 0,4 million de km2. Il existe un vaste potentiel non seulement pour consolider les activités traditionnelles, mais aussi pour développer les activités émergentes, notamment la mariculture et l'élevage du thon à grande échelle, la biopharmacie, le soutage et les services de soutien maritime, les applications océaniques de haute technologie en eaux profondes, la biotechnologie marine et l'exploration pétrolière et gazière. L'introduction de technologies intelligentes pour faire face à l'évolution des conditions océaniques et la promotion de la pêche récréative et de l'écotourisme peuvent développer davantage l'économie bleue et contribuer à une croissance supplémentaire du PIB à court et moyen terme. Cependant, les extrêmes climatiques constituent une menace importante pour la croissance de l'économie océanique de l'île Maurice et appellent des mesures de résilience, comprenant à la fois celles d'adaptation et d'atténuation. Afin de garantir la mise en place d'un cadre adéquat pour la gestion des ressources océaniques, le gouvernement et les parties prenantes ont donné la priorité à la préparation d'un plan d'espace marin et d'un cadre multisectoriel pour l'économie bleue avec divers plans d'investissement sectoriels. Bien que l'île Maurice ne soit pas très connue pour ses ressources minérales, elle produit du basalte pour la construction, des engrais, de la chaux à partir de corail, de l'acier semi-fini et du sel marin évaporé par le soleil.

27. **Tourisme : Le secteur du tourisme joue un rôle essentiel dans le décollage économique de l'île Maurice**. L'objectif de la Vision 2030 de Maurice est de diversifier la base de tourisme et le portefeuille de produits touristiques en vue de renforcer la réputation de Maurice en tant que « destination verte » insulaire de premier plan. Le secteur du tourisme a représenté environ 8,1 % du PIB en 2019 et 56 % des exportations de services en moyenne entre 2014 et 2019, l'économie insulaire gagnant plus d'un milliard d'USD par an en recettes touristiques au cours de cette période. Maurice est internationalement connue comme une destination touristique de haut niveau avec ses belles plages de sable, son lagon bleu et ses paysages marins et terrestres exceptionnels. Le nombre d'arrivées de touristes n'a cessé d'augmenter au fil des ans, passant de 437 000 en 1995 à 1 418 000 en 2019. En 2020, le secteur a été très durement touché par la COVID-19 avec une chute spectaculaire du nombre d'arrivées de touristes à environ 316 000. Les activités touristiques ont toutefois repris après la réouverture des frontières en 2021, avec des arrivées mensuelles en hausse constante, passant de 40 028 en janvier 2022 à 94 084 en juillet 2022, soit un niveau proche de la moyenne mensuelle pré-pandémique de 2019. L'Europe représentant environ 60 % des arrivées de touristes, le secteur est affecté sur ses principaux marchés par des défis exogènes qui ont des répercussions sur le nombre de touristes venant à Maurice. Le gouvernement s'emploie à faire du pays une destination écologique haut de gamme exclusive de choix. Cet engagement va de pair avec la volonté d'intensifier la protection des ressources naturelles, principalement les ressources marines comme les récifs coralliens, en associant étroitement les populations locales à leur préservation. La gestion communautaire des ressources naturelles peut contribuer à créer des emplois, à améliorer les moyens de subsistance et à promouvoir le

développement d'activités écotouristiques responsables**.**

2.4. Contexte social et thèmes transversaux

28. **Pauvreté et inégalité des revenus** : **La proportion de ménages vivant dans la pauvreté relative[2] a augmenté de 8,7 % à 9,6 % entre 1996-1997 et 2017**, selon l'enquête la plus récente sur l'analyse de la pauvreté à Maurice, publiée en avril 2020. Cependant, le niveau de pauvreté absolue (personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour en 2017) est relativement faible, représentant moins de 1 % de la population totale. L'enquête a également déterminé que si les inégalités ont diminué au cours de cette période, elles sont restées relativement élevées. L'indice de Gini, qui est passé de 0,388 en 2006-2007 à 0,414 en 2012, est ensuite tombé à 0,400 en 2017. Si la baisse des inégalités est attribuée aux transferts publics, la persistance de niveaux élevés des inégalités s'explique en partie par le passage rapide de l'économie de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme l'agriculture et l'industrie manufacturière, à une économie davantage axée sur les services, ce qui entraîne une moindre demande de main-d'œuvre non qualifiée. L'inclusion demeure donc un défi pour le modèle de croissance actuel. Le gouvernement a pris des mesures importantes pour lutter contre l'incidence de la pauvreté et des inégalités dans le pays. En 2015, il a introduit le Plan Marshall contre la pauvreté, un ensemble de programmes et d'interventions visant à renforcer la protection sociale et à lutter contre l'augmentation de l'incidence de la pauvreté et des inégalités (voir l'Annexe A.17). Il a également introduit un salaire minimum en janvier 2018 (qui a été revu à la hausse en 2022), et a déployé des programmes de logement social supplémentaires, ciblant les personnes les plus vulnérables. Plus récemment, les recettes du Plan de soutien, du Fonds de solidarité COVID-19 et des programmes de subvention du gouvernement ont servi à financer des programmes et des initiatives, comme les paniers de nourriture subventionnés et d'autres produits essentiels, visant à renforcer la protection sociale des plus vulnérables.

29. **Chômage : Le chômage avait connu une tendance à la baisse, tombant à 6,7 % fin 2019, contre 7,9 % en 2015**. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur le marché du travail, avec un taux de chômage en forte hausse à 9,2 % fin 2020 avant de s'améliorer à 9,1 % fin 2021, selon l'Enquête permanente polyvalente auprès des ménages du quatrième trimestre 2021. Le chômage à Maurice touche principalement les femmes et les jeunes. À la fin de 2021, les taux de chômage des femmes et des jeunes s'élevaient respectivement à 10,6 % et 27,7 %, contre 8,1 % pour les hommes. Une des principales causes de la persistance du chômage des jeunes est l'existence d'importants déficits de compétences. La transformation structurelle de l'économie mauricienne, qui est passée de secteurs traditionnels peu qualifiés, comme l'agriculture et le textile, à des services à forte valeur ajoutée, notamment les services financiers et les TIC, a généré une hausse considérable de la demande de travailleurs qualifiés. Cependant, malgré le niveau d'instruction élevé de la population, le pays a du mal à répondre à cette demande. De nombreux demandeurs d'emploi se sont retrouvés piégés dans des emplois mal rémunérés, avec peu de possibilités de progression. Ces lacunes appellent des réformes profondes de l'éducation pour promouvoir la formation professionnelle afin d'équiper les jeunes et les femmes de Maurice et de leur donner aux les moyens de répondre aux nouvelles demandes engendrées par le passage d'une économie essentiellement agricole à une économie davantage axée sur les services, grâce à une formation à la culture numérique et au développement de compétences pertinentes.

30. **Développement humain :** La valeur de l'Indice de développement humain (IDH) de Maurice pour 2019 était de 0,804 (une amélioration par rapport à 0,624 en 1990), ce qui la classe au 66e rang sur 189 pays et la place dans la catégorie des pays à niveau de développement humain très élevé. Cependant, l'éducation et le développement des compétences n'ont pas suivi l'évolution des besoins de l'économie induite par des changements économiques structurels rapides. La lenteur de l'accumulation du capital humain, combinée à une faible capacité d'innovation, peut expliquer pourquoi Maurice n'a pas encore évolué vers une économie axée sur l'innovation, selon le Rapport sur la compétitivité mondiale de 2019. Pour relever ces défis structurels, il faudrait développer l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) avec une plus grande participation des parties prenantes du secteur privé, en particulier des employeurs. En faisant en sorte que le développement des compétences soit axé sur la demande, Maurice s'assurera que la main-d'œuvre est pertinente pour sa croissance économique. En outre, il convient d'améliorer le cadre de qualité en établissant des liens avec d'autres secteurs économiques et en renforçant la transition de l'école au travail, en particulier le développement des compétences des jeunes. L'enseignement des TIC et la numérisation seront également essentiels au développement des compétences à l'avenir. Pour accélérer la transformation économique vers des activités manufacturières et des services à forte valeur ajoutée et à forte intensité de compétences (y compris le tourisme haut de gamme), l'investissement dans le capital humain devrait également

viser non seulement à développer les compétences nécessaires aujourd'hui, mais aussi à commencer à constituer les compétences nécessaires pour tirer parti avec succès des avancées technologiques de demain. Afin de développer cette réserve de compétences futures, le gouvernement devrait commencer par rééquilibrer le système éducatif en l'orientant vers des cours et des diplômes en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM). Cela encouragera la pensée critique, la créativité, la flexibilité cognitive et l'intelligence émotionnelle, par opposition à l'apprentissage par cœur, afin de rendre les jeunes capables de s'adapter à l'évolution du monde du travail et de cadrer avec la manière dont les gens travailleront et collaboreront de plus en plus au cours de la quatrième révolution industrielle.

31. **Santé :** Le système de santé publique universelle de l'île Maurice est bien structuré, gratuit et de qualité. Près de 100 % des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié, mais les taux de mortalité et de retard de croissance sont encore élevés par rapport aux PRE comparables. Le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 23 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à environ 16 en 2020 (contre des moyennes de 43 et 11 pour les PRI et les PRE, respectivement), tandis que 17,1 % des nourrissons avaient un poids insuffisant à la naissance en 2020. Maurice a obtenu en 2020 un score de 0,62 sur l'indice du capital humain de la Banque mondiale (0 étant le niveau le plus bas et 1 le plus élevé), soit une légère amélioration par rapport à 0,60 en 2010. La charge de morbidité dans le pays est concentrée sur les maladies non transmissibles, l'Organisation mondiale de la santé indiquant que la principale cause de décès en 2020 était les problèmes cardiovasculaires (33 %), suivis des complications dues au diabète sucré (21 %), du cancer (13 %) et des maladies respiratoires (11 %). Le Plan stratégique national du secteur de la santé de 2020 aborde les défis à venir liés au vieillissement de la population, à l'utilisation accélérée des nouvelles technologies dans la prestation de soins médicaux efficaces et à la probabilité d'une nouvelle épidémie.

32. **Genre :** Avec un score global de 0,665, le classement de Maurice dans l'indice mondial d'écart entre les sexes s'est légèrement amélioré, passant de 115e en 2017 à 113e (sur 153 pays) en 2020. Maurice obtient des scores élevés dans deux des quatre indicateurs qui forment cet indice : le niveau d'instruction (score : 0,992 ; rang : 74e) et la santé et la survie (score : 0,98 ; rang : 1er). En outre, l'égalité des sexes est totale en ce qui concerne l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (score moyen : 1 ; rang : 1er). Pour l'indicateur de santé et de survie, les femmes mauriciennes ont une espérance de vie moyenne plus élevée (68,2 ans contre 63,6 ans pour les hommes), marque essentielle du progrès social grâce à un meilleur accès aux services de santé et de protection sociale. Toutefois, l'absence de discrimination à l'égard des filles et des femmes pour l'accès à l'éducation ne se traduit pas par leur participation active à la vie économique et politique. Depuis 2006, le classement général de Maurice s'est détérioré dans les deux autres sous-indicateurs de l'indice mondial d'écart entre les sexes : participation et opportunités économiques (score : 0,592 ; rang : 116e) et autonomisation politique (score : 0,09 ; rang : 124e). Seulement 52 % de la main-d'œuvre féminine est active contre 79 % des hommes. Toutefois, si la disparité est plus prononcée dans les segments peu qualifiés du marché du travail, le taux d'activité est supérieur à 80 % chez les femmes ayant suivi un enseignement post-secondaire et tertiaire, soit un taux aussi élevé que le taux moyen chez les hommes. En règle générale, les femmes occupent moins de postes de direction, de cadres supérieurs et de législateurs (32,1 % pour les femmes contre 67,9 % pour les hommes). En ce qui concerne la vie politique, seuls 12 % des parlementaires sont des femmes dans la présente assemblée, et les postes ministériels existants sont essentiellement occupés par des hommes (92 %). La politique nationale en matière de genre 2022-2030 a été lancée en mars 2022, et contient des directives pour la promotion de l'égalité des sexes.

33. **Sauvegardes environnementales et sociales :** Maurice dispose d'un solide cadre de gestion des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. La gestion environnementale s'appuie sur la loi relative à la protection de l'environnement. Cette loi définit des procédures d'application complètes et des mécanismes de contrôle du développement, prévoit la promulgation de règlements et de normes pour la protection de l'environnement. La loi fait actuellement l'objet de révision pour tenir compte des leçons apprises au cours des dernières décennies et des nouveaux défis. Le pays a également élaboré des directives complètes pour les entreprises programmées et non programmées dans le cadre de cette loi de 2002. Celle-ci, ainsi que la loi sur l'acquisition des terres et les lois sur la sécurité et la santé au travail, couvrent convenablement tous les aspects requis par les cinq sauvegardes opérationnelles de la Banque. En outre, le pays a finalisé le Plan directeur sur l'environnement pour la prochaine décennie, qui comprend une politique et une stratégie sur 10 ans, ainsi qu'un plan d'action sur 5 ans. Les mises à jour et les réformes importantes en cours qui méritent d'être mentionnées sont

les suivantes : i) la décision d'interdire les sacs en plastique pour faire de Maurice un pays sans sacs en plastique à l'horizon 2030, plusieurs règlements ayant déjà été adoptés en 2020 ; et ii) le traitement entièrement électronique des autorisations d'EIE.

34. **Changement climatique et croissance verte** : En tant que Petits États insulaires en développement, l'île Maurice est très vulnérable à l'impact du changement climatique. Le pays est classé 90^{e} sur 182 pays dans l'indice 2022 ND-Global Adaptation Initiative en termes de vulnérabilité. Les chocs climatiques sont fréquents, avec une moyenne de quatre événements indésirables par décennie. Ces dernières années, les pluies torrentielles et les crues soudaines ont augmenté en fréquence. La contribution de Maurice à l'Accord de Paris (CDN, 2021) détermine les événements météorologiques graves et les catastrophes naturelles (cyclones, tempêtes et raz-de-marée, pluies torrentielles, inondations et crues soudaines, glissements de terrain et tsunamis) comme étant des menaces importantes pour la résilience socio-économique et le bien-être humain. Dans le profil de risque de catastrophe de la Banque mondiale pour Maurice (2016), les pertes directes annuelles moyennes attribuables aux séismes, aux inondations et aux cyclones tropicaux ont été estimées à plus de 110 millions d'USD. Conscient de la nécessité d'accroître la résilience du pays face aux catastrophes, le gouvernement a mis en place le Centre national de réduction et de gestion des risques de catastrophes en tant qu'institution focale du pays pour planifier, organiser, coordonner et suivre les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophes. Il est essentiel de s'attaquer au changement climatique pour aider l'économie à renforcer sa résilience face aux chocs. Les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) de Maurice en 2016 étaient de 4 881 kilotonnes équivalent dioxyde de carbone (ktCO2eq), y compris les absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF), ce qui représente moins de 0,01 % des émissions mondiales de GES. Il est à noter que le secteur de l'énergie est la principale d'émissions de GES, représentant environ 80 % des émissions globales de GES. Dans le cadre de ses engagements en matière de CDN, le pays prévoit de réduire ses émissions de GES de 40 % à l'horizon 2030. Maurice a bénéficié du financement du Fonds vert pour le climat (FVC), les projets approuvés contribuant à l'augmentation de la capacité d'électricité produite par des énergies renouvelables et au renforcement institutionnel de l'Agence mauricienne des énergies renouvelables. La poursuite du programme de développement de l'économie verte se concentrera sur l'innovation dans l'exploitation des ressources marines, la modernisation du réseau électrique national par l'expansion des énergies renouvelables en utilisant des technologies innovantes, et l'agriculture climato-intelligente, y compris la bio-agriculture. Une intervention urgente est nécessaire, car on estime que les besoins financiers totaux pour mettre en œuvre les objectifs de la CDN sont de 6,5 milliards d'USD (65 % subordonnés à la fourniture de moyens d'exécution par les donateurs) ; les besoins totaux pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation et d'adaptation identifiées sont estimés respectivement à 2 milliards d'USD et 4,5 milliards d'USD. La politique nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophe de Maurice 2020-2030 établit le contexte de la vision, des buts et des objectifs énoncés dans le cadre stratégique national de réduction et de gestion des risques de catastrophe et le plan d'action national de réduction et de gestion des risques de catastrophe 2020-2030.

35. **Société civile :** Maurice a une longue histoire de participation de la société civile dans les sphères sociales, économiques, culturelles et politiques. Il existe actuellement près de 6 000 organisations bénévoles enregistrées et guidées par le Registrar of Associations Act (1978), dont la plupart sont des organisations communautaires. D'autres sont des groupes ethniques et d'intérêt, dont 300 entrent dans la catégorie des organisations non gouvernementales. Les syndicats sont également engagés et ont acquis un certain degré d'influence. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement du tourisme/écotourisme durable, en accordant une attention particulière à la promotion de la participation des communautés aux initiatives de gestion de l'environnement, en liant cela à la création d'emplois, améliorant ainsi la vie des communautés pauvres.

2.5. Cadre stratégique du pays

36. En 2016, le gouvernement a dévoilé la Vision 2030 de Maurice qui constitue un nouveau guide de développement et donne un nouvel élan à la transformation du pays. La Vision 2030 vise à lancer une nouvelle phase de forte croissance fondée sur une prospérité partagée et une qualité de vie améliorée, pour finalement transformer Maurice en un PRE inclusif à l'horizon 2030. La lutte contre le chômage, l'élimination de la pauvreté, l'ouverture du pays et l'encouragement de l'innovation sont les principaux piliers du programme de Vision 2030. Ce plan de développement à long terme du pays s'articule autour de cinq *secteurs de croissance potentiels,* à savoir

i) l'industrie manufacturière, avec un accent particulier sur l'agro-industrie, ii) le tourisme, iii) le secteur financier, iv) les TIC et v) l'économie océanique. Sa mise en œuvre s'appuie sur les fondements de cinq *catalyseurs de croissance*, à savoir i) la bonne gouvernance, ii) les infrastructures, iii) la transition vers les énergies vertes et leur stockage, iv) le développement du capital humain et v) l'intégration régionale. Ces catalyseurs sont considérés comme des conditions préalables transversales visant à améliorer la productivité des secteurs de croissance retenus et à renforcer leur capacité à être compétitifs à l'échelle internationale.

2.6. Mécanismes de coordination des partenaires au développement, positionnement et avantage comparatif de la Banque

37. **Coordination des partenaires au développement :** La coordination des partenaires au développement est supervisée par le ministère des Finances, de la Planification économique et du Développement (MOFED). Un Groupe de partenaires au développement présidé par le coordinateur résident des Nations Unies a été relancé en 2018, et des consultations entre les membres du groupe ont depuis eu lieu tous les trimestres. Le groupe comprend cinq partenaires au développement permanents ayant une représentation permanente à Maurice – la BAD, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), l'UE et le Programme des Nations Unies pour le développement. Un cadre formel de coordination du développement a été mis en place, avec des groupes sectoriels formés sur l'environnement, le changement climatique, le développement des compétences, le genre et la santé. Au cours du précédent DSP, la Banque a collaboré avec d'autres partenaires au développement sur des travaux d'analyse. Les domaines d'intervention comprenaient le développement de produits de connaissance sur l'économie bleue, les implications de la transition vers le statut de PRE sur le secteur du vêtement et du textile, et des analyses de modélisation de la pauvreté[3].

38. **Positionnement et avantage comparatif :** La Banque est considérée comme un partenaire de confiance pour les conseils en matière de politiques dans des situations économiques difficiles. Cela a été particulièrement le cas lors de la pandémie de COVID-19, lorsque la Banque a aidé le pays par le biais d'une opération à l'appui des politiques dans le cadre du dispositif de réponse à la crise de COVID-19, et après la marée noire de juillet 2020, par le biais d'une opération du Fonds de secours spécial pour évaluer les dommages et les pertes et appuyer les activités de nettoyage. En outre, l'expérience de la Banque en matière de développement des infrastructures est bien connue (voir l'Encadré 1). Depuis 2011, la Banque a approfondi son engagement avec Maurice, en étant présente dans le pays par le biais du Bureau de liaison de Maurice (MLO). Le MLO facilitera le dialogue avec le gouvernement et d'autres parties prenantes clés, notamment les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile. Il accompagnera également les fonctions opérationnelles de la Banque pour renforcer la coordination de l'aide, améliorer la performance du portefeuille et déterminer de nouvelles possibilités d'affaires.

Encadré 1 : Impact des opérations et des services de conseil de la Banque à Maurice

- Le Projet de réaménagement de la centrale de Saint Louis a consisté à remplacer les anciennes turbines diesel de la centrale par quatre turbines propres alimentées par des énergies renouvelables ─ chacune ayant une puissance installée de 15 MW. Au moins 36 % de la population mauricienne a bénéficié de ce projet. Impliquant une production de 60 MW (4 unités de 15 MW chacune), la construction de deux réservoirs de stockage de carburant et d'une sous-station de 65 KV à la centrale de Saint Louis a augmenté la capacité installée de 634 MW en 2013 à 847,44 MW à la fin de 2018.
- La Banque a obtenu des résultats considérables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, essentiellement grâce à l'achèvement de la deuxième phase du projet d'assainissement de Plaines Wilhems. Le projet comprenait la remise en état d'une station d'épuration, la construction d'un collecteur principal et l'amélioration des raccordements domestiques. Le projet a contribué à accroître la connectivité des ménages au réseau d'égouts pour 288 000 habitants (24 % de la population totale) vivant dans les districts centraux du pays, avec une réduction connexe des risques sanitaires liés aux maladies d'origine hydrique.
- La Banque a fourni des services de conseil, s'engageant dans un dialogue politique proactif et des études sectorielles économiques. L'opération du Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI) a financé l'étude « Vers un nouveau modèle d'éducation et de formation à Maurice » qui a contribué aux réformes des cadres institutionnels de l'enseignement supérieur. Les montants du don d'Énergie durable pour tous (SEFA) (approuvé en 2015) ont été utilisés pour réaliser une étude de faisabilité sur l'utilisation de l'eau des grands fonds pour les systèmes de climatisation à Port-Louis. Les conclusions de l'étude ont permis au promoteur du projet de structurer le financement potentiel du projet, la Banque étant considérée comme un chef de file principal potentiel pour la transaction d'investissement ultérieure.

2.7. Atouts, possibilités, enjeux et faiblesses

39. Le défi primordial en matière de développement de Maurice consiste à améliorer les performances de la productivité en vue de renforcer la résilience de l'économie et d'atteindre une trajectoire de croissance plus inclusive, durable et plus élevée. Maurice jouit de nombreux atouts et possibilités, mais en même temps, elle est

confrontée à des faiblesses et des défis considérables qu'elle doit relever pour réaliser ses aspirations en matière de développement. Le défi primordial en matière de développement est aggravé par plusieurs difficultés sous-jacentes en matière de développement comme la pénurie croissante de compétences, le chômage élevé des jeunes et des femmes, la diminution de la part de marché des exportations traditionnelles, certaines lacunes dans les infrastructures, des coûts élevés du commerce, une capacité d'innovation limitée, des chaînes de valeur peu développées, ainsi qu'un déficit budgétaire persistant et une dette publique en hausse. L'Encadré 3 résume les atouts et les possibilités de l'île Maurice, ainsi que ses défis et ses faiblesses.

Encadré 2 : Atouts et possibilités, faiblesses et défis

Atouts et possibilités	Faiblesses et défis
• Stabilité politique, appui aux normes de bonne gouvernance et stabilité macroéconomique soutenue • Un climat des affaires propice, associé à un secteur privé dynamique et à l'engagement du gouvernement en faveur des PPP. • Infrastructures de base relativement bien développées dans les domaines de l'énergie, des routes et de l'eau. • Les avantages par rapport à d'autres pays, notamment dans les domaines des TIC et du numérique et des services financiers matures, pourraient servir de passerelle pour l'Afrique. • Un engagement fort pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables, présentant des opportunités pour le financement du secteur privé. • Accès à de grands marchés régionaux (ALECAf, COMESA, SADC, COI) offrant des possibilités d'expansion du commerce régional. Accès préférentiel aux marchés suivants : la Chine (ALE), l'Inde (CECPA) et le Royaume-Uni (accord de partenariat économique Royaume-Uni-ESA), l'UE (par le biais de l'accord de partenariat économique intérimaire UE-ESA), la Turquie (ALE) et le Pakistan (APT). • Des ressources océaniques massives et une vaste zone économique exclusive offrant des possibilités de croissance dans le tourisme côtier, la pêche, la transformation des fruits de mer et les activités portuaires.	• Augmentation de la dette publique, limitation de la marge de manœuvre budgétaire. • Un taux de chômage élevé, concentré sur les jeunes peu instruits et les femmes, en raison du manque de compétences pertinentes, aggrave les inégalités. • Manque de travailleurs hautement qualifiés dont ont besoin les entreprises, reflétant le vieillissement de la population et l'inadéquation du système éducatif. Capacité d'innovation limitée, en rapport avec la faiblesse des dépenses de recherche et développement. • Les terres arables insuffisantes limitent la possibilité d'augmenter considérablement les rendements, ce qui entraîne des importations alimentaires élevées. • Approvisionnement en eau intermittent, imposant un coût supplémentaire aux entreprises. • Coûts élevés du commerce résultant de l'éloignement géographique et faible effectif de la population, imposant un tarif caché sur le commerce. Coûts de production élevés, reflétant les coûts élevés de l'énergie et du fret. • Chaînes de valeur peu développées. Diminution de la productivité et de la compétitivité, entraînant la perte par Maurice d'une part importante de son marché d'exportation, en raison de l'incapacité à passer à une échelle suffisante pour de nouvelles exportations plus complexes. • Forte vulnérabilité aux chocs extérieurs en raison d'une diversification économique limitée et de la dépendance à l'égard de quelques marchés étrangers. Vulnérabilité élevée au changement climatique, en raison de la fréquence et de la gravité accrues des catastrophes naturelles.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAYS[4]

40. **Composition du portefeuille :** Au 30 septembre 2022, le portefeuille en cours de la Banque à Maurice comprenait cinq opérations (avec six instruments de financement) évaluées à 194,55 millions d'UC (voir l'Annexe A.8.1). Sur les cinq opérations, quatre sont des opérations souveraines, représentant 40 % du total des engagements, et une opération non souveraine (ONS) représentant 60 % du total des engagements. L'âge moyen du portefeuille est de 4,4 ans. Le secteur financier représente 99,9 % du total des engagements, le secteur agricole et les activités multisectorielles représentant le reste. Le portefeuille couvre trois des cinq priorités des High 5, à savoir « Industrialiser l'Afrique », qui représente 99,9 % du total des engagements, suivi de « Nourrir l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines », avec 0,05 % chacune.

41. **Performance globale :** Au fil du temps, la performance du portefeuille s'est améliorée, tous les indicateurs clés dépassant ou respectant les seuils des indicateurs clés de performance (ICP) institutionnels (voir l'Annexe A.8.2). Au 30 septembre 2022, la performance globale du portefeuille a été jugée « satisfaisante » avec une note de 3,2 (sur une échelle de 1 à 4, 1 étant très insatisfaisant et 4 très satisfaisant), contre 2,9 en septembre 2020. Le taux de décaissement cumulé a légèrement augmenté, passant de 99,87 % en septembre 2020 à 99,90 % en septembre 2022. Depuis septembre 2020, il n'y a pas eu de projets à risque dans le portefeuille. La proportion de projets satisfaisants dans les Rapports flashlight mensuels de la Banque sur le portefeuille de Maurice a atteint 100 % (aucun projet épinglé) en septembre 2020, avant de tomber à 83 % (17 % de projets épinglés) fin septembre 2021 et à 68 % (32 % de projets épinglés) fin septembre 2022.

42. **Défis de la gestion du portefeuille :** La performance du portefeuille a été satisfaisante, mais certaines des dispositions de la Directive présidentielle n° 02/2015 n'ont pas été respectées[5]. Par exemple, le Projet de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle de Maurice est épinglé en raison des retards du premier décaissement. Le projet a été approuvé le 21 septembre 2021, signé le 21 décembre 2021, et est resté non décaissé pendant plus de trois mois en raison de retards subis dans le recrutement du consultant principal pour l'opération. La Banque relève les défis du portefeuille par des consultations régulières et le renforcement des capacités, notamment par des ateliers de formation fiduciaire ciblés et une assistance technique aux organismes d'exécution des projets. Des ateliers fiduciaires ont été organisés dans le cadre du lancement du projet de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle en février 2022. En outre, l'équipe de la Banque chargée de la passation des marchés, en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires au développement, dirige actuellement l'évaluation du système de passation des marchés publics à Maurice, en utilisant la méthodologie MAPS[6]. Un atelier de diffusion est prévu pour le quatrième trimestre de 2022. La Banque suit également la mise en œuvre du Plan d'amélioration du portefeuille pays (PAPP)[7].

43. **État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'amélioration du portefeuille pays (PAPP) 2018-2019** : Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre du PAPP 2018-2019, bien qu'ils aient été limités à partir de 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, qui ont affecté la supervision des projets sur le terrain. Sur les 11 mesures du PAPP 2018-2019, la mise en œuvre des mesures signalées lors de la mission de dialogue du DSP a eu un taux d'exécution de 82 % (55 % entièrement exécutées et 27 % partiellement exécutées et en cours). Les deux mesures restantes qui n'ont pas été exécutées sont : i) l'intensification de la présence de la Banque à Maurice par la reconfiguration du Bureau de liaison de Maurice (MLO) ; et ii) l'organisation de réunions trimestrielles de revue de portefeuille (voir l'Annexe A.8.3).

i) **Reconfiguration du MLO**. La nécessité de renforcer la présence de la Banque à Maurice en reconfigurant le MLO et en augmentant ses effectifs. La Banque a désigné un économiste pays et un chargé de programme pays pour résider dans le pays, et la capacité du MLO sera encore renforcée selon les besoins, en fonction du portefeuille.

ii) **Rétablissement des réunions trimestrielles d'examen du portefeuille**. Les réunions trimestrielles d'examen du portefeuille n'ont pas été organisées en 2020 en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie de COVID-19. Les réunions d'examen ont été rétablies virtuellement à partir du premier trimestre de 2022, et avec le placement d'un CPO à Maurice, les réunions d'examen en personne devraient reprendre en 2023.

4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS[8]

44. **Au niveau stratégique** : Alors que les deux piliers du DSP 2014-2018 étaient conformes à l'agenda de développement de Maurice, le programme initial de prêts de la stratégie a été révisé à la suite du changement de gouvernement fin 2014, puis lors des consultations sur la revue à mi-parcours (RMP) et la mise à jour du DSP. Conformément aux conclusions et recommandations de l'Évaluation de la stratégie et du programme pays (ESPP) pour la période 2009-2018, commanditée par l'Évaluation indépendante du développement (IDEV), la Banque utilisera autant que possible la RMP du nouveau DSP 2022-2027 envisagée pour 2025 afin de faciliter ce processus en cas de changement de dirigeants ou d'orientation de politique afin d'aligner le portefeuille sur les priorités stratégiques du pays et de la Banque.

45. **Au niveau opérationnel** : La Banque doit continuer à collaborer avec le gouvernement pour améliorer la performance du portefeuille au niveau opérationnel. L'amélioration de la diligence raisonnable, des connaissances du personnel de projet par le biais d'ateliers fiduciaires, et des capacités institutionnelles, couplée à l'introduction de la passation de marchés avancée, lorsque cela est possible, réduira les retards du premier décaissement. Tous les projets devraient également intégrer les aspects liés au genre et à la jeunesse afin de s'attaquer aux défis sous-jacents de l'inégalité entre les sexes et du chômage des jeunes dans le pays.

46. **Pour les partenaires au développement** : Bien que l'aide étrangère représente une faible proportion du budget total de Maurice, sa contribution est essentielle au cofinancement du développement du pays. Le cofinancement doit être étayé par une collaboration, notamment en matière de planification, de préparation des projets, d'évaluations et de supervision conjointe, afin d'évaluer les étapes des projets et de réduire les coûts de transactions pour le gouvernement.

47. **Recommandations de CODE** : CODE a avalisé le Rapport d'achèvement du DSP 2014-2020 combiné à la RPPP 2020 en janvier 2021, mais a également recommandé de réviser et de rationaliser les piliers du DSP proposés, et de peaufiner les programmes de prêts et d'opérations hors prêts. Le processus de préparation du Rapport d'achèvement et du nouveau DSP 2022-2027, qui a débuté fin 2019 et s'est poursuivi en 2021 compte tenu des circonstances éprouvantes de la pandémie de COVID-19, a été motivé par ce contexte et par la nécessité pour la Banque et le gouvernement de déterminer des stratégies et des moyens permettant au pays de créer les conditions d'une reprise économique immédiate après la pandémie.. Le processus de préparation du nouveau DSP 2022-2027 a débuté fin 2019 et s'est poursuivi en 2021, bien qu'à un rythme plus lent en raison des circonstances atténuantes de la pandémie de COVID-19. Lorsque l'économie est entrée en récession en 2020 en raison de la pandémie, il est apparu urgent pour la Banque et le gouvernement d'identifier des stratégies et des moyens pour sortir le pays de la récession, ce qui permettra au pays de créer les conditions d'une reprise économique immédiate, tout en augmentant sa résilience pour mieux répondre aux chocs exogènes à grande échelle à l'avenir. Ce processus a pris un certain temps jusqu'à mi-2022, lorsque le gouvernement était suffisamment à l'aise pour tracer une voie claire pour le pays. Les recommandations de CODE lors de l'examen du DSP 2014-2020 et l'état de leur mise en œuvre sont présentés à l'Annexe A.7.2.

48. **Principaux enseignements de l'Évaluation de la stratégie et du programme pays (ESPP) 2008-2019 du Groupe de la Banque pour Maurice** : L'ESPP 2008-2019 réalisée par le Bureau indépendant d'évaluation du développement de la Banque, qui couvrait deux DSP[9], a confirmé la pertinence de l'intervention de la Banque à Maurice sur la période concernée. Les stratégies de la Banque ont répondu aux besoins critiques qui étaient essentiels à la continuité de la performance économique du pays et étaient alignées sur la vision de celui-ci et les plans du gouvernement pour l'avenir du pays. Toutefois, la Banque n'avait pas de perspective stratégique ni d'approche sectorielle cohérente, ce qui a limité l'effet de levier de son aide. En conséquence, l'efficacité et l'efficience de l'aide de la Banque ont été jugées insatisfaisantes.

49. Bien que la Banque ait réussi à obtenir la plupart des résultats des opérations approuvées, les efforts de développement des opérations et d'autres activités connexes ont été limités par les restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, et plusieurs opérations prévues ne se sont pas concrétisées. Au cours de la période considérée, les opérations de la Banque ont connu des retards d'exécution imputables à des changements dans le contexte du pays et à une compréhension insuffisante des règles et procédures de la Banque par les organismes d'exécution. En outre, la mise en œuvre du DSP n'a pas fait l'objet d'une approche sociale spécifique concernant des questions transversales comme l'intégration de la dimension de genre et les problèmes des jeunes. Si les questions de genre ont été prises en compte dans les rapports d'évaluation et les études de faisabilité au stade de la mise en œuvre, peu de projets de la Banque ont fourni des résultats concernant ces deux sujets. Enfin, les services de dialogue et de conseils en matière de politique de la Banque n'ont pas pu bénéficier d'interactions physiques avec le gouvernement en raison des restrictions de déplacements imputables à la pandémie de COVID-19. Il a donc été difficile de répondre aux attentes du gouvernement en ce qui concerne la rapidité de prestation et la qualité des produits du savoir, ainsi que l'appropriation par les homologues mauriciens[10].

5. STRATÉGIE 2022-2027 DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1. Justification de la stratégie, sélectivité, objectifs et domaines prioritaires pour l'aide de la Banque

50. **Justification :** L'île Maurice a connu des progrès économiques constants et remarquables au cours des trois dernières décennies, ce qui l'a temporairement propulsée au rang de PRE en 2019. Toutefois, l'affaiblissement de la dynamique de croissance économique et l'exposition accrue de son économie aux chocs externes et au changement climatique pourraient compromettre la réalisation des aspirations du pays en matière de développement. Bien que la pandémie de COVID-19 ne soit pas la première crise provoquée par des facteurs externes, son ampleur unique a également testé les limites de Maurice en termes de résilience économique. Par conséquent, ces développements laissent Maurice face à un défi de développement primordial : améliorer les performances de la productivité afin de renforcer la résilience de l'économie et d'atteindre une trajectoire de croissance plus inclusive, durable et plus élevée. Bien que l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre le programme de transformation soit sans précédent, la transformation structurelle et la productivité sont entravées

par plusieurs défis de développement sous-jacents mentionnés ci-dessus, qui nécessitent une réponse stratégique bien conçue et innovante de la part de la Banque. En dépit de son statut imminent de pays à revenu élevé, Maurice a besoin du soutien de la Banque pour couvrir ses déficits budgétaires, qui sont principalement aggravés par les pressions fiscales découlant de la nécessité de relever ces défis. Le pays reconnaît l'avantage comparatif de la Banque, qui réside dans sa flexibilité, ses instruments variés et ses connaissances de pointe pour répondre à l'évolution de ses besoins et de ses priorités. La Banque est particulièrement reconnue pour ses contributions aux infrastructures socio-économiques, fournies à travers diverses modalités. C'est aussi un partenaire de confiance dans le programme de réforme. Par conséquent, dans le cadre du nouveau DSP, Maurice recherche des solutions beaucoup plus complètes et approfondies de la part de la Banque que ce n'était le cas dans les stratégies récentes pour aider à relever l'éventail complexe de défis de développement du pays. Les préoccupations liées à l'accumulation de la dette publique feront partie intégrante de la stratégie en se concentrant sur les projets à taux de rendement interne élevés.

51. **Sélectivité :** Pour optimiser l'efficacité de l'aide de la Banque, une approche sélective est nécessaire étant donné que les défis en matière de développement de Maurice sont multiples et divers. L'orientation du nouveau DSP 2022-2027 de la Banque a été guidée par un ensemble de critères de sélectivité tels que : i) la nécessité de s'attaquer aux défis en matière de développement les plus urgents ; ii) l'importance de mettre à profit la richesse des possibilités identifiées pour Maurice liées à une intégration régionale accrue à travers l'Afrique ; iii) le résultat des consultations des parties prenantes (voir le résumé des consultations à l'annexe A.13) ; iv) les conclusions de la NDP ; et v) les orientations fournies par CODE. Ces critères de sélectivité garantiront l'alignement du soutien de la Banque sur le document « Affinage de l'orientation stratégique de la Banque – Une proposition pour renforcer la sélectivité de la Banque », approuvé par le Conseil en mai 2021. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2014-2018 et du DSP 2019-2020 actualisé, ainsi que ceux mis en évidence par l'évaluation par IDEV des opérations de la Banque à Maurice, ont également éclairé la conception de la nouvelle stratégie.

52. **Objectif principal et domaines prioritaires du DSP** : Sur la base des critères de sélectivité et des conclusions de la NDP, et en réponse directe aux défis de développement actuels et émergents de Maurice (voir encadré 5), le principal objectif du nouveau DSP 2022-2027 de la Banque est de soutenir les ambitions de Maurice de devenir un pays à revenu élevé (PRE) d'ici 2030, grâce à une économie plus productive, durable, inclusive et résiliente, en libérant davantage le plein potentiel du pays dans l'agriculture, les technologies de l'information, la finance et l'économie bleue pour remonter la chaîne de valeur. Pour réaliser cette ambition ainsi que l'engagement du gouvernement en faveur d'une économie tirée par le secteur privé, le DSP ciblera délibérément les interventions qui soutiennent le développement tiré par le secteur privé et qui ont le plus grand potentiel d'augmentation de la productivité. Pour attirer les investissements du secteur privé, les réformes liées à l'environnement des affaires et les investissements nécessaires pour combler les lacunes de l'infrastructure seront ciblés. Pour soutenir ces objectifs la stratégie s'appuie sur deux domaines prioritaires interdépendants : *i) Le renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des affaires et la production à forte valeur ajoutée* ; et ii) *L'investissement dans des infrastructures durables et protection l'environnement.* Conformément au document de sélectivité de la Banque, le soutien de la Banque dans le cadre des deux domaines prioritaires du nouveau DSP sera fourni dans les cinq secteurs focaux suivants : Gouvernance/multisecteur et agro-industrie dans le cadre du domaine prioritaire 1 ; et énergie, eau et assainissement, et transport dans le cadre du domaine prioritaire 2. En outre, le soutien de la Banque sera limité à 8 des 18 priorités stratégiques au sein des High 5. La théorie de changement reliant les cinq secteurs de concentration appuyés par la Banque et les produits et résultats stratégiques envisagés par le DSP est présentée à l'annexe A.21, soulignant l'importance des synergies entre les interventions proposées. Les thèmes transversaux, notamment le genre, la gouvernance, les compétences, le changement climatique et l'adaptation, seront intégrés dans les nouvelles opérations.

53. **Alignement** : Les deux domaines prioritaires du DSP sont conformes aux secteurs de croissance potentielle de la Vision 2030 de Maurice (agro-industrie et économie océanique) et aux catalyseurs de croissance (infrastructure, énergie verte, développement humain, bonne gouvernance et intégration régionale), ainsi qu'au programme du gouvernement de 2020-2024. L'orientation stratégique est également alignée sur le double objectif de la Stratégie décennale de la Banque (croissance inclusive et transition vers une croissance verte) ainsi que sur toutes les priorités des High 5 : *Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines* (Annexe A.3.1). Les domaines

prioritaires du DSP s'alignent également sur le Domaine prioritaire nº 1 (Développement des infrastructures) et le Domaine prioritaire nº 2 (Intégration des marchés et industrialisation) du DSIR-AA de la Banque, ainsi que sur la Politique et la stratégie en matière de changement climatique et de croissance verte 2021-2030.

5.2. Stratégie et résultats attendus

Domaine prioritaire nº 1 : Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des affaires et la production à haute valeur ajoutée

54. L'objectif de l'appui de la Banque au titre du domaine prioritaire nº 1, vise à promouvoir le développement du secteur privé pour favoriser la diversification économique et édifier une économie plus productive, durable, inclusive et résiliente. Soutenue par une opération d'appui aux réformes (OAP) multisectorielle, la Banque soutiendra les principales réformes politiques, réglementaires et institutionnelles visant à réduire les coûts opérationnels et à créer un environnement plus attractif pour l'investissement privé. Ces réformes viseront également à réduire l'empreinte des entreprises publiques dans l'économie tout en réduisant les barrières à l'entrée et en supprimant les contraintes réglementaires pour élargir l'accès à de nouveaux acteurs. En attirant les investissements du secteur privé vers le développement et le renforcement des secteurs à forte valeur ajoutée, y compris les agro-industries et une économie océanique durable. Les entreprises mauriciennes seront en mesure d'élargir leur espace économique et d'exploiter les possibilités d'accès au marché dans la région grâce à une intégration régionale plus poussée, ce qui leur permettra de réaliser des économies d'échelle et de développer des partenariats stratégiques pour le transfert des technologies. La Banque accompagnera l'amélioration de l'environnement favorable à l'agrobusiness et le renforcement de l'innovation et des compétences afin d'améliorer l'employabilité, notamment pour les jeunes chômeurs, et les femmes, et de mieux préparer la main-d'œuvre aux futurs défis du travail. L'aide de la Banque dans le Domaine prioritaire nº 1 favorisera une diversification économique plus poussée et une transformation économique structurelle en contribuant à l'amélioration de la compétitivité extérieure et de la productivité de l'économie, contribuant ainsi à l'objectif global de développement national consistant à renforcer la résilience socio-économique, à promouvoir une croissance inclusive et à approfondir l'intégration régionale. Des instruments non souverains seront également déployés pour aider le secteur privé.

55. ***Résultat stratégique 1.1 – Amélioration du climat des affaires :*** Au moment où Maurice se remet de l'impact de la COVID-19, il est essentiel de stimuler la productivité et la compétitivité pour améliorer les perspectives économiques à moyen terme, notamment pour les investissements et les emplois de qualité. Par le biais d'opérations d'appui programmatique multisectorielles (OAP), la Banque soutiendra les réformes en cours de l'environnement des affaires menées par le gouvernement et visant à promouvoir le secteur privé dans le cadre des efforts de relance économique post-COVID. Les domaines de réforme ciblés par cette intervention consisteront notamment à remédier aux goulets d'étranglement en matière de réglementation, à la lourdeur des processus d'octroi de licences et de permis et à l'application incohérente des réglementations nationales dans les différentes juridictions locales. En outre, l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), sera un domaine d'action privilégié pour une croissance inclusive. L'OAP renforcera également la transformation du secteur agroalimentaire en mettant l'accent sur les politiques et les initiatives qui favorisent l'investissement du secteur privé et l'encouragent à répondre aux opportunités du marché agroalimentaire. Cette intervention de la Banque visera également à relever les défis de l'accès limité aux marchés internationaux, en particulier pour les produits de grande valeur, qui constitue toujours un obstacle au développement de la croissance du système agroalimentaire. En outre, étant donné que l'absence de coordination entre le secteur public et le secteur privé et le manque de transparence dans le processus de passation des marchés ont contribué à la lenteur de la mise en œuvre des PPP, frustrant ainsi la volonté du gouvernement de se tourner vers les accords de PPP comme source alternative de financement supplémentaire pour faire face aux contraintes sur les ressources publiques et l'espace budgétaire, un domaine d'intérêt particulier de l'OAP est de soutenir les réformes politiques et institutionnelles visant à combler ces lacunes, contribuant ainsi à renforcer les cadres des PPP et des marchés publics. Toutes les mesures ciblées dans le cadre de l'OAP viendront compléter les prêts d'investissement pour les projets et les autres instruments proposés dans le cadre du présent DSP.

Résultats spécifiques attendus : i) augmentation de la croissance du PIB réel de 3,7 % en 2021 à au moins 5 %

en 2027 ; ii) réduction du déficit budgétaire de 7 % du PIB en 2021 à 4 % en 2027 ; et iii) réduction du ratio dette publique/PIB de 91,8 % en 2021 à 80 % en 2027.

56. ***Résultat stratégique 1.2 – Agribusiness*** : L'intervention dans ce domaine visera à moderniser l'agriculture pour qu'elle soit plus réactive aux signaux du marché et efficacement intégrée aux marchés régionaux et mondiaux, en avec la Stratégie Maurice-Afrique. Grâce à une étude de faisabilité en cours pour le développement de zones agro-industrielles spéciales (ZAS) à l'épreuve du climat dans le sous-secteur de l'agro-industrie, la Banque cherchera à aider Maurice à produire des produits alimentaires transformés de grande qualité qui seront exportés en Afrique et dans le monde entier. Les actions de la Banque, qui seront poursuivies dans le cadre d'une opération d'investissement en aval à mettre en œuvre après la revue à mi-parcours du DSP, viseront à améliorer la productivité agricole en stimulant l'adoption de technologies modernes et en créant un environnement favorable à une agriculture intelligente face au climat. La Banque aidera également Maurice à tirer parti des possibilités créées par les nouvelles technologies et la numérisation pour améliorer la productivité et la connectivité aux marchés. Le développement des activités agricoles, et la mise en place d'entreprises agro-industrielles et de chaînes de valeur des produits de base permettront à terme de produire des denrées à plus forte valeur ajoutée en tant que partie intégrante des chaînes d'approvisionnement alimentaire liées aux marchés régionaux et internationaux, en tirant parti des avantages des économies d'échelle et de la spécialisation. L'aide de la Banque contribuera à une croissance inclusive par la création d'emplois à forte valeur ajoutée et d'opportunités d'entrepreneuriat le long des chaînes de valeur, s'attaquant ainsi à l'une des causes du chômage des jeunes et des femmes. Les résultats attendus comprendront l'augmentation des exportations de produits à valeur ajoutée par le biais de chaînes de valeur commerciales et la réduction des importations de denrées alimentaires.

Résultats spécifiques attendus : i) augmentation de la part de marché des produits alimentaires locaux transformés à 3,8 % contre 3,5 % en 2021 ; ii) diminution du taux de chômage rural de 49 % en 2020 à 40 % en 2027, et (iii) augmentation de la population agricole utilisant des technologies agricoles améliorées de zéro en 2021 à 1 500 d'ici 2027 (50 % femmes et 60 % jeunes).

57. ***Résultat stratégique 1.3 – Économie bleue*** : L'objectif consiste à accompagner le développement de l'économie océanique, en offrant à Maurice une voie plus résiliente et durable pour diversifier son économie qui rééquilibre les facteurs sociaux, environnementaux et économiques.. À travers une assistance technique portant sur la *cartographie des opportunités d'investissement potentielles* ciblant le secteur des océans, l'intervention de la Banque permettra au pays de remonter dans la chaîne de valeur en développant de manière durable des produits à plus forte valeur ajoutée basés sur les ressources marines et des fonds marins. Cette assistance technique portera sur le développement de nouvelles activités comme l'aquaculture, la biopharmacie, les services maritimes, l'énergie renouvelables en mer et la biotechnologie marine, grâce à l'introduction de technologies climato-intelligentes et à la promotion de l'écotourisme vert. L'intervention appuiera également l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'espace marin visant à résoudre les problèmes d'arbitrage et à promouvoir les synergies entre les secteurs afin de favoriser l'approche écosystémique et d'investir dans les projets bleus, l'écotourisme et les établissements côtiers résilients.

Résultats spécifiques attendus : Cadre stratégique pour l'économie océanique élaboré.

Domaine prioritaire n° 2 : Investissement dans les infrastructures durables et préservation de l'environnement

58. L'objectif du Domaine prioritaire n° 2 est d'éliminer les goulets d'étranglement des infrastructures qui augmentent les coûts de production pour les entreprises, limitent la compétitivité de Maurice et, par conséquent, empêchent la production de progresser dans la chaîne de valeur. L'accent sera mis sur les infrastructures dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des transports. La Banque accompagnera le développement stratégique et la mise à niveau d'infrastructures rentables afin d'accroître la connectivité et la compétitivité régionales et internationales de Maurice. La résilience face au changement climatique sera promue pour les infrastructures ainsi que dans le cadre des projets d'infrastructure afin de renforcer la durabilité et d'aider à atténuer l'impact hydrométéorologique sur les infrastructures, de manière à relever les défis environnementaux critiques et à renforcer les capacités de l'économie insulaire en matière de préparation et de réaction aux catastrophes nationales. L'aide de la Banque en faveur des infrastructures est conforme aux priorités de développement du gouvernement, qui a déterminé la mise à niveau de la capacité des infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures comme étant l'un des catalyseurs de croissance identifiés par la Vision 2030. L'aide dans ce domaine prioritaire sera fournie par

le biais d'opérations d'investissement, de l'assistance technique, d'une opération d'appui programmatique, des EES et de services de conseil. Des possibilités de PPP seront également recherchées. Il sera donc possible de renforcer le cadre stratégique et opérationnel existant en matière de PPP et de passation de marchés publics et d'utiliser des modalités de financement innovantes pour garantir le financement des besoins en infrastructures du pays.

59. ***Résultat stratégique 2.1- Énergie :*** L'aide de la Banque au secteur de l'énergie visera à transformer le mix énergétique de l'île Maurice pour faciliter sa transition vers les énergies vertes, et la mise en œuvre de la Feuille de route des énergies renouvelables 2030. Le *Programme de soutien aux énergies renouvelables et efficaces,* une opération d'investissement soutenue par la Banque, encouragera l'utilisation de technologies d'efficacité énergétique par le remplacement d'équipements et d'appareils consommateurs d'énergie inefficaces dans les zones résidentielles et commerciales et la modernisation de bâtiments et d'infrastructures publics inefficaces. Cela contribuera non seulement à réduire le gaspillage d'énergie, mais aussi à augmenter l'offre d'énergie pour d'autres usages, ce qui permettra de faire progresser le programme de croissance verte du pays en réduisant les émissions de GES. L'amélioration de l'accès à l'électricité grâce à ces initiatives favorisera la croissance et la survie du secteur privé et des PME, contribuant à la création d'emplois et à une croissance inclusive, tout en garantissant la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique.

Résultats spécifiques attendus : i) augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix de production de 25 % en 2021 à 28 % en 2027 ; et ii) réduction cumulée de la consommation d'énergie dans tous les secteurs économiques de 2,5 % (par unité) en 2027.

60. ***Résultat stratégique 2.2 – Infrastructures d'eau et d'assainissement résistantes au climat*** : Les interventions dans le secteur de l'eau assureront la mise à niveau des infrastructures d'eau et d'assainissement afin de garantir un accès ininterrompu à une eau propre et sûre et réduiront les pertes sociales et économiques dues aux épisodes climatiques extrêmes. Le *Programme d'amélioration des services d'eau* remettra en état l'infrastructure de l'eau pour garantir un approvisionnement en eau 24 heures sur 24 dans les foyers de tension et les zones souffrant d'un approvisionnement intermittent. Les entreprises pourront ainsi éviter d'investir dans de coûteuses solutions indépendantes ou décentralisées d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. La plupart des infrastructures critiques (TIC, énergie, eau et transport) et des logements sont très vulnérables au changement climatique, car elles sont situées sur le littoral, qui est exposé aux inondations, aux ondes de tempête, etc. Pour soutenir les efforts de Maurice visant à remédier à sa vulnérabilité aux cyclones tropicaux et aux risques d'inondation, la Banque appuiera également l'élaboration de mesures structurelles et non structurelles visant à améliorer les cadres nationaux de préparation et de réaction aux catastrophes afin de réduire ou de prévenir les effets dommageables des eaux de crue. Le *Projet d'appui à la gestion de la lutte contre les inondations* dotera Maurice d'une infrastructure de défense et de drainage contre les inondations et d'un plan d'alerte et d'avertissement précoce, de préparation et de rétablissement. Cela renforcera également le système de réglementation pour mieux gérer les défis du changement climatique. De plus, il renforcera la résilience face aux événements météorologiques extrêmes, créant ainsi la base d'investissements plus durables dans le tourisme, l'industrie manufacturière et l'agroalimentaire en améliorant la productivité et la compétitivité, soutenant ainsi la création d'emplois décents.

Résultats spécifiques attendus : i) élimination des interruptions de l'approvisionnement en eau d'ici 2027 ;; et ii) opérationnalisation de plans efficaces d'alerte précoce, de préparation et de récupération.

61. ***Résultat stratégique 2.3 – Transports*** : Les investissements dans le secteur des transports visent à accroître la connectivité et à améliorer l'accès aux marchés régionaux. La construction d'un *système de brise-lames et d'un terminal de conteneurs dans le port de Port Louis* renforcera le statut de Maurice en tant que plaque tournante maritime régionale entre l'Asie et l'Afrique et améliorera la résilience de l'économie océanique face aux extrêmes climatiques. Cette intervention vise à attirer les navires à Maurice pour le soutage et l'approvisionnement. Elle permettra également d'attirer davantage de transbordements vers le reste de l'Afrique et de créer une zone économique spéciale (ZES) qui sera utilisée pour l'entreposage, la rupture de charge, la transformation légère et les travaux d'assemblage légers. L'aide de la Banque contribuera à réduire le coût du fret, améliorant ainsi la compétitivité de Maurice et renforçant les flux commerciaux, favorisant la création de nouvelles possibilités de production à plus forte valeur ajoutée. Elle renforcera également la position de l'île Maurice en tant que plaque

tournante régionale de logistique et de transport, ce qui incitera à des investissements supplémentaires. La croissance de Maurice en tant que destination touristique haut de gamme a accru la nécessité d'améliorer les infrastructures nécessaires, y compris l'expansion et la modernisation de l'aéroport. La Banque accompagne le gouvernement dans cette démarche afin d'assurer la croissance continue du tourisme, qui contribue sensiblement au PIB.

Résultats spécifiques attendus : i) Le terminal à conteneurs est opérationnel au port de Port Louis.

62. **Les questions transversales :** le genre, la gouvernance, les compétences et la prise en compte du climat, seront intégrées dans toutes les opérations lorsque cela sera pertinent et approprié pour obtenir des résultats probants. Chaque projet sera soumis à un exercice de marquage de l'égalité entre les sexes, et des données pertinentes ventilées par sexe seront collectées pour assurer un suivi et une évaluation efficaces. Les questions de gouvernance économique seront traitées, entre autres, en améliorant le cadre et la capacité des PPP. La Banque a également l'intention de procéder à un examen des dépenses publiques et de fournir une assistance technique pour la mise en œuvre du système de passation de marchés en ligne (e-PS) visant à améliorer la responsabilité et la transparence du système mauricien de passation de marchés. La création d'emplois sera intégrée dans toutes les opérations, tandis que le développement des compétences sera intégré dans cette stratégie par la préparation d'une étude phare sur le développement des compétences et l'innovation afin d'enrichir la réforme et les interventions de politiques. En outre, tous les projets intégreront le renforcement des capacités afin de consolider la mise en œuvre. Les questions relatives au changement climatique et à la croissance verte seront systématiquement prises en compte afin de garantir la durabilité, et les projets d'infrastructure tiendront compte de l'adaptation au changement climatique afin de protéger les actifs contre les inondations.

5.3. Programme de prêts/d'opérations hors prêts du pays[11]

63. **Opérations de prêt :** Un Programme opérationnel indicatif (POI) 2022-2025 pour le nouveau DSP a été convenu avec les autorités au cours d'une série de consultations, sur la base des priorités du pays et de l'avantage comparatif de la Banque. Le POI comprend huit (8) opérations souveraines et deux (2) opérations non souveraines, pour un montant total de 1 095 millions d'USD (équivalent à 782 millions d'UC), dans les secteurs de concentration du DSP susmentionnés, tout en traitant la question de la concentration du portefeuille actuel de la Banque sur le secteur financier (voir l'Annexe A.3.1). La Banque utilisera sa position unique de rassembleur multilatéral pour faire progresser les partenariats, en collaborant étroitement avec d'autres partenaires au développement et le secteur privé pour rechercher des possibilités de mobiliser les cofinancements officiels et commerciaux, ainsi que les sources philanthropiques. L'approfondissement de l'engagement avec la société civile et le renforcement des liens avec le monde universitaire et les groupes de réflexion amélioreront la pertinence et la qualité du travail de connaissance.

64. **Opérations hors prêts :** Des services consultatifs et un travail de connaissance opportuns et pertinents seront fournis pour soutenir la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Les opérations hors prêts comprendront des EES et une assistance technique pour le renforcement des capacités et la conception de nouveaux projets. Les domaines d'aide sont alignés sur les deux domaines prioritaires du DSP (voir l'Annexe A.3.2). L'aide à la révision du Plan directeur de l'eau et des EES sur l'économie océanique dotera Maurice d'un plan spatial maritime et d'un plan d'investissement. Une étude phare sur le développement des compétences et l'innovation fournira des outils de diagnostic pour enrichir les réformes et les interventions de politiques visant à répondre aux besoins en compétences et contribuer ainsi à réduire le chômage des jeunes, qui est en grande partie dû au manque de compétences pertinentes. Un examen des dépenses publiques et une assistance technique sur le système de passation de marchés en ligne contribueront à améliorer le coût et l'efficacité des politiques et des dépenses publiques.

5.4. Dialogue avec le pays

65. Pendant la mise en œuvre du DSP, la Banque maintiendra un dialogue stratégique continu avec les autorités, facilité essentiellement par le MLO. Ce dialogue portera sur les aspects opérationnels liés à l'exécution des opérations de la Banque à Maurice. Le dialogue sera principalement guidé par les activités hors prêt et se concentrera, entre autres, sur : i) la transformation économique vers la résilience et l'inclusivité ; ii) l'amélioration des compétences et de l'innovation ; iii) le renforcement du secteur des transports ; iv) le système de passation des marchés ; et v) l'amélioration de la performance et de la gestion du portefeuille. Parallèlement à l'engagement d'un

dialogue solide sur la politique du pays, la Banque encouragera les réformes à travers l'opération d'appui budgétaire. L'opération d'appui budgétaire proposée soutiendra la principale priorité du gouvernement d'introduire et d'approfondir les réformes politiques, juridiques et réglementaires visant à faciliter le renforcement et l'amélioration de l'environnement des affaires grâce à un engagement solide du secteur privé et des entreprises publiques dans le processus de développement économique de Maurice. La Matrice de dialogue sur les réformes politiques (MDRP, voir l'Annexe A.2) sera régulièrement actualisée et utilisée pour suivre la mise en œuvre des réformes.

5.6 Modalités de mise en œuvre, suivi et évaluation rétrospective

66. Les résultats globaux obtenus du DSP seront suivis par le biais du Cadre de mesure des résultats (voir l'Annexe A.1). Des informations supplémentaires continues permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre seront mises à disposition par le biais des RPPP annuelles, des revues trimestrielles du portefeuille, des rapports de supervision des projets et de la matrice de dialogue de politique. Une revue à mi-parcours du DSP, portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, sera effectuée. La Banque intensifiera son travail de connaissance et son dialogue de politique avec le gouvernement, et fera progresser les partenariats avec les secteurs public et privé, les universités et les groupes de réflexion, la société civile et les autres partenaires au développement. Elle utilisera, dans la mesure du possible, des approches et des processus innovants dans ses opérations. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, la Banque mettra à profit l'ensemble de ses modalités d'aide de manière intégrée et en tant qu'« Une seule Banque ». Elle prendra des mesures d'atténuation adaptées pour assurer la continuité des activités dans les périodes de perturbation liées aux catastrophes naturelles. Du côté du gouvernement, le MOFED sera le principal interlocuteur de la Banque, tandis que la responsabilité de l'exécution des projets incombera aux ministères sectoriels concernés, aux organismes publics, au secteur privé et aux autres parties prenantes**.**

5.7 Financement de la stratégie

67. La Banque se positionnera pour aider Maurice par le biais de divers guichets de financement. En tant que pays à faible risque, les instruments souverains comprendront le guichet souverain de la BAD pour l'appui budgétaire programmatique, les fonds fiduciaires et l'assistance technique. Du côté non souverain, la Banque utilisera une multitude d'instruments, dont les prêts de premier rang et marge de crédit (A. 20 fournit des détails). Les instruments de la Banque mobiliseront, entre autres, le financement du climat, l'enveloppe des opérations régionales et exploreront également d'autres possibilités, comme le Forum d'investissement en Afrique, pour d'éventuels projets transfrontaliers. Le choix des produits financiers mettra l'accent sur la nécessité de préserver la viabilité de la dette mauricienne, notamment en ce qui concerne le libellé de la monnaie des prêts et le profil des échéances. La Banque recherchera activement les possibilités de mobiliser d'autres sources de financement par le biais de PPP et d'accords de cofinancement avec des prêteurs privés et d'autres partenaires au développement, ainsi que d'opérations d'appui programmatique pour soutenir les réformes des politiques et des réglementations. Elle sera attentive à l'évolution des besoins et des priorités du gouvernement, tout en veillant à ce que le programme comprenne un ensemble diversifié et échelonné de modalités, de sorte que les réformes des politiques – accompagnées par l'assistance technique, l'appui aux connaissances et les prêts axés sur les politiques et les résultats – soient renforcées par des investissements permettant d'obtenir les résultats visés en matière de développement.

5.8 Risques et mesures d'atténuation

68. Plusieurs risques sont susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs et des résultats de la stratégie 2022-2027 de la Banque à Maurice. Des informations détaillées sur ces risques sont fournies à l'Annexe 19. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les risques et les mesures d'atténuation.

Tableau 1 : Risques et mesures d'atténuation			
Risques potentiels	**Probabilité**	**Impact**	**Mesures d'atténuation proposées**
La menace persistante de la Covid-19 et la reprise plus lente que prévue après la pandémie et l'incertitude économique mondiale persistante entraînant des changements dans les politiques et les priorités gouvernementales qui constituent le point d'ancrage du DSP.	Moyen	Élevé	Le DSP a été conçu pour être stratégiquement flexible et pragmatique afin de répondre à tout changement qui pourrait être rendu nécessaire par les incertitudes économiques mondiales. En alignant le DSP sur les principaux défis de développement auxquels l'île Maurice est confrontée, il est prévu que les domaines prioritaires soient en mesure de répondre à tout changement de politique.
Répercussions potentielles de la hausse des prix mondiaux de l'énergie fossile et des denrées alimentaires liée à la guerre entre la Russie et l'Ukraine	Élevé	Élevé	La Banque fournira une aide à court terme sous la forme d'un appui budgétaire général. À la suite d'une demande du gouvernement, la Banque a programmé un tel appui en 2023.
Augmentation de l'occurrence des catastrophes naturelles induites par le changement climatique, qui affectent le tourisme, les moyens de subsistance et les infrastructures.	Élevé	Élevé	La Banque a axé le DSP sur le renforcement de la résilience. Le gouvernement aura la capacité de mettre en place un cadre national de préparation et de réponse aux catastrophes et de travailler directement avec les communautés pour renforcer leurs capacités de préparation aux catastrophes. La Banque dispose de mesures d'urgence et d'autres mesures d'aide qui peuvent être utilisées en cas de besoin.

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

69 Maurice a connu une transformation structurelle remarquable depuis son accession à l'indépendance. Cependant, la dynamique de croissance qui a permis au pays de se développer avec succès s'affaiblit aujourd'hui et est également devenue de plus en plus instable, reflétant une vulnérabilité accrue aux chocs externes et climatiques. Le nouveau DSP met l'accent sur la résolution des contraintes sous-jacentes afin d'améliorer les performances de la productivité en vue de renforcer la résilience de l'économie mauricienne et d'atteindre une trajectoire de croissance plus inclusive, plus durable et plus élevée.

6.2 Recommandation

70 La Direction demande par la présente aux Conseils d'administration d'approuver selon la procédure de non-objection le DSP de la Banque pour Maurice, couvrant la période 2022-2027.

A.1 : Cadre de mesure des résultats du DSP 2022-2027

A.1.1. Matrice d'alignement stratégique : *Cette matrice démontre l'alignement des domaines prioritaires du DSP sur le Plan de développement national « Vision 2030 » du gouvernement et sur les propres priorités de la Banque. Elle n'a pas pour but d'évaluer la performance de l'aide de la Banque.*

Domaine prioritaire stratégique n° 1 : Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des affaires et une production à forte valeur ajoutée		
Plan de développement national de Maurice -		**Politiques institutionnelles de la Banque**
• **Vision 2030 de Maurice :** La « Vision 2030 » vise à placer Maurice sur une trajectoire de croissance plus équitable et durable. • **Programme du gouvernement 2020-2024** : Fournit un plan directeur pour une économie plus diversifiée, équitable et innovante. • **Objectifs de développement durable :** Bonne santé et bien-être (ODD 3) ; Égalité des sexes (ODD 5) ; Éducation de qualité (ODD 6) ; Énergie propre et abordable (ODD 7) ; Travail décent et croissance économique (ODD 8) ; Industrie, innovation et infrastructures (ODD 9) ; Villes et communautés durables (ODD 11) ; Action climatique (ODD 11).		• **Stratégie décennale 2013-2022 : Priorités opérationnelles** : Développement du secteur privé ; gouvernance et responsabilité ; compétences et technologie. • **Domaines d'intérêt particulier** : genre, agriculture et sécurité alimentaire**.** • **High 5 :** i) Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; ii) Intégrer l'Afrique ; iii) Industrialiser l'Afrique ; iv) Nourrir l'Afrique ; et v) Améliorer la qualité de vie des populations africaines.
Stratégie sectorielle pour le pays		**Stratégie sectorielle de la Banque**
• **Politique industrielle et plan stratégique pour Maurice 2020-2025 :** vise à redynamiser la croissance et le développement économiques de Maurice en renforçant ses capacités et les compétences industrielles. Elle appuie la réalisation de la Vision 2030 de Maurice, à savoir le passage au statut de pays à revenu élevé, soutenu par un secteur manufacturier hautement productif contribuant à un quart de son PIB. • **Le Plan directeur décennal pour le secteur des PME à Maurice (2016-2026)** : Le Plan directeur est porté par une vision stratégique ambitieuse visant à faire des PME le moteur de la croissance, pour positionner Maurice comme une économie à revenu élevé. Il sera réalisé par le développement de l'entrepreneuriat et du capital humain. • **Contribution déterminée au niveau national de Maurice actualisée :** objectif de 40 %, soit 2 760 Kt CO2 eq de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport au scénario du statu quo de 6 900 KtCO2eq avec 6,5 milliards d'USD de besoins financiers. • **Politique nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophes, Cadre stratégique et Plan d'action 2020-2030 :** présente une vision d'une nation sûre, adaptable et résiliente et trace la voie d'un pays où les résidents et les visiteurs sont de plus en plus à l'abri des dangers et des risques de catastrophes. • **Stratégie pour l'économie océanique** : Contribution à la sécurité alimentaire par l'utilisation et la gestion durables des ressources marines ; promotion de la culture et de la réhabilitation des coraux, du tourisme côtier et marin et de l'énergie marine. • **Plan stratégique pour l'agriculture et l'agro-industrie (2016-2020) sur le secteur non sucrier :** cherche à se diversifier en s'éloignant du secteur sucrier pour i) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ii) améliorer la compétitivité, iii) promouvoir la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques de production efficaces et durables, iv) promouvoir des chaînes de valeur solides, et v) développer la résilience face au changement climatique. • **Le cadre de politique en matière de genre pour Maurice (2008)** : s'engage à intégrer le genre dans tous les secteurs et souligne que l'égalité des sexes est un objectif qui fait partie intégrante de tous les secteurs de l'activité nationale, conformément aux valeurs nationales et aux engagements internationaux. • **Plan stratégique pour l'éducation et les ressources humaines (2008-2020) :** (https://uil.unesco.org/i/doc/lifelong-learning/policies/mauritius-education-and-human-resources-strategy-plan-2008-2020.pdf)		• **Stratégie d'intégration régionale du Groupe de la Banque pour la région d'Afrique australe 2020-2026 :** • **La politique du Groupe de la Banque en matière d'économie océanique** vise à améliorer le développement de la chaîne de valeur du poisson, à faciliter l'harmonisation des politiques et des réglementations des lois et des normes pour le commerce transfrontalier ainsi qu'à gouverner efficacement les pêches transfrontalières, à promouvoir les ports bleus et les corridors commerciaux de l'économie bleue, et à investir dans les énergies renouvelables provenant des océans. • **Stratégie d'industrialisation du Groupe de la Banque pour l'Afrique (2016-2025) :** Pilier stratégique I : Développement des entreprises le long des chaînes de valeur ; et Pilier stratégique II : Politiques industrielles favorisant l'environnement à travers les facilitateurs. • **Stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique** (2016-2025) : devenir un exportateur net de produits agricoles de base ; se hisser au sommet des principales chaînes de valeur agricoles. • **Stratégie de la Banque en matière de genre** 2022-2026 : vise à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans toutes les opérations de la Banque. • **Emplois pour les jeunes en Afrique** (2016-2025) Interventions : intégration et innovation. • **Opérations non souveraines, 2020 :** vise à améliorer l'investissement et le climat des affaires et à renforcer les entreprises du secteur privé. • **Politique et stratégie de développement du secteur financier (2014-2020, prolongées jusqu'en 2021) :** visent à élargir et à approfondir les systèmes financiers de l'Afrique. • **Stratégie sur la gouvernance économique en Afrique 2022-2026 :** Assurer la bonne gestion des ressources publiques aux niveaux national et infranational pour atteindre ou maintenir la stabilité macroéconomique et la réalisation des High 5. • **Plan d'action « Compétences pour l'employabilité et la productivité en Afrique » (2022-2026) :** Développer une main-d'œuvre qualifiée et compétitive, capable d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation pour l'accès à des emplois décents et l'amélioration de la qualité de vie des populations en Afrique.

- **Stratégie en matière des TIC pour le secteur de l'éducation à Maurice** : http://www.govmu.org/English/News/Pages/ICT-Strategy-for-the-Mauritius%E2%80%99s- Education-Sector-presented-by-Education-Minister. aspx
- **Plan stratégique Digital Mauritius 2030** : https://ncb.govmu.org/ncb/strategicplans/DigitalMauritius2030.pdf_

Résultats en matière de développement du pays		
Indicateurs	**Base de référence (2021)**	**Objectif (2027)**
Agriculture et agro-industrie		
Emplois supplémentaires créés (50 % de femmes, 60 % de jeunes) (nb)	0	À conf.
Terres supplémentaires en production (millions d'hectares)	0	200 000
Réduction du chômage rural (%)	49	40
Économie océanique		
Création d'emplois (nb)	20 000 (hors tourisme côtier)	À déter.
Feuille de route intégrée et Plan d'aménagement de l'espace maritime (Oui/Non)	Non	Oui
Stratégie et plan d'investissement pour l'économie bleue (Oui/Non)	Non	Oui
Doublement de la contribution de l'économie bleue au PIB (%)	11	22
Compétences, esprit d'entreprise et développement des MPME pour améliorer l'employabilité et la création d'emplois pour les jeunes		
Taux de chômage des jeunes (%)	24,8	22
Taux de chômage des femmes (%)	36	33
Taux de chômage des hommes (%)	12	10
Taux de jeunes ne suivant pas d'enseignement, d'emploi ou de formation (NEET) (%)	21	15
Déficit de financement pour les MPME et les jeunes entreprises (millions d'USD) réduit	428,6	400
Genre		
Valeur de l'indice de genre en Afrique	0	0,750
Réduction du chômage des femmes (%)	9,68 (hommes 4,65)	5,0 (hommes 2,0)
Femmes ayant emprunté auprès d'une institution financière au cours de l'année écoulée – indicateur indirect de l'accès au financement (%)	6,1 (homme 14,5)	20 (hommes 30)
Participation des femmes à la propriété (% des entreprises)	16,9 (83,1 hommes)	30 (83,1 hommes)
Industrie		
Augmentation de la valeur ajoutée brute du secteur manufacturier (milliards d'USD)	1,6 (2018)	3,6 (2030)
Fabrication à un taux de croissance annuel composé (% PIB)	6,8	25 (2030)
Augmentation de l'emploi dans le secteur manufacturier (nb)	103 411 (2018)	146 122
Augmentation de la productivité du secteur pour soutenir la transformation	-	3,8

Interventions et ressources de la Banque (en millions d'UC)		
Instruments	**Réel en 2021**	**Objectif en 2027**
Investissement :	**-**	
- Opérations souveraines	-	35,7
- Opérations non souveraines	-	
Opérations à l'appui des réformes	-	-
AFAWA		
Travail de connaissance + AT	-	3,9
Total	-	**39,6**

structurelle de l'économie au statut de revenu élevé (%/an)				

Domaine prioritaire stratégique n° 2 : Investissement dans des infrastructures durables et protection de l'environnement		
Plan de développement national de Maurice		**Politiques institutionnelles de la Banque**
• **Vision 2030 de Maurice** vise à placer Maurice sur une trajectoire de croissance plus équitable et durable. • **Programme du gouvernement 2020-2024** : fournit un plan directeur pour une économie plus diversifiée, équitable et innovante. • **Objectifs de développement durable :** Bonne santé et bien-être (ODD 3) ; Égalité des sexes (ODD 5) ; Énergie propre et abordable (ODD 7) ; Travail décent et croissance économique (ODD 8) ; Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9), Changement climatique (ODD 13).		• **Stratégie décennale 2013-2022 : Priorités opérationnelles** : Développement du secteur privé ; développement des infrastructures ─ énergie, eau, transport ; gouvernance et responsabilité ; compétences et technologie. • **Domaines d'intérêt particulier** : genre, climat, agriculture et sécurité alimentaire**.** • **High 5 :** Nourrir l'Afrique ; Améliorer la qualité de vie des populations africaines ; Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie.
Stratégie sectorielle pour le pays		**Stratégie sectorielle de la Banque**
• **La Contribution déterminée au niveau national de Maurice actualisée vise** 40 %, soit 2 760 Kt CO2 eq de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport au scénario du statu quo de 6 900 KtCO2eq avec des besoins financiers de 6,5 milliards d'USD. • **Politique nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophes, Cadre stratégique et plan d'action 2020-2030 :** fournit une orientation de politique pour l'amélioration continue de la résilience aux catastrophes et envisage la réduction des risques, la préparation, l'alerte et l'avertissement précoces, et le rétablissement après une catastrophe comme une partie intégrante du processus de développement. • **Contribution déterminée au niveau national Maurice actualisée :** objectif de 40 %, soit 2 760 Kt CO2 eq de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport au scénario du statu quo de 6 900 KtCO2eq avec des besoins financiers de 6,5 milliards d'USD. • **Politique nationale de l'eau (2014)** ─ développer les ressources en eau du pays pour les avantages économiques et sociaux de la population sur une base équitable et durable et assurer la disponibilité de l'eau à tous les secteurs de l'économie, y compris les groupes vulnérables en tenant compte des besoins particuliers des femmes. • **La Feuille de route nationale des énergies renouvelables 2030**, lancée en 2019, vise à stimuler la production des énergies renouvelables et à assurer une transition énergétique plus verte et plus propre. Les principales mesures comprennent l'accélération des projets d'énergies renouvelables, l'introduction d'incitations fiscales pour la promotion de ces énergies et la création de l'Agence mauricienne des énergies renouvelables. Maurice vise, à l'horizon 2030, à diminuer les émissions de GES de 40 % et à produire 60 % de ses besoins énergétiques à partir de sources vertes. • **Stratégie et Plan d'action à long terme en matière d'énergie de Maurice 2009-2025** : La stratégie et le plan d'action mettent l'accent sur le développement des énergies renouvelables, la réduction de la dépendance du pays à l'égard des importations de combustibles fossiles et la promotion de l'efficacité énergétique. En ce qui concerne cette dernière, Maurice vise à atteindre d'ici 2026 des gains cumulatifs d'efficacité de 10 % par rapport à la consommation d'électricité de 2008.		• **Le DSP 2022-2027 de la Banque pour Maurice**. Domaine prioritaire stratégique n° 1 – Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des affaires et une production à forte valeur ajoutée ; et Domaine prioritaire stratégique n° 2 – Investissement dans des infrastructures durables et protection de l'environnement. • **Stratégie d'intégration régionale du Groupe de la Banque pour l'Afrique australe :** • **Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique 2016-2025** : Vise l'accès universel à l'énergie d'ici 2025. • **Politique du Groupe de la Banque en matière d'eau (2021) :** Vise à accroître la sécurité de l'eau en Afrique, où des ressources en eau transformées favorisent une croissance et un développement socio-économiques durables, écologiques et inclusifs. • **Politique des transports de la Banque (1993)** : ..... • **Stratégie de la Banque en matière de genre** 2022-2026 : Vise à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans toutes les opérations de la Banque. • **Les opérations non souveraines 2020 visent à améliorer le climat des investissements et des affaires et à renforcer** les entreprises du secteur privé. • **Politique et stratégie du Groupe de la Banque en matière de changement climatique et de croissance verte 2021-2030** : Renforcement de la résilience climatique des pays africains et leur transition vers une économie à faible émission de carbone. • **Stratégie sur la gouvernance économique en Afrique 2022-2026 :** Assurer la bonne gestion des ressources publiques aux niveaux national et infranational pour atteindre ou maintenir la stabilité macroéconomique et la réalisation des High 5. • **Plan d'action pour le développement urbain durable :** Définir les priorités sectorielles de la Banque pour devenir un centre d'excellence et une autorité de premier plan en matière de développement urbain durable en Afrique.

Résultats en matière de développement du pays				Interventions et ressources de la Banque – (millions d'UC)		
Indicateurs	**Base de référence (2021)**	**Objectif (2027)**		**Instruments**	**Réel en 2021**	**Objectif 2027 (millions d'UC)**
Eau				**Investissement :**	**-**	
Continuité de l'approvisionnement en eau et sécurité (intermittent/partiel/quotidien)	Intermittent dans les zones sensibles	24/24 et 7/7		- Opérations souveraines	-	142,85
Efficacité énergétique				- Opérations non souveraines	-	
Réduction de la consommation d'électricité en GWh (%)	-	5 %		**Opérations à l'appui des réformes**	-	
Énergies renouvelables				**Travail de connaissance + AT**	-	1,78
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (%)	0	40		**Total**		**144,63**
Augmentation de la production des besoins énergétiques à partir de sources renouvelables (%)	25	40				
Projet de gestion de la lutte contre les inondations						
Les zones inondables sont protégées et les niveaux de risque sont réduits (élevé/faible).	Élevé	Faible				
Un plan adéquat d'alerte précoce, de préparation et de récupération est en place et fonctionnel (Oui/Non).	Non	Oui				
Intégration du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe						
Pertes annuelles moyennes dues aux inondations et aux cyclones tropicaux (millions d'USD).	43	20				
Renforcement de l'aide à la participation du secteur financier à l'actualisation de la Contribution déterminée au niveau national (milliards d'USD).	-	6,5				
Transport						
Développement urbain						
Passation de marchés publics Système de passation de marchés en ligne de bout en bout incorporant les caractéristiques des normes de données des contrats ouverts pour une meilleure transparence (Oui/Non).	Non	Oui				

A.1.2. Matrice de performance

La matrice de performance mesure un large éventail de résultats qui devraient faire l'objet d'un suivi régulier pendant la période du DSP. Cela comprend les résultats opérationnels obtenus par les projets approuvés au cours de la période précédente et d'autres éléments du DSP, notamment les questions transversales, l'effet de levier financier, l'harmonisation et la performance du portefeuille.

Domaine de performance	Exemples d'indicateurs de suivi	Base de référence (2021)	Moyen terme (2025)	Objectif (2027)	Source des données
Résultats opérationnels (des projets)					
Domaine prioritaire stratégique n° 1 : Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des entreprises et la production à forte valeur ajoutée					
RÉALISATIONS	▪ Croissance du PIB réel (%) ▪ Dette publique/PIB (%) ▪ Déficit budgétaire (% du PIB)	4 100 9	≥4 97 ≤6	≥5 90 ≤4	Ministère des finances, Rapports budgétaires/Rapports au titre de l'article IV du FMI
	Économie océanique : ▪ Cadre stratégique pour l'économie océanique élaboré	0	1	1	IPR/RAP de la Banque/Statistiques Maurice/Rapports annuels sur l'économie océanique
	Agriculture : • Part de marché des produits alimentaires locaux mauriciens transformés augmentée (%) • Taux de chômage rural réduit (%) • Part de la valeur du marché des produits transformés essentiels augmentée (%) • Investisseurs stratégiques/de référence en place d'ici 2023 (nb)	10 49 3,3 0	14 45 3,5 1	20 40 3,8 2	IPR/RAP de la Banque/Rapport annuel de MAIFS
Domaine prioritaire stratégique n° 1 : Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des entreprises et la production à forte valeur ajoutée					
PRODUITS	▪ Adoption du plafond d'endettement limitant la dette publique à 80 % du PIB (nb) ▪ Publication de la Directive sur la rationalisation des exonérations de TVA (nb)	0 0	0 0	1 1	Ministère des finances, Rapports budgétaires/Rapports au titre de l'article IV du FMI
	Économie océanique ▪ Plans d'aménagement de l'espace marin (nb) ▪ Plans d'investissement pour l'économie bleue (nb)	0 0	1 1	1 1	IPR/RAP de la Banque
	Agriculture : ▪ Étude de faisabilité et plans directeurs (SAPZ) approuvés par le gouvernement ▪ Plan de promotion, d'image de marque et de marketing des projets approuvé ▪ Population agricole utilisant des technologies agricoles améliorées augmentée (50 % de femmes et 60 % de jeunes) (nb) ▪ Volume des intrants agricoles fournis : engrais, semences, etc. (milliers de tonnes)	0 0 - -	1 1 1 000 300	1 1 1 500 500	IPR/RAP de la Banque/ Rapport annuel du MAIFS
Domaine prioritaire stratégique n° 2 : Investissement dans des infrastructures durables et protection de l'environnement					
RÉALISATIONS	**Eau :** ▪ Continuité des services d'approvisionnement en eau dans la zone d'intervention des projets ▪ Niveau de risque d'inondation dans les zones identifiées dans le cadre du projet (élevé/faible) ▪ Des plans efficaces d'alerte précoce, de préparation et de rétablissement sont fonctionnels (Oui/Non)	Intermittent Élevé Non	Intermittent Élevé Partiel	24/7 Faible Oui	Approbation de projet en 2024.
	Énergie : ▪ Réduction cumulée de la consommation d'énergie dans les secteurs économiques (%) ▪ Part des énergies renouvelables dans le mix de production augmentée (%)	- 25	- 25	2,5 28	

Domaine de performance	Exemples d'indicateurs de suivi	Base de référence (2021)	Moyen terme (2025)	Objectif (2027)	Source des données
	Transport : • Terminal de conteneurs dans le port de Port Louis (nb)	0	0	0	Étude de faisabilité par Royal Haskoning DHV, 2019
	Développement urbain : ▪ Municipalités informées par un diagnostic de la ville et un plan d'action d'investissement urbain (nb) ▪ Données et de la géocartographie utilisées pour une prise de décision éclairée en matière de planification urbaine améliorées (Oui/Non)	0 Non	_ Partiel	5 Oui	
PRODUITS	**Eau :** ▪ Réseaux de distribution d'eau remis en état (nb) ▪ Infrastructures de défense contre les inondations/drainage mise en place dans la zone de projet (nb) ▪ Plans d'alerte, de préparation et de rétablissement élaborés (nb)	0 0 0	0 0 0	1 1 1	Approbation de projet 2024/IPR de la Banque
	Énergie : ▪ Équipements et appareils consommateurs d'énergie inefficaces remplacés par des appareils à haut rendement énergétique dans les secteurs résidentiel et tertiaire (nb) ▪ Bâtiments et infrastructures publics inefficaces sur le plan énergétique rénovés (%) ▪ Programme national d'efficacité énergétique mis en œuvre pour le secteur industriel et les PME (Oui/Non)	0 0 Non	15 000 10 Partiel	30 000 20 Oui	IPR/RAP de la Banque
	Transport : ▪ Systèmes de brise-lames et terminaux à conteneurs construits (nb)	0	0	1	Étude de faisabilité par Royal Haskoning DHV, 2019
	Développement urbain : ▪ Diagnostics urbains réalisés et validés par cinq municipalités (nb) ▪ Plans d'action pour les investissements urbains élaborés (#) ▪ Personnel municipal sensibilisé aux résultats du diagnostic de la ville (Non/oui)	0 0 Non	1 1 Non	1 1 Oui	IPR/RAP de la Banque

Domaine de performance	Exemples d'indicateurs de suivi	Base de référence (2021)	Moyen terme (2025)	Objectif 2027)	Source des données
Questions transversales : Changement climatique, genre, jeunesse, développement des compétences, création d'emplois et gouvernance					
Changement climatique et croissance verte	▪ Pertes annuelles moyennes dues aux inondations et aux cyclones tropicaux (millions d'USD) ▪ Augmentation de la part du budget public allouée à la protection de l'environnement, à la lutte contre le changement climatique et à la gestion des risques de catastrophes (%) ▪ Réduction de l'empreinte carbone de l'économie mauricienne (%)	43 - 6 5	À CONF. - 6 10	À CONF. - 8 20	IPR/RAP Rapports de la Banque sur le financement climatique
Genre	▪ Réduction du chômage des femmes (%) ▪ Performance du portefeuille de Maurice sur le système de marqueurs de genre (%) ▪ Opérations non souveraines classées selon le système de marqueurs de genre	0,455 9,68 0 0	0,500 9,60 100 50	0,555 9,55 100 100	Rapport sur l'indice de genre de la BAD Statistiques du travail de l'OIT Expert en genre/IPR/RAP

	(%) ▪ Projets classés dans la catégorie GEN III et plus (%).				
Emplois des jeunes	▪ Emplois des jeunes créés (directs, indirects, induits) par les projets de la Banque (nb)	0	3 000	5 000	IPR/RAP de la Banque/Statistiques Maurice
Développement des compétences humaines	▪ Étude sur le développement des compétences (nb)	0	0	1	IPR/RAP de la Banque/Bureau national des statistiques
Passation des marchés publics	▪ Utilisation accrue de la plateforme du système de passation électronique des marchés (Oui/Non) ▪ Rapport d'évaluation du système de passation électronique des marchés (Oui/Non) ▪ Formation des entités du secteur privé et des OSC (Oui/Non)	Non Non Non	Oui Oui Oui	Oui Oui Oui	IPR/RAP de la Banque
AUTRES DOMAINES					
Levier financier	**Montant du cofinancement (millions d'UC)/financement parallèle** ▪ Cofinancement (autre que le cofinancement de l'État) ▪ Opération PPP	 - -	 20 -	 30 1	IPR/RAP de la Banque
Performance et suivi du portefeuille	▪ Note de performance globale du portefeuille (1-4) ▪ Publication des RAP dans les délais (% moyen des projets) ▪ Projets à risque (% du portefeuille) ▪ Délai entre l'approbation et la signature (mois) ▪ Délai entre l'approbation et le premier décaissement (mois)	3,0 50 0 2.5 15	3,2 100 0 2 6	3,5 100 0 2 6	Rapports Flashlight sur le portefeuille/Rapports de RPPP de la Banque
Durabilité et développement des capacités	▪ Ateliers fiduciaires organisés (nb par an)	0	1	1	
Travail de connaissance/Conseils de politique/AT/	▪ EES préparées (nb) ▪ Notes de synthèse sur les politiques (nb) ▪ Assistance technique (nb) ▪ Rapports liés au DSP (RMP/RPPP et RAP) (nb)	0 0 0	1 2 1 1	4 2 2 1	Rapports d'études diagnostiques/analytiques RAP
Coordination/harmonisation du développement	▪ Utilisation des systèmes de passation de marchés du pays (% des projets BAD) ▪ Utilisation des systèmes de gestion financière du pays ▪ Missions conjointes de donateurs par an (nb)	0 100 1	40 100 1	60 100 2	IPR/RAP/REP de la Banque

A.2 : Matrice de dialogue sur la réforme des politiques

Soutien aux réformes/activités	Engagement de haut niveau de l'AGC-VII	Soutien aux High-5	Départements techniques responsable(s) de la Banque	Délai prévu pour l'achèvement des réformes	Principaux résultats attendus et échéances	Instrument de soutien	EES/AT nécessaire ?	Statut/progrès et principales étapes atteintes	Commentaires
ÉCONOMIQUE/MULTISECTORIEL									
Protection des moyens de subsistance, sécurité des revenus et accès aux biens et services essentiels		Améliorer la qualité de vie des populations africaines	ECGF	2022-2023	Promulgation de la réglementation 2020 sur la protection des consommateurs (régissant la durée de vie des produits importés) afin de protéger les consommateurs et de garantir la disponibilité de produits plus frais à l'usage de la population.	PBO	NO		
Renforcement de la capacité de résilience du secteur privé dans la perspective de la reprise économique		Industrialiser l'Afrique	ECGF	2022-2023	Une stratégie et un plan d'action de reprise économique après le confinement. Approbation du plan de soutien aux PME (axé sur le tourisme, l'agroalimentaire et l'industrie manufacturière) (Plan de soutien aux entreprises)	PBO	NO		
TRANSPORT									
Absence de lignes directrices pour l'évaluation des transports	Objectif 1 : Sélectivité. Améliorer la concentration opérationnelle dans les High 5 afin de mieux soutenir les domaines présentant un avantage comparatif.	Intégrer l'Afrique	PICU	2022-2023	Élaboration de lignes directrices pour l'évaluation du transport				

Soutien aux réformes/activités	Engagement de haut niveau de l'AGC-VII	Soutien aux High-5	Départements techniques responsable(s) de la Banque	Délai prévu pour l'achèvement des réformes	Principaux résultats attendus et échéances	Instrument de soutien	EES/AT nécessaire ?	Statut/progrès et principales étapes atteintes	Commentaires
Trop grande fragmentation des agences responsables de l'exécution des différents services de transport. Autorité unique de transport	Objectif 1 : Sélectivité. Améliorer la concentration opérationnelle dans les High 5 afin de mieux soutenir les domaines présentant un avantage comparatif.	Intégrer l'Afrique	PICU	2022-2023	Création d'une autorité unique de transport				
Absence de politique nationale de transport	Objectif 1 : Sélectivité. Améliorer la concentration opérationnelle dans les High 5 afin de mieux soutenir les domaines présentant un avantage comparatif.	Intégrer l'Afrique	PICU	2022-2023	Création d'une politique nationale de transport				
Absence de modèle de transport multimodal	Objectif 1 : Sélectivité. Améliorer la concentration opérationnelle dans les High 5 afin de mieux soutenir les domaines présentant un avantage comparatif.	Intégrer l'Afrique	PICU	2022-2023	Création d'un plan de transport national intégré				

Soutien aux réformes/activités	Engagement de haut niveau de l'AGC-VII	Soutien aux High-5	Départements techniques responsable(s) de la Banque	Délai prévu pour l'achèvement des réformes	Principaux résultats attendus et échéances	Instrument de soutien	EES/AT nécessaire ?	Statut/progrès et principales étapes atteintes	Commentaires
PASSATION DE MARCHÉS									
Passation de marchés durables	Objectif 3 : Dialogue sur les politiques et développement des capacités des PMR. Renforcer l'impact du soutien de la Banque aux réformes politiques.	Améliorer la qualité de vie des populations africaines	SNFI	2022-2023	Élaborer le cadre pour la passation de marchés publics durables. Ce cadre facilitera l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux aux facteurs économiques lors de la prise de décisions (d'achat).	AT	Oui		
Système de passation de marchés en ligne	Objectif 3 : Dialogue sur les politiques et développement des capacités des PMR. Renforcer l'impact du soutien de la Banque aux réformes politiques.	Améliorer la qualité de vie des populations africaines	SNFI	2022-2023	Évaluation de l'e-PS et révision de la législation sur la passation des marchés pour l'aligner sur l'e-PS.	AT	Oui		
Consolidation de la législation sur la passation de marchés	Objectif 3 : Dialogue sur les politiques et développement des capacités des PMR. Renforcer l'impact du soutien de la Banque aux réformes politiques.	Améliorer la qualité de vie des populations africaines	SNFI	2022-2023	Mettre à jour la loi sur les marchés publics afin de refléter la législation moderne en matière de marchés publics sur des questions telles que les principes/objectifs de la passation de marchés, les marchés publics durables et la passation de marchés en ligne, et créer une meilleure circulation générale des dispositions de la loi sur les marchés publics dans les documents types d'appel d'offres.	AT	Oui		

A.3 : Programme indicatif de prêts et d'activités hors prêts et contribution aux High 5

A.3.1 : Programme indicatif de prêts et d'activités hors prêts, 2022-2025 (par secteur et par année)

Type	Nom du projet	Secteur	High 5	Domaine prioritaire du DSP	Montant (en millions d'UC)	Montant (en millions d'USD)	Source de financement
2023							
OS	Poste de commutation à isolation gazeuse (GIS) à la centrale électrique de Saint-Louis, Maurice	Énergie		2	80	112	BAD
OS	Programme d'appui à la reprise économique – Phase I	Gouvernance/Multisectoriel		1	170	238	BAD
ONS	Dette subordonnée à la Mauritius Commercial Bank	Finance		1	106	148	BAD
ONS	State Bank Mauritius (SBM)	Agro-industrie		1	76	106	BAD
2024							
OS	Programme d'appui à la relance économique – Phase II	Gouvernance/Multisectoriel		1	170	238	BAD
OS	Zone spéciale agro-industrielle (SAPZ)	Agriculture et agro-industrie		1	40	56	BAD
OS	Projet de soutien aux énergies renouvelables et efficaces	Énergie		2	35	49	BAD
2025							
OS	Projet de gestion de la lutte contre les inondations	Eau		2	35	49	BAD
OS	Projet d'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Eau et assainissement		2	30	42	BAD
OS	Construction d'un système de brise-lames et d'un terminal à conteneurs dans le port de Port Louis	Transport		2	40	56	BAD
				TOTAL	**782**	**1 095**	

A.3.1.1 OPÉRATIONS HORS PRÊT – ASSISTANCE TECHNIQUE (*)

Nom du projet	Secteur	High 5	Domaine prioritaire du DSP	Montant (en millions d'UC)	Montant (en millions d'USD)
2024					
Système de passation de marchés en ligne (E-PS)	Fiduciaire		1	0,09	0,13
Observatoire de l'inclusion économique	Social		1	1,07	1,5
2025					
Soutien à cinq municipalités	Social		1	1,07	1,5
			TOTAL	**2,23**	**3,13**

A.3.1.2 OPÉRATIONS HORS PRÊT – ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SECTORIELLES (*)

Nom du projet	Secteur	High 5	Domaine prioritaire du DSP	Montant (en millions d'UC)	Montant (en millions d'USD)
2023					
Étude sur le développement des compétences (Phare)	Social		1	0,71	1
Cartographie des opportunités d'investissement potentielles	Agriculture		1	0,35	0,5
Élargissement de l'accès durable des MPME aux services financiers	Financier		1	0,07	0,1
2024					
Étude de faisabilité d'une ligne maritime régionale	Transport		2	0,71	1
2025					
Examen des dépenses publiques (EDP) (Phare)	Fiduciaire		1	0,35	0,5
			TOTAL	**2,9**	**4,1**

4 : Synthèse et outils d'atténuation des risques potentiels pour le DSP 2022-2027

Identification du risque	Prévention du risque	Atténuation
La persistance de la pandémie de COVID-19 au-delà de 2021. L'émergence d'une nouvelle variante plus agressive à l'échelle mondiale, pourrait affecter la mise en œuvre du DSP en entraînant un confinement strict et une réaffectation de ressources publiques à des dépenses liées à la pandémie.	Le Bureau de liaison de Maurice (MLO) sera rendu à même d'assurer le suivi de toute question relative à la mise en œuvre du DSP en cas d'imposition de restrictions liées à la COVID. La Banque pourrait également engager des consultants. En outre, la présente stratégie a pour but de soutenir l'économie du pays afin d'accroître sa résilience face à des chocs exogènes.	Le recours à des consultants, en plus du soutien de la Banque dans le cadre de ce DSP
Réticence du gouvernement à emprunter auprès de la Banque en raison de changements de priorités, du dépassement du seuil d'endettement viable ou d'un manque d'appétence.	La Banque continuera à sensibiliser les autorités à la compétitivité de ses produits de prêt. De même, elle recherchera activement des possibilités de prêt au secteur privé afin de maintenir le flux de financement du développement en cas de réduction des emprunts souverains. En outre, elle pourrait assortir ses prêts à long terme d'autres caractéristiques d'atténuation des risques, de manière à ce que la contraction d'un emprunt supplémentaire auprès d'elle préserve la viabilité de la dette publique.	Renforcement du dialogue avec les autorités
Afin de limiter son endettement extérieur, le gouvernement pourrait à la limite choisir de ne pas mettre en œuvre les opérations ou emprunter à la Banque.	Les opérations contenues dans le DSP 2022-2027 répondent à une demande explicite des autorités mauriciennes formulée à l'issue de la mission de dialogue effectuée du 12 au 19 juillet 2021, et s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la stratégie de développement à moyen terme sous-tendant la Vision 2030 de Maurice.	Les paramètres de financement pays proposés en annexe, qui peuvent aller jusqu'à couvrir 100 % des coûts des projets et programmes, de l'assistance technique et des études, devraient permettre de lever les réticences des autorités à emprunter auprès de la Banque. Un dialogue constructif avec le secteur privé sera mené pour inciter ce dernier à cofinancer les opérations retenues dans le cadre des PPP.
Des contraintes de capacité, notamment dans le domaine fiduciaire, pourraient retarder la mise en œuvre des projets et la réalisation des résultats du DSP.	La Banque accentuera le renforcement des capacités en tant que mesure transversale. Elle fournira également la formation fiduciaire nécessaire aux organes d'exécution des projets.	Renforcement des capacités
Le changement **climatique**, notamment sous la forme d'inondations soudaines, pourrait affecter la durabilité des projets d'infrastructure prévus dans le cadre du DSP.	La Banque ne se contentera pas de faire en sorte que les projets soient à l'épreuve du climat, elle aidera également le gouvernement à mettre en place un cadre national de préparation et de réponse aux catastrophes.	Protection des projets contre les effets du changement climatique

A.5 : Cartographie de donateurs choisis par secteur (2021) et accords avec le FMI

PARTENAIRE DE DÉVELOPPEMENT / SECTEUR/DOMAINE THÉMATIQUE	BAD	FAD	UE	PNUD	BM
Appui budgétaire direct	✸	✸	✸	✸	✸
Éducation, science, technologie et recherche	✸		✸	✸	✸
Santé	✸	✸	✸	✸	
Agro-industrie		✸	✸		
Transport	✸	✸	✸		✸
TIC		✸			
Énergie	✸	✸			
Eau et assainissement	✸				✸
Ports	✸	✸	✸		
Intégration sociale, sécurité sociale et autonomisation	✸	✸	✸	✸	✸
Environnement et changement climatique	✸	✸	✸	✸	
Gouvernance du secteur public et gestion des finances publiques		✸			✸
Secteur privé, industrie, secteur financier et PME	✸	✸			
Intégration régionale	✸		✸	✸	

Note : FMI Le FMI n'a pas de mission résidente à Maurice. Toutefois, il fournit une assistance technique en matière de gestion des finances publiques, de stabilité du secteur financier, de cadres de politique monétaire, de législation des banques centrales et d'amélioration des statistiques macroéconomiques par l'intermédiaire de son Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique australe (AFRITAC), qui a ouvert ses portes en 2011. En outre, son Institut de formation pour l'Afrique (IFA) a été ouvert dans le pays en juin 2013 avec un cofinancement du gouvernement mauricien en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires africains en matière de politiques macroéconomiques. De plus, le FMI et l'IFA ont récemment dispensé des cours de formation au personnel de la BAD, notamment en matière de finances publiques et de gestion de la dette.

A.6 : Enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2014-2018 et du DSP 2019-2020 actualisé

1. Enseignements au niveau stratégique. Au niveau stratégique, l'enseignement essentiel est que les deux piliers du DSP avaient été conçus sur mesure pour répondre aux défis de développement les plus pressants de Maurice en tant que PRE. Le soutien de la Banque a permis d'obtenir des résultats tangibles, notamment dans le développement des services énergétiques et financiers. À l'avenir, la Banque s'attaquera également aux insuffisances de certains de ses processus et renforcera sa présence dans le pays. En outre, l'identification et la poursuite active de possibilités de développement commercial dans le cadre du guichet non souverain de la Banque constituent une priorité pour l'avenir. Étant donné la nature dynamique du secteur privé, la Banque doit déployer des mécanismes de financement innovants et prêter directement à des entreprises et des industries en mesure de mener des activités hautement productives et transformatrices. Parmi les mécanismes de financement qu'elle devrait envisager d'utiliser à Maurice figurent, notamment, la syndication de prêts, les garanties partielles de crédit et de risque, la participation au capital-investissement et les émissions d'obligations en monnaie locale. En outre, la Banque intensifiera ses efforts pour fournir Maurice des services de conseil en matière de politiques et de transactions.

2. Enseignements tirés de la performance de la Banque. La Banque a démontré sa réactivité face à l'évolution des besoins de financement du développement de Maurice, en adoptant une conception souple en matière de stratégie et de programmation. En témoigne la rapidité de l'approbation du projet d'investissement dans le secteur de l'énergie et, plus récemment, de celle de la facilité de soutien budgétaire COVID-19, avec son décaissement immédiat. La Banque doit continuer à adapter la conception et les modalités de son soutien aux besoins dynamiques et en évolution rapide de Maurice en tant que pays à revenu élevé (PRE). Tout en continuant à faire preuve de souplesse, la Banque doit s'efforcer de faire preuve de sélectivité dans le choix des domaines d'intervention prioritaires au sein de piliers largement définis, et tirer des enseignements des expériences d'autres partenaires au développement dont des États membres sont récemment passés du statut de PRI à celui de PRE. Maurice s'appuiera de plus en plus sur le secteur privé pour financer des projets essentiels, notamment en matière de développement des infrastructures par le biais de PPP. Par conséquent, la Banque devrait rechercher plus activement des opportunités de financement du secteur privé à l'avenir.

3. Enseignements pour le gouvernement. Le gouvernement a fait des efforts notables pour mettre en œuvre le DSP et les Plans d'amélioration du portefeuille pays (PAPP), en dépit de la faiblesse des capacités des organes d'exécution dans certains cas. Le renforcement des capacités de ces organes, associé à une meilleure supervision des projets par le ministère des Finances, est nécessaire pour garantir une plus grande responsabilisation quant aux performances et aux résultats de la mise en œuvre. Le gouvernement a également fait preuve d'une grande détermination envers les réformes, mais, dans certains domaines, notamment ceux de la gestion des finances publiques et de la réforme du secteur public, les progrès ont été plus lents que prévu, principalement en raison d'une faible capacité d'exécution et de coordination des politiques, et de retards dans les processus législatifs. Le gouvernement devra s'attaquer à ces problèmes pour mettre en œuvre une réforme efficace en matière de politiques.

4. Enseignements pour les partenaires au développement. La Banque est un partenaire au développement important à Maurice. Au 31 juillet 2022, son portefeuille actif s'élevait à 190,6 millions d'UC. L'avantage comparatif de la Banque en matière d'infrastructure est exceptionnellement bien reconnu, et la plupart de ses ressources allouées dans le cadre du DSP 2014-2020 ont été orientées vers des projets à grand impact sur le développement. Par exemple, le *Projet de réaménagement de la centrale électrique de Saint Louis* a consisté à remplacer les anciennes turbines diesel de la centrale par quatre turbines propres, alimentées par des énergies renouvelables, d'une capacité installée de 15 MW chacune. En conséquence, au moins 36 % de la population mauricienne (479 111 personnes) ont bénéficié du projet. Avec la production de 60 MW (4 unités de 15 MW chacune), la construction de deux réservoirs de stockage de carburant et d'une sous-station de 65Kv à la centrale électrique de Saint Louis, Maurice a porté sa capacité installée à 847,44 MW à la fin de 2018, contre 634 MW en 2013. La Banque a également remporté un succès notable dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, principalement grâce à l'achèvement de la deuxième phase du *Projet d'assainissement de Plaines Wilhems.* Ce projet comprenait la réhabilitation d'une station d'épuration, la construction d'un collecteur principal et l'amélioration des raccordements aux ménages. En termes de résultats, le projet a contribué à améliorer la connectivité des ménages au réseau d'égouts pour 288 000 habitants (24 % de la population totale du pays) vivant dans les districts centraux, ce qui a permis de réduire les risques sanitaires liés aux maladies d'origine hydrique.

A.7 : Rapport d'IDEV sur les opérations de la Banque à Maurice pour la période 2009-2018 et coopération avec CODE sur le rapport d'achèvement du DSP 2018-2020

A.7.1 : Répertoire des mesures à prendre par la Direction

Le présent répertoire indique comment les enseignements et les recommandations précis du rapport seront mis en œuvre au cours de la période du DSP à venir. Cette mise en œuvre sera assurée par les équipes sectorielles de RDGS et consignée dans le système MARS.

RECOMMANDATION	RÉACTION DE LA DIRECTION
1. ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	
Lors de l'élaboration de sa stratégie, la Banque devrait envisager divers scénarios en fonction de sa volonté d'utiliser les ressources disponibles. À cet égard, elle devrait maintenir un dialogue stratégique actif avec le pays lorsqu'il y a un changement de direction ou d'orientation stratégique, afin d'aligner le portefeuille sur les priorités stratégiques du pays et de la Banque. La Banque pourrait mettre à profit les revues à mi-parcours (RMP) pour faciliter ce processus.	**D'ACCORD.** La Banque utilisera des outils programmatiques pertinents, tels que les revues à mi-parcours, les missions de supervision, le dialogue avec le pays et les plans d'amélioration du portefeuille, pour faire en sorte que son soutien à Maurice soit aligné sur l'orientation stratégique du pays. Grâce à cette intensification du dialogue, RDGS pourra renforcer sa collaboration continue avec les autorités et d'autres parties prenantes. Pendant la période couverte par le nouveau DSP, RDGS : ▮ effectuera une RMP en 2021, qui évaluera l'état d'avancement de la mise en œuvre du portefeuille d'opérations indicatif (POI) et déterminera si les piliers convenus restent pertinents, ce qui guidera les interventions de la Banque pendant le reste de la période du DSP [RDGS, 2021].
2. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	
Étant donné le peu d'intérêt manifesté par le gouvernement pour les prêts souverains, la Banque devrait accorder une plus grande attention aux opérations du secteur privé. À cette fin, elle devrait adopter une démarche stratégique et définir son point d'entrée et son objectif à moyen terme. Elle devrait ensuite envisager des mécanismes de financement adaptés qui correspondent aux besoins des entreprises performantes et aux pratiques commerciales du pays. Ces mécanismes comprennent notamment les garanties partielles de risque, la syndication de prêts et la participation au capital-investissement avec des entreprises mauriciennes qui investissent dans le pays.	**D'ACCORD**. RDGS améliorera l'écosystème des entreprises, notamment en allégeant les formalités administratives et en concevant des interventions de nature à stimuler les investissements du secteur privé. La Banque a également donné la priorité à l'intégration régionale et au développement du secteur privé à Maurice. En écho au Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) pour l'Afrique australe, le DSP aidera Maurice à renforcer ses échanges commerciaux et à améliorer la qualité de ses infrastructures pour les rendre résilientes face au changement climatique, ce qui constitue un impératif pour le développement du secteur privé. La Direction, par le biais de RDGS, travaillera avec les départements de la Banque pour améliorer les connaissances du personnel de RDGS en ce qui concerne ses produits financiers, les partenariats public-privé et les séminaires sur les opportunités commerciales. Le nouveau DSP renforcera le soutien au développement du secteur privé par l'ajout de valeur et la connexion au marché grâce aux actions précises suivantes à mener pendant la période du DSP : ▮ Mettre en place des programmes d'énergie renouvelable respectueux de l'environnement, comportant des projets reliant de petites et moyennes entreprises à des chaînes de valeur industrielles stratégiques ; et développer des chaînes de valeur de produits agricoles de base [RDGS pilotant l'élaboration du POI en coordination avec PEVP, T4 2019-2023] ; ▮ Remédier au problème du faible accès au financement, en combinant des lignes de crédit aux secteurs public et privé et des mécanismes de garantie en vue d'orienter les prêts du secteur privé vers l'approvisionnement en eau et l'assainissement

	durables [RDGS pilotant l'élaboration du POI en coordination avec PEVP, T4 2019-2023] ; ▮ Tirer parti des connaissances de la Banque en réalisant trois (3) études économiques et sectorielles (EES) sur l'économie bleue, les compétences et les profils de genre, en vue de promouvoir la compétitivité et le développement du secteur privé, la participation des jeunes et des femmes, ainsi que les rapports produits annuellement : les Perspectives économiques en Afrique et les Perspectives économiques en Afrique australe [RDGS pilotant la préparation des EES en coordination avec ECCE, T4 2019] ; ▮ Élaborer des cadres juridiques et réglementaires pour promouvoir des partenariats public-privé afin de trouver des solutions appropriées pour le financement des projets [RDGS pilotant la démarche en coordination avec l'ALSF, T4 2019]. ▮ Contribuer à la promotion de l'inclusion financière et à l'amélioration de l'efficience du secteur financier en réalisant une étude de diagnostic du secteur financier [RDGS pilotant l'affinement du POI en coordination avec PIVP, T4 2019] ; ▮ Quatre tournées de présentation du secteur privé seront organisées pour promouvoir le soutien de la Banque au secteur privé [RDGS pilotant la démarche en partenariat avec PINS, 2019-2023].
3. UTILISATION DES OPÉRATIONS D'APPUI PROGRAMMATIQUE	
La Banque doit tenir compte de l'objectif d'endettement statutaire avant de recourir aux opérations d'appui programmatique (OAP). Il est conseillé d'adopter une approche programmatique pour permettre à la Banque de s'adapter à l'évolution de son environnement. Lorsque l'OAP « Compétitivité et efficacité du secteur public » a été approuvé, la nouvelle politique en matière d'OAP n'était pas encore rédigée. Cependant, à l'avenir, la Banque devrait tirer pleinement parti de la flexibilité offerte par la nouvelle politique relative aux OAP. D'autre part, la Banque devrait renforcer l'analyse de l'économie politique au stade de la conception, tant du DSP que de l'OAP, afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité des réformes soutenues, principalement lorsque des élections doivent avoir lieu au cours de la période de mise en œuvre.	**D'ACCORD**. Pour répondre à la nécessité de rester polyvalent face à l'évolution des besoins du pays, RDGS exploitera toutes les possibilités offertes par l'instrument OAP révisé, au cas où il mettrait en œuvre une opération de ce type à Maurice. Il exploitera également l'analyse d'économie politique menée dans le cadre de la préparation du DSP. La démarche suivante répondra à ce besoin : ▮ Fournir des éléments d'une analyse d'économie politique dans le cadre du nouveau DSP [RDGS, en collaboration avec ECCE T4 2019].
4. DIALOGUE SUR LES POLITIQUES ET SERVICES CONSULTATIFS	
La Banque doit concevoir des instruments novateurs et fournir des ressources adéquates pour répondre efficacement et rapidement aux attentes du pays en matière de services de conseil et de dialogue, surtout en l'absence	**D'ACCORD**. Le nouveau DSP renforcera la fourniture en temps utile de services consultatifs pertinents au gouvernement par le biais de travaux analytiques, d'un dialogue soutenu et du partage d'enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de la Banque. Plus précisément :

d'OAP et d'une plateforme active de coordination des donateurs. Pendant la période du DSP 2009-2013, l'OAP a fourni un cadre structuré pour un dialogue de haut niveau avec le gouvernement, qui n'existait pas à l'époque de la mise en œuvre du DSP 2014-2018. Le Bureau de liaison de la Banque a également soutenu le dialogue avec l'économiste pays et l'expert en PPP en poste à Maurice. En l'absence d'un programme de prêt substantiel, la Banque devra trouver des moyens de rester stratégiquement engagée et de fournir des conseils au gouvernement. D'autres partenaires au développement utilisent des facilités et des entreprises/individus préqualifiés avec des contrats-cadres. La Banque pourrait explorer ces solutions de rechange, en particulier pour les pays qui ne sont pas fortement tributaires du soutien financier des partenaires au développement et dont le niveau de capacité est déjà élevé.	▮ La Banque réalisera trois EES sur l'économie bleue, les compétences et les profils de genre pour promouvoir la compétitivité et le développement du secteur privé au sens large, la participation des jeunes et des femmes [RDGS pilotant la démarche, en coordination avec ECCE, T4 2019] ; ▮ La Direction organisera également un dialogue fondé sur les conclusions des EES énoncées dans la recommandation 2, les rapports produits annuellement que sont les Perspectives économiques en Afrique et les Perspectives économiques en Afrique australe [RDGS en coordination avec ECCE, T4 2019].
5. ENJEUX TRANSVERSAUX	
La Banque devrait renforcer l'intégration des enjeux transversaux dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie pays, en particulier l'environnement, l'emploi des jeunes et l'égalité des sexes sur le marché du travail.	**D'ACCORD**. RDGS élèvera les enjeux liés à l'environnement et au changement climatique au rang de pilier dans le nouveau DSP. Pour s'assurer que les interventions et les stratégies de la Banque garantissent l'égalité et l'équité entre les sexes, la Direction renforcera encore l'intégration des enjeux liés au genre et à la jeunesse dans toutes ses opérations lors de la conception du nouveau DSP, et ces aspects feront l'objet d'un suivi aux stades de la mise en œuvre et de la communication des résultats. Un enseignement essentiel servira de repère au nouveau DSP : la nécessité de renforcer en permanence la capacité des organes d'exécution à assurer l'équité et l'égalité entre les sexes dans la mise en œuvre des programmes. Les projets à venir comprendront des indicateurs ventilés par femmes et jeunes chaque fois que cela sera possible et opportun. Le nouveau DSP répondra à cette recommandation comme suit : ▮ RDGS renforcera la capacité des organes d'exécution et des unités de mise en œuvre à intégrer les enjeux liés au genre et à la jeunesse, principalement dans l'établissement de rapports de gestion financière, le décaissement et la passation de marchés pendant la période de mise en œuvre du DSP.

A8 : Revue de la performance du portefeuille pays 2021

A.8.1 : Portefeuille en cours

1. **Composition**. Les quatre opérations de la Banque (financées au moyen de cinq instruments) en cours à Maurice au 31 juillet 2022 équivalent à 190,6 millions d'UC (voir le Tableau A.7.1). Sur les 4 opérations, il y a 3 opérations souveraines (représentant 40 % du total des engagements) et une opération non souveraine représentant 60 %. L'âge moyen du portefeuille est de 5,1 ans. Le portefeuille actif, qui en est à différents stades de mise en œuvre, est financé à 99,7 % par le guichet BAD (BAD public 39,9 % et BAD privé 59,8 %), et à 0,3 % par le Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI). Les instruments de financement utilisés restent principalement les lignes de crédit, qui représentent 59,8 % du total des engagements, un projet d'investissement, qui représente 39,9 %, et l'assistance technique, qui représente 0,3 %. La répartition sectorielle est à l'image de l'alignement stratégique du portefeuille sur les priorités de développement du pays, le DSP de la Banque, la Stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et les Cinq grandes priorités de la Banque (High 5). Le secteur financier a représenté 99,9 % du total des engagements, suivi du secteur agricole avec 0,1 %. En ce qui concerne la répartition des ressources selon les cinq grandes priorités de la Banque, le portefeuille est dominé par « *Industrialiser l'Afrique* », qui représente 99,9 % du total des engagements, suivi de « *Nourrir l'Afrique* » (0,1 %).

2. **Qualité et performance du portefeuille.** La performance du portefeuille s'est améliorée au cours de la période considérée, tous les indicateurs clés dépassant les seuils des KPI institutionnels ou se situant dans les limites de ces seuils. Au 31 juillet 2022, la performance globale du portefeuille a été jugée « satisfaisante » avec une note de 3,2 (sur une échelle de 1 à 4, 1 étant très insatisfaisant et 4 très satisfaisant). Cette note globale du portefeuille témoigne d'une amélioration par rapport à celle de 2,9 obtenue en juillet 2020. En outre, le taux de décaissement cumulé a légèrement diminué, passant de 100 % en juillet 2020 à 99,95 % en juillet 2022. En outre, depuis juillet 2020, le portefeuille ne compte aucun projet à risque, de sorte que la proportion de projets jugés satisfaisants dans les rapports mensuels à feux de signalisation sur le portefeuille de la Banque pour Maurice a atteint 100 % en juillet 2020, avant de baisser légèrement à 83 % à fin juillet 2021 et à 80 % à fin juillet 2022. De même, la proportion de projets épinglés a atteint 0 % au cours de la même période, avant d'augmenter légèrement pour atteindre 17 % à fin juillet 2021 et 20 % à fin juillet 2022, ce qui reste dans les limites de la cible institutionnelle de la Banque de 20 %. L'interaction étroite avec les organes d'exécution a également permis d'assurer la qualité des rapports d'activité trimestriels et des rapports d'audit, qui sous-tendent le suivi et l'évaluation du portefeuille.

3. **État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'amélioration du portefeuille pays (PAPP) 2018-2019.** Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du PAPP 2018-2019, bien que les avancées aient été limitées à partir de 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, qui ont affecté la supervision des projets sur le terrain. Sur les 11 actions prévues dans le PAPP 2018-2019, la mise en œuvre des mesures signalées lors de la mission de dialogue sur le DSP a connu un taux de réalisation de 82 % (55 % entièrement réalisées et 27 % partiellement réalisées et en cours). Les deux actions restantes qui n'ont pas été réalisées sont : i) l'intensification de la présence de la Banque à Maurice par la reconfiguration de son Bureau de liaison dans le pays ; et ii) l'organisation de réunions trimestrielles sur la revue du portefeuille. À ce jour, le Bureau de liaison est doté de trois employés, à savoir : i) un économiste pays résident ; ii) un chargé de programme pays, qui devrait reprendre ses fonctions en septembre 2022 ; et iii) un chargé d'administration. En ce qui concerne la deuxième action qui n'a pas été mise en œuvre, à savoir le rétablissement des réunions trimestrielles sur la revue du portefeuille, ces réunions n'ont pas été organisées en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-19. Toutes les parties se félicitent de leur reprise en mode virtuel à partir du premier trimestre 2022.

4. En outre, d'autres problèmes ont été constatés, notamment : i) des délais trop longs entre l'approbation et le premier décaissement et ii) des retards dans la présentation des plans de passation de marchés, y compris leur mise en œuvre. En conséquence, un suivi de la mise en œuvre des recommandations du PAPP 2022-2023 sera effectué régulièrement par le chargé de programme pays de RDGS et par le biais de réunions trimestrielles sur l'examen des projets, à tenir avec le Bureau de liaison à Maurice et les organes d'exécution des projets.

Instrument de financement /Feu de signalisation	Opération	Source	Secteur	Date d'approbation	Date de signature	Date d'achèvement	Montant du prêt/don (UC)[2]	Taux de décais. (%)	Âge (ans)	PFI — État
1	Mauritius Commercial Bank LoC	BAD-Privé	Finance	11-sep-2013	21-oct-2013	20-juil-2021	91 235 328	100	8,9	PPNP
2		BAD-Privé	Finance	11-sep-2013	21-oct-2013	20-juil-2021	22 808 832	100	8,9	PPNP
3	MauBank Limited Mauritius SME Bank	BAD – Public	Finance	11-déc-2017	27-juin-2019	01-mars-2027	76 029 440	100	4,6	Rapport d'activité intérimaire non encore approuvé
4	Stock Exchange Mauritius (SEM)	BAD – Public	Finance	27-avr-2020	4-août-2020	31-mai-2022	430 000	99,3	2,2	Rapport d'activité intérimaire non encore approuvé
Total partiel pour le secteur financier							**190 503 600**	**99,9**	**6,0**	
5[2]	Zone spéciale de transformation agro-industrielle à Maurice	FAT-PRI	Agric	21-sep-2021	21-déc-2021	15-sep-2026	100 000	0	0,8	Rapport d'activité intérimaire non encore approuvé
Total partiel pour le secteur agricole							**100 000**	0	0,8	
TOTAL GÉNÉRAL							**190 603 600**	**99,9**	**5,1**	

A.8.2 : Performance du portefeuille : Indicateurs clés de performance au 31 juillet 2022

Indicateur de performance	Juillet 2020	Rapport d'achèvement du DSP Juillet 2021	Nouveau DSP Juillet 2022
Opérations actives et approuvées récemment (nb)	3	5	4
Instruments de financement (nb)	4	6	5
Taille moyenne des projets (millions d'UC).	67	55	38
Taux de décaissement cumulatif (%)	100	99,9	99,9
Âge moyen du portefeuille (ans)	4,9	3,7	5,1
Opérations souveraines vieillissantes (%)	0	0	0
Opérations souveraines (nb)	2	4	3
Part des opérations souveraines (% du montant total)	68	69	40
Opérations non souveraines (ONS)	1	1	1
Part des ONS (% du montant total)	32	33	60
Projets épinglés (rouges) dans le rapport à feux de signalisation (%)	0	17	20
Projets sous surveillance étroite dans le rapport à feux de signalisation (%)	0	0	0
Projets satisfaisants (verts) dans le rapport à feux de signalisation (%)	100	83	80
Opérations accusant des retards de signature (nb)	2	2	0
Opérations accusant des retards de premier décaissement (nb)	2	1	1
Projets à risque, PAR (%)	0	0	0
Délai écoulé : entre l'approbation et la signature (mois).	2	2	3
Délai écoulé : entre l'approbation et le premier décaissement (mois)	8,9	8,8	10
Note globale du portefeuille (4 : Très satisfaisant ; et 1 : Très insatisfaisant).	**2,9**	**3,0**	**3,2**

[2] Chiffres calculés au taux de change SAP du 31 juillet 2022.

[2] Retard du premier décaissement : absence de décaissement plus de trois mois après la signature.

A.8.3 : État d'avancement de l'exécution du Plan d'amélioration du portefeuille pays 2018-2019

Problème	Mesure requise	Responsable	Indicateurs mesurables	Échéancier	État en juillet 2022
Partenariat et dialogue avec le gouvernement mauricien					
Insuffisance du dialogue avec le gouvernement et faible développement des activités de la Banque à Maurice	Accroissement de la fréquence des missions de dialogue de la Banque nécessitant un dosage de compétences diversifié.	RDGS	• MLO doté d'un effectif complet (économiste, expert en infrastructure, CPO, etc.). • Missions de dialogue associant des experts de la Banque (nb). • Séminaires sur les opportunités d'affaires organisés (nb).	En cours	Réalisé
	Intensification de la présence de la Banque à Maurice en reconfigurant son Bureau de liaison dans le pays (MLO) et en remédiant au déficit de dotation en personnel pour répondre comme il se doit à l'ensemble des questions relatives au développement des affaires et à la mise en œuvre du portefeuille.				Partiellement réalisé
Retards de démarrage					
Retards dans la réalisation des conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement	Réduction des retards dans la réalisation des conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement en remplissant la plupart d'entre elles avant l'approbation du Conseil.	RDGS	• Nouveaux projets bénéficiant d'un dosage des compétences (nb).	Immédiatement pour les nouveaux projets	Réalisé
	Organisation d'un atelier pour sensibiliser les fonctionnaires de l'État à la nécessité d'accélérer les processus d'approbation afin d'éviter des retards de démarrage et les pénalités y afférentes.	MOFED	• Atelier organisé.	2019-2020	Non réalisé
Gestion et suivi du portefeuille					
Communication faible	Renforcement de la communication entre le personnel sectoriel, le CPO et les économistes pays par le biais de réunions régulières et de mises à jour de notes d'information sur les projets et le portefeuille.	RDGS	• Notes d'information mises à jour et réunions organisées (nb).	Immédiatement	Réalisé
	Renforcement de la communication entre la Banque et les Cellules d'exécution des projets (CEP) par le biais de réunions par	CEP/RDGS	• Téléconférences et vidéoconférences organisées (nb).	Immédiatement	Réalisé

Problème	Mesure requise	Responsable	Indicateurs mesurables	Échéancier	État en juillet 2022
	vidéoconférence, permettant ainsi de résoudre tous les problèmes relatifs au portefeuille.				
	Organisation des réunions trimestrielles sur le portefeuille entre la Banque, le MOFED et les projets en vue de favoriser l'appropriation et le suivi étroit du portefeuille par le gouvernement.	MOFED/ RDGS	• Réunions trimestrielles organisées dans l'année (nb). • Plans d'action élaborés et mis en œuvre (nb).	T4 2019	Non réalisé
Forte rotation du personnel travaillant sur les projets, tant à la CEP qu'au sein de la Banque.	Préparation des notes de passation de charges complètes et les transmettre aux nouveaux membres du personnel du projet et au personnel de coordination au MOFED.	MOFED	• Notes de passation de charges préparées et communiquées aux nouveaux membres du personnel du projet.	Immédiatement et de manière continue	Réalisé
	Communication officielle avec la direction de RDGS et les autorités au sujet des nouveaux membres du personnel.	RDGS	• Communications officielles avec RDGS et le gouvernement.	Immédiatement et de manière continue	Réalisé
Passation des marchés					
Longueur excessive des processus et validations internes, et leur déphasage avec le plan de passation de marchés.	Suivi étroit de l'exécution du projet afin de s'assurer du respect des délais impartis.	RDGS/MOFED	• Plans de passation de marchés mis à jour en temps utile (nb).	Immédiatement	Partiellement réalisé
Gestion financière					
Retards dans la présentation à la Banque d'états financiers de qualité pour les projets audités.	Les IE et le NAO (Bureau national d'audit) doivent travailler ensemble et se mettre d'accord sur les modalités d'audit en tenant compte de la date prévue de soumission finale du rapport à la Banque.	RDGS	• Rapports d'audit de qualité soumis dans les délais prescrits, soit six mois après la fin de l'exercice financier (nb).	Immédiatement	Partiellement réalisé

A8.4 : Plan d'amélioration du portefeuille pays 2021-2022

Problème majeur	Mesure requise	Responsable	Indicateurs mesurables	Échéancier
Partenariat et dialogue avec le gouvernement mauricien				
Insuffisance du dialogue avec le gouvernement et faible développement des activités de la Banque à Maurice.	Intensification de la présence de la Banque à Maurice en reconfigurant son Bureau de liaison dans le pays (MLO) et en remédiant au déficit de dotation en personnel pour répondre comme il se doit à l'ensemble des questions relatives au développement des affaires et à la mise en œuvre du portefeuille.	RDGS/MOFED	• MLO doté d'un effectif complet (économiste, expert en infrastructure, CPO, etc.). • Missions de dialogue associant des experts de la Banque (nb). • Séminaires sur les opportunités d'affaires organisés (nb).	T4 2022 et continu
Retards de démarrage				
Retards dans la réalisation des conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement	Réduction des retards dans la réalisation des conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement en remplissant la plupart d'entre elles avant l'approbation du Conseil.	RDGS	• Nouveaux projets bénéficiant d'un dosage des compétences (nb).	Immédiatement pour les nouveaux projets
	Organisation d'un atelier pour sensibiliser les fonctionnaires de l'État à la nécessité d'accélérer les processus d'approbation afin d'éviter des retards de démarrage et les pénalités y afférentes.	MLO/MOFED	• Atelier organisé.	T4 2022
Gestion et suivi du portefeuille				
Améliorer la communication	Tenue des réunions trimestrielles sur le portefeuille entre la Banque, le MOFED, MLO et les projets en vue de favoriser l'appropriation et le suivi étroit du portefeuille par le gouvernement.	RDGS/MOFED	• Réunions trimestrielles de revue de portefeuille organisées (nb).	T4 2022 et continu
Passation des marchés				
Forte rotation du personnel travaillant sur les projets, tant à la CEP qu'au sein de la Banque.	Préparation des notes de passation de charges complètes et les transmettre au nouveau personnel du projet et au personnel de coordination au MOFED.	Projets/MOFED/ RDGS	• Notes de passation de charges préparées et transmises.	Immédiatement et de manière continue
Longueur excessive des processus et validations internes, et leur déphasage avec le plan de passation de marchés.	Suivi étroit de l'exécution du projet afin de s'assurer du respect des délais impartis.	RDGS/Projets/MOFED	• Nombre de plans de passation de marchés mis à jour.	Immédiatement et de manière continue

Problème majeur	Mesure requise	Responsable	Indicateurs mesurables	Échéancier
Gestion financière				
Justification des fonds dans les comptes spéciaux pour les projets clôturés.	Justification des montants restant dans les comptes spéciaux des projets en cours et clôturés.	Projets/MOFED	• Nombre de justifications en suspens soumises à la Banque.	Immédiatement et de manière continue.
Soutien à la numérisation et à l'assistance technique spécialisée.	Fourniture d'un soutien pour la numérisation et l'assistance technique spécialisée.	RDGS	• Le soutien à l'AT a été fourni.	Pendant la période du DSP 2022-2027.
Réformes détaillées de la GFP après l'Évaluation de la responsabilité financière en matière de dépenses publiques (PEFA) 2017	Présentation d'un rapport détaillé sur les réformes de la GFP après la PEFA 2017 (réformes achevées et en cours).	MOFED/MLO	• Rapport sur la GFP soumis à la Banque.	T4 2022

A.9 : Principaux indicateurs macroéconomiques

Maurice
Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Unité	2010	2017	2018	2019	2020	2021 (e)	2022 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million $ E.U.	10,083	13,884	15,548	16,303	13,010	13,829	...
RNB par habitant	$ E.U.	8,080	10,980	12,270	12,840	10,230	10,860	...
PIB au prix courants	Million $ E.U.	10,004	13,259	14,182	14,046	10,927	11,954	12,762
PIB aux prix constants de 2010	Million $ E.U.	10,004	12,813	13,300	13,699	11,699	12,132	12,981
Croissance du PIB en termes réels	%	4.1	3.8	3.8	3.0	-14.6	3.7	7.0
Croissance du PIB par habitant en termes rée	%	3.8	3.7	3.7	2.9	-14.7	3.6	7.0
Investissement intérieur brut	% du PIB	27.1	18.3	19.4	19.8	19.0	21.9	22.8
Investissement public	% du PIB	21.2	4.1	4.5	5.3	4.5	4.7	4.7
Investissement privé	% du PIB	5.9	14.1	14.9	14.5	14.5	17.3	18.2
Epargne nationale	% du PIB	13.9	12.7	11.5	11.1	18.2	...	...
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	2.9	3.7	3.2	0.5	2.5	4.0	9.5
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / $ E.U.	30.8	34.5	33.9	35.5	39.3	41.5	43.0
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	8.1	8.9	-19.6	7.1	14.1	16.2	...
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB / M:	%	166.7	190.1	145.1	150.2	198.5	199.9	...
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	21.3	22.7	22.6	22.7	28.2	23.4	23.1
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	24.4	26.0	25.8	34.5	35.2	32.4	29.5
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-3.1	-3.3	-3.2	-11.8	-7.0	-9.0	-6.4
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (march	%	3.4	-1.6	0.8	-4.7	-16.2	-0.4	-0.2
Variation en volume des importations (march	%	7.4	5.9	3.2	1.4	-8.9	9.8	6.7
Variation des termes de l'échange	%	1.9	-6.3	-4.1	1.6	18.4	6.0	-0.7
Solde des comptes courants	Million $ E.U.	-824	-875	-560	-768	-962	-1,577	-1,646
Solde des comptes courants	% du PIB	-8.2	-6.6	-3.9	-5.5	-8.8	-13.2	-12.9
Réserves internationales	mois d'importations	5.1	10.0	10.1	11.9	16.7	13.2	...
Dette et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	4.4	6.2	4.3	4.3	12.5	7.5	7.6
Dette extérieure totale	% du PIB	79.1	79.4	78.5	88.6	115.1	125.0	143.9
Flux financiers nets totaux	Million $ E.U.	4,390	3,963	-1,357	5,652	1,313	...	...
Aide publique au développement nette	Million $ E.U.	125	15	69	22	335	...	...
Investissements nets directs en prov. de l'étra	Million $ E.U.	430	480	461	471	246	...	...

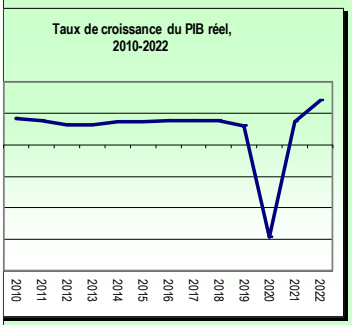

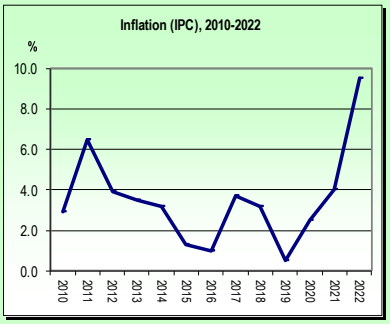

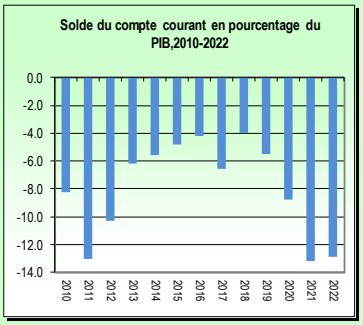

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, avril 2022 et Statistiques financières internationales, avril 2022;
Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), avril 2022; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles ' (e) Estimations (p) Projections Dernière mise à jour : novembre 2022

A.10 : Indicateurs socio-économiques comparatifs et progrès vers la réalisation des ODD

Maurice

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Maurice	Afrique du Sud	Afrique	Pays en Dévelop-pement
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km²)	2021	2	6 571	30 064	96 259
Population totale (millions)	2021	1,3	220,4	1 391,8	6 566,6
Population urbaine (% of Total)	2021	40,1	49,9	43,6	51,7
Densité de la population (au Km²)	2021	639,9	33,9	47,4	69,2
Revenu national brut (RNB) par Habitant ($ EU)	2021	10 860	2 632	1 891	5 298
Participation de la Population Active *- Total (%)	2021	56,6	69,6	61,9	58,8
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2021	43,4	65,6	53,3	44,8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2021	97,4	96,1	99,7	106,7
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2021	63	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,90 $ par Jour (%)	2007-19	0,2	47,0	34,1	10,0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2021	0,1	2,2	2,4	1,1
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2021	0,2	3,2	3,6	2,1
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2021	16,6	38,5	40,4	27,0
Population âgée de 15-24 ans	2021	14,6	18,9	19,2	16,2
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2021	12,3	3,7	3,5	7,8
Taux de dépendance (%)	2021	40,7	73,0	78,0	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2021	25,4	25,2	24,2	25,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2021	73,6	61,7	62,1	71,3
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2021	76,8	64,5	64,1	73,5
Taux brut de natalité (pour 1000)	2021	10,3	30,1	32,6	18,8
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2021	9,6	9,0	8,6	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2020	14,8	39,7	46,6	29,7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2020	13,4	36,1	47,5	39,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2021	1,4	3,7	4,3	2,5
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	61,0	264,0	475,7	231,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2021	66,5	47,9	38,3	62,7
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-19	259,1	35,4	38,1	138,0
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-19	351,5	87,3	106,5	253,4
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2011-21	99,8	74,4	67,6	81,4
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pc	2020	99,9	71,3	69,3	88,2
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (%	2017	95,5	46,9	41,9	74,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2021	1,4	10,2	2,7	0,9
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2020	12,0	363,1	193,2	149,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2021	95,0	75,7	79,0	88,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2021	77,0	69,5	68,7	81,5
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2011-21	14,8	13,0	16,5	14,0
Prévalence de retard de croissance	2011-21	17,4	31,3	30,9	...
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2020	7,8	22,32	18,18	10,72
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2019	6,2	7,6	5,1	5,3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2011-21	98,4	114,4	103,0	102,6
Primaire - Filles	2011-21	99,6	112,6	101,1	101,5
Secondaire - Total	2011-21	93,7	61,0	53,0	73,2
Secondaire - Filles	2011-21	96,0	59,4	51,1	72,6
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2011-21	80,7	59,7	50,4	63,9
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-20	93,2	80,3	68,2	84,5
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-20	95,4	84,9	75,2	88,5
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-20	91,0	76,2	61,5	80,5
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2011-21	4,6	5,3	4,6	3,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2020	36,9	6,0	8,3	11,1
Terres agricoles (% superficie des terres)	2020	42,4	53,9	37,8	37,2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2020	19,1	33,9	22,6	31,7
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2019	3,3	2,4	1,1	3,4

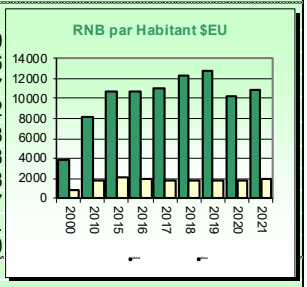

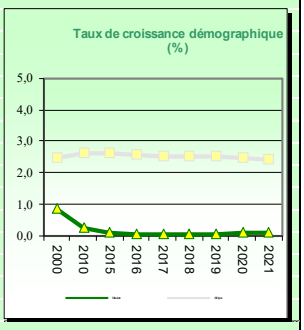

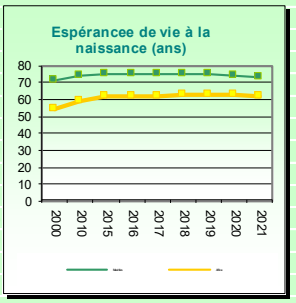

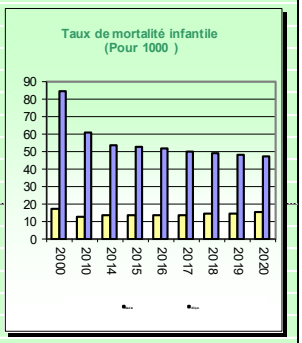

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD; *dernière mise à jour: Septembre 2022*

Banque Mondiale WDI*; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.*

*Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)*

*** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)*

Maurice

PROGRES REALISES DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	2000[1]	2010[2]	2021[3]
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international de 1.90 $ EU par jour en PPA	...	0,4	0,2
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau national (%)	...	...	10,3
Employé en dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 $ US par jour, 15 à 24 ans (%)	0,3	0,2	0,1
Employé en dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 $ US par jour, 25 ans et plus (%)	0,2	0,1	0,0
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable			
Prévalence de la sous-alimentation (%)	5,1	4,7	6,2
Proportion d'enfant souffrant gravement ou modérément d'insuffisance pondérale	...	...	...
Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	0,9	1,1	0,7
Total des apports publics alloués au secteur agricole (Millions de $ EU constants 2018)	2	3	3
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge			
Mortalité Maternelle ratio	53	66	61
Proportion d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (%)	99,2	99,5	99,8
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	15,6	14,5	16,5
Incidence paludisme (pour 1000 habitants)	...	...	...
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie			
Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire ayant un niveau minimum de compétence en: Lecture (%)	...	66,8	75,4
Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire ayant un niveau minimum de compétence en: Mathématique (%)	...	55,3	59,0
Indice de parité des enseignants formés, primaire (ratio)	1,0	1,0	1,0
Aide publique totale au développement consacrée aux bourses d'études (Millions de $ EU constants 2018)	...	2	2
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (% du nombre total de sièges)	5,7	17,1	20,0
Proportion de femmes qui prennent en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant l'utilisation de contraceptive (% femmes agées de 15-49 ans)	...	...	...
Proportion de femmes qui prennent en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant les sions de santé maternelle (% femmes agées de 15-49 ans)	...	...	...
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau			
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	...	...	...
Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (%)	25,1	23,2	21,6
Aide publique totale au développement consacréeà l'éau et à l'assainissement (Millions de $ EU constants 2018)	11,6	0,5	9,4
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable			
Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	99,1	99,7	99,7
Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres (%)	95,0	95,0	95,0
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (%)	17,7	12,8	8,9
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			
Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant (%)	1,3	4,0	-15,0
Taux de chômage, âgés de 15-24 ans (%)	25,8	23,7	24,6
Taux de chômage, âgés de 25 ans et plus (%)	6,5	5,2	6,5
Proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (%)	28	22	42

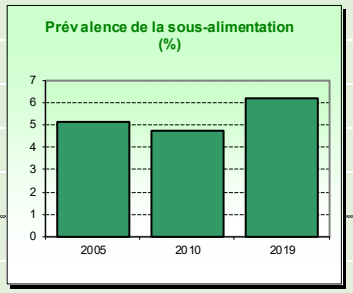

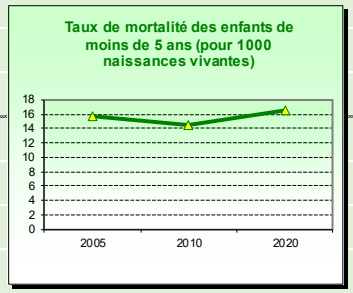

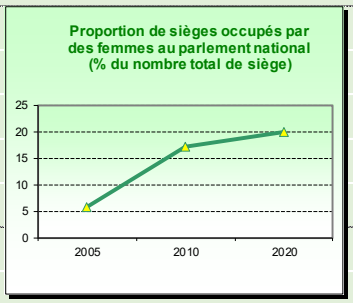

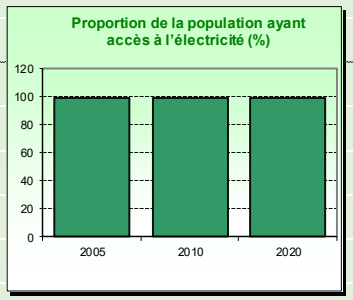

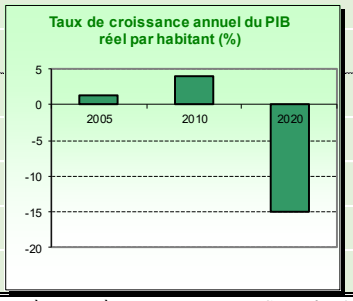

Sources : *Base des données du Département des Statistiques de la BAD;* *dernière mise à jour:* *Septembre 2022*
Division statistique des Nations Unies, Base de données en ligne sur les Objectifs de développement durable (https://unstats.un.org/sdgs/).

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

[1] Dernière année disponible dans la période 2000-2005; [2] Dernière année disponible dans la période 2006-2010; [3] Dernière année disponible dans la période 2011-2021

Maurice

PROGRES REALISES DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	2000[1]	2010[2]	2021[3]
Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (constants $ EU de 2015)	1 025	1 114	1 036
Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%)	21,1	17,0	12,7
Emissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carburants (millions de tonnes)	3,0	3,7	4,2
Apport total au secteur public alloué aux infrastructures (Millions de $ EU constants)	2	95	70
Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			
Part du travail dans le PIB (%)	47,9	46,4	47,1
Montant total des ressources allouées au développement (Millions $ EU constants)	147	4 390	1 313
Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré (%)	...	...	...
Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables			
Proportion de la population urbaine vivant dans de taudis (%)	...	...	...
Nombre de décès attribuables à une catastrophe	6,0	140,0	16,0
Pertes économiques directes résultant de catastrophe par rapport au PIB (%)	0,0	0,0	0,0
Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables			
Consommation matérielle nationale par habitant , charbon (tonnes)	0,3	0,5	1,0
Consommation matérielle nationale par habitant , gaz naturel (tonnes)	...	...	...
Déchets électroniques générés par habitant (kg)	4,9	6,8	10,1
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions			
Nombre de personnes décédées, disparues touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	0,7	11,4	1,26
Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle	...	...	...
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable			
Surface des aires marines protégées par rapport aux aires maritimes (Zones économiques exclusives)(%)	...	...	0,003
Proportion moyenne de zones marines clés pour la biodiversité (KBAs) couvertes par des aires protégées (%)			
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité			
Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (%)	20,7	18,9	19,1
Taux de changement net annuel de la surface forestière (%)	...	-0,9	0,1
Indice de la Liste rouge	0,49	0,47	0,40
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous			
Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)	33,9	33,8	56,3
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (% d'e	...	...	...
Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser			
Proportion du budget national financé par les impôts nationaux (% PIB)	76,3	76,8	62,0
Volume des envois de fonds de travailleurs migrants ($EU) en proportion du PIB total (%)	0,0	0,0	2,6
Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (%)	5	0,8	3,7
Nombre d'utilisateurs de l'Internet pour 100 habitants	15,2	28,3	64,9

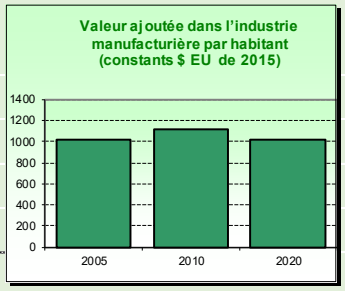

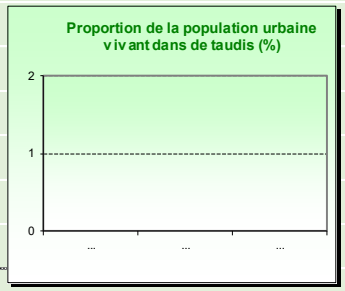

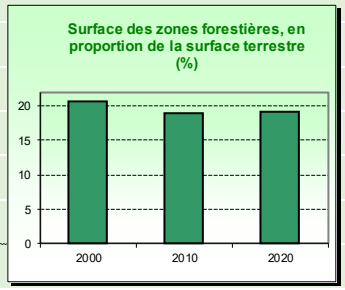

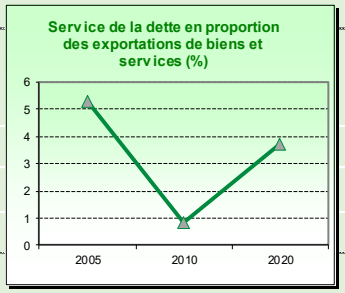

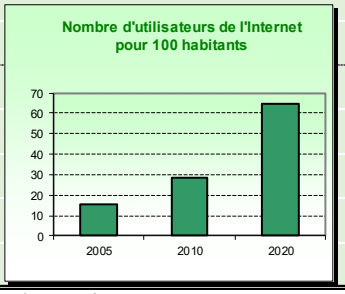

Sources : *Base des données du Département des Statistiques de la BAD;* *dernière mise à jour:* *Septembre 2022*

Division statistique des Nations Unies, Base de données en ligne sur les Objectifs de développement durable (https://unstats.un.org/sdgs/).

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

[1] Dernière année disponible dans la période 2000-2005; [2] Dernière année disponible dans la période 2006-2010; [3] Dernière année disponible dans la période 2011-2021

A.11 : Paramètres de financement du pays (PFP)

1. **Introduction.** La note d'information sur le financement de contrepartie et les coûts récurrents examinés par le Conseil en avril 2016 stipule que « *...les PFP seraient élaborés de préférence dans le cadre de la préparation de la génération suivante des documents de stratégie pays, à moins que des changements dans la situation du pays ne justifient une élaboration plus précoce* ». L'élaboration des présents PFP dans le contexte du nouveau DSP 2022-2027 a pour but de décrire la cadre global des modalités de partage des coûts entre le Groupe de la Banque africaine de développement (ci-après dénommé la « Banque »), d'une part, et le gouvernement, d'autre part, conformément à la Politique de la Banque en matière d'éligibilité des dépenses. À ce titre, la présente note sur les PFP vise principalement à évaluer objectivement la capacité du gouvernement à payer les fonds de contrepartie proposés dans les projets financés par la Banque et de présenter des formules de flexibilité dans l'application de la politique, compte tenu des contraintes actuelles et futures sur la marge de manœuvre budgétaire et de la faiblesse potentielle des recettes fiscales liées aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau DSP. Plus précisément, les PFP examinent dans quelle mesure la Banque peut prendre en charge les fonds de contrepartie du gouvernement, les coûts récurrents, les coûts locaux, les impôts et taxes et d'autres dépenses provisoires, liés aux projets d'infrastructure qu'elle finance à Maurice.

2. **Performance économique, perspectives à moyen terme et risques.** Au cours des trois dernières décennies, l'île Maurice a enregistré des progrès économiques constants et remarquables. Le pays a réalisé une transformation structurelle progressive, passant d'une économie principalement basée sur l'agriculture au début des années 80 à une économie orientée vers les services au début de 2020, grâce à un modèle économique fondé sur la stabilité politique, la bonne gouvernance, la libre entreprise, un haut degré d'ouverture et le développement d'un secteur financier dynamique, y compris d'une bourse des valeurs. Ce modèle économique, où le secteur privé joue un rôle central en matière d'investissement et où le tourisme représente 25 % du PIB, a permis au pays d'enregistrer des taux de croissance favorables pour passer d'un revenu annuel par habitant estimé à 2 200 USD au début des années 1980 à plus de 12 500 USD en 2019, ce qui l'a propulsé au rang de pays à revenu élevé (PRE). Cependant, comme pour de nombreux autres pays, cette trajectoire s'est arrêtée brutalement suite à l'apparition de la pandémie COVID-19 en mars 2020, qui a déclenché une impressionnante récession de 15 %**.** Ainsi, dix ans de croissance du PIB ont été balayés en une seule année. En conséquence, le PIB nominal, qui avait progressé régulièrement pour atteindre 14,1 milliards d'USD en 2019, est tombé à 10,1 milliards d'USD en 2020, revenant de fait à son niveau de 2010. Le tourisme, principal moteur de la croissance à court terme de l'économie mauricienne et principal pourvoyeur de devises étrangères avec un revenu généré d'environ 1,4 milliard d'USD en 2019, a vu ses activités régresser de 65,8 % en 2020 en raison du confinement national instauré par le gouvernement en mars 2020 et de la fermeture de l'espace aérien du pays. L'économie mauricienne a commencé à se redresser en 2021, atteignant une croissance du PIB réel de 4,5 %. Toutefois, bien qu'encourageante, cette augmentation de la croissance est restée inférieure aux 7,5 % prévus en 2020[xii]. Cette performance en demi-teinte est la conséquence de plusieurs facteurs, dont le confinement partiel mis en place suite à la reprise de la COVID-19 en mars-juin 2021, qui a compromis la reprise économique naissante, et le faible taux de vaccination de la population mauricienne contre la COVID atteint au deuxième trimestre 2021 (18,9 %) conjugué au fort taux de prévalence de la COVID-19 en Europe, lequel a incité les autorités à reporter à octobre 2021 la réouverture totale des frontières aux touristes étrangers initialement prévue en juillet 2021. La reprise économique de 2021 devrait se poursuivre en 2022-2023, avec une croissance moyenne du PIB réel attendue à 6 %, niveau supérieur à la moyenne de 3,2 % réalisée au cours des trois années qui ont précédé la COVID-19. De plus, l'amélioration

continue de la situation sanitaire mondiale combinée à une accélération du programme de vaccination de la population mauricienne devrait permettre de sécuriser les activités du secteur touristique et favoriser un retour de la contribution de ce secteur à la croissance à ses niveaux d'avant COVID-19, avec des effets induits non négligeables sur le reste de l'économie réelle.

2.1 **Risques pesant sur les perspectives d'avenir**. Toutefois, ce scénario optimiste pourrait être remis en cause par une aggravation de la pandémie de COVID-19, notamment l'apparition de nouveaux variants agressifs qui entraînerait d'éventuels confinements, et par les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur les marchés des matières premières, avec une possible hausse des prix du pétrole, du gaz naturel, du charbon et du blé, entre autres, dont Maurice est un importateur net.

2.2 Une augmentation incontrôlée des prix de ces importations vitales pour Maurice pourrait amplifier les déséquilibres macroéconomiques existants générés par la pandémie de COVID-19 et ralentir considérablement le processus de reprise, stimuler l'inflation et compromettre le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, alors qu'ils sont le principal moteur de la croissance.

2.3 **Évolution des finances publiques et gestion de la dette publique.** Depuis le milieu des années 80, Maurice doit ses bons résultats économiques à sa saine gouvernance, notamment à sa gestion macro-budgétaire prudente. Bien que le pays ait connu plusieurs périodes de déséquilibres macroéconomiques au cours de son histoire économique récente, ses autorités ont fait preuve d'anticipation en concevant des mesures visant à corriger rapidement les déséquilibres observés. Un ajustement budgétaire drastique a été opéré en 2003, ce qui a permis de ramener le déficit budgétaire de 6,2 % à 3,2 % en 2010 et de le maintenir inchangé jusqu'en 2019. Cependant, la nécessaire augmentation des dépenses publiques à la suite de la pandémie de COVID-19 pour fournir des filets de sécurité sociale et soutenir l'économie a entraîné une détérioration accélérée du déficit budgétaire à 11,6 % du PIB en 2019 et -13,6 % du PIB en 2020, puis une réduction en 2021 à -7,9 % du PIB suite à la reprise économique. Si la dégradation des comptes publics en 2020 a pesé négativement sur la dette publique, l'augmentation de l'encours de cette dernière est aussi le résultat des investissements massifs en infrastructures réalisés dans les années précédant la COVID-19. Le ratio dette/PIB est ainsi passé à 95 % du PIB en 2021 contre 46,8 % en 2013. Selon le FMI, la dette publique mauricienne reste soutenable à moyen terme, du fait de sa structure spécifique, sa composante intérieure représentant 82 % de l'encours. La part élevée de la dette intérieure dans la dette publique globale met le pays relativement à l'abri du risque de change. En outre, la dette extérieure publique a été contractée auprès d'institutions multilatérales à des conditions concessionnelles et pour des échéances longues (15-20 ans). Le service de la dette, qui représente 7,8 % des dépenses totales et 9,5 % des dépenses publiques en 2021, reste gérable dans le contexte des contraintes budgétaires actuelles. Toutefois, le dépassement du seuil d'endettement de 67,8 %, défini par le FMI comme le niveau maximal de la dette publique, suscite des inquiétudes, car il est peu probable que ce niveau puisse être atteint sans un ajustement budgétaire perturbateur important à moyen terme, dont la réalisation serait probablement difficile dans le contexte des effets persistants de la COVID-19 et des conséquences collatérales de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Toutefois, selon le scénario optimiste de la Banque décrit dans les Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2022 et sur la base des prévisions les plus récentes du gouvernement pour les exercices 2021-2024[xiii], le déficit budgétaire devrait se réduire à -5,8 % et -3,9 % du PIB respectivement en 2022 et 2023, tandis que le ratio dette/PIB devrait ralentir à 87,1 % en 2022 et à 82,4 % en 2023.

3. **Dépenses éligibles**. Les présents PFP se concentrent sur cinq groupes de dépenses importants, qui ne sont généralement pas qualifiés ou éligibles sous certaines conditions. Ce

sont : i) les fonds de contrepartie, ii) les impôts et taxes, iii) les coûts en monnaie locale, iv) les coûts récurrents, et v) les dépenses provisoires pour les projets d'infrastructure.

4.1 **Financement de contrepartie**. Maurice étant un pays à revenu élevé et pays BAD, sa contribution aux projets de développement et aux études financés par la Banque obéit à la politique de la Banque pour les pays BAD, qui stipule que le financement de contrepartie du gouvernement, au cas par cas, ne devrait pas être inférieur à 50 % du coût total du projet ou du programme et à 10 % du coût total des études et des opérations d'assistance technique. Cependant, la contribution de contrepartie du gouvernement aux opérations financées par la Banque a généralement été faible. Sur les sept (7) opérations de la Banque à Maurice approuvées par le Conseil et financées sur le guichet souverain de la BAD entre 2014 et juillet 2020, les trois (3) opérations de prêt souverain que sont : i) le projet de réaménagement de la centrale électrique de Saint Louis approuvé en 2014 pour un coût total de 129 700 000 USD, ii) une ligne de crédit à la MauBank Limited Mauritius SME Bank approuvée en 2017 pour un coût total de 100 000 000 USD, et iii) l'appui budgétaire de réponse à la crise COVID-19 approuvé en 2020 pour un coût total équivalent à 208 961 120 USD), nécessitaient un financement de contrepartie issu du gouvernement ou d'autres sources de 47,7 %, 26,6 % et 0 % respectivement. À l'exception du prêt à l'appui de réformes pour le soutien budgétaire en réponse à la crise de COVID-19, pour lequel la contribution du gouvernement a été de 0 %, le gouvernement n'a apporté que 51 870 252 USD sur 229 700 000 USD, soit 39 %, pour les deux autres opérations souveraines. Les quatre (4) autres opérations sont : i) Assistance technique et renforcement des capacités pour la conception de barrages, approuvée en 2014 pour un coût total de 443 566 USD, ii) Étude de faisabilité du terminal à conteneurs de l'île, approuvée en 2015 pour un coût total de 1 743 575 USD, iii) Bourse de Maurice (SEM), approuvée en 2020 pour un coût total de 895 500 USD, et iv) Développement de la Zone spéciale de transformation agro-industrielle à Maurice, approuvée en septembre 2021, pour un coût total de 160 408 USD, financée par le Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI), avec un financement de contrepartie du gouvernement ou d'autres sources de 5,7 %, 5,6 %, 33 % et 13 % respectivement. Au total, le gouvernement a contribué à hauteur de 332 113 USD, soit 14 % du montant total approuvé de 3 243 050 USD.

4.2 La Banque devrait donc étudier la possibilité de faire preuve d'une plus grande souplesse dans le financement de ses projets à Maurice, afin d'aider le pays à répondre à ses besoins de financement du développement dans le difficile contexte qui prévaut actuellement. La présente note propose à la Banque d'examiner la possibilité de : i) financer jusqu'à 95 % du coût du projet sur le guichet souverain de la BAD, mais au cas par cas jusqu'à 100 % ; et ii) jusqu'à 100 % pour les programmes d'assistance technique et les études. L'augmentation du financement de la BAD à 95 % et jusqu'à 100 % au cas par cas pourrait réduire la réticence du gouvernement à rechercher des financements auprès de ses partenaires au développement et réduire la pression budgétaire pour poursuivre le soutien économique et social aux citoyens, notamment suite aux effets préjudiciables de la COVID-19 évoqués ci-dessus. Cette démarche sera également complétée par la recherche de possibilités de financement auprès des acteurs du secteur privé et du guichet ONS de la Banque.

4.3 **Impôts et taxes.** Le système fiscal mauricien est simple et repose sur le principe de l'« impôt forfaitaire ». Un taux unique de 15 % s'applique à l'impôt sur les sociétés, à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La taxe douanière dépend de la nature du produit importé et du pays d'origine, et est comprise entre 0 et 15 %.

4.4 **Coûts récurrents.** Comme le prévoit la Politique relative aux dépenses éligibles au financement du Groupe de la Banque, l'éligibilité des coûts récurrents sera maintenue à 100 % pendant la période du DSP 2022-2027. Ladite politique prescrit que le Groupe de la Banque doit pouvoir financer les coûts récurrents des projets générateurs de revenu ou non, jusqu'à concurrence de 100 %, au cas par cas. Elle stipule également que ces coûts peuvent être financés s'il est démontré qu'ils sont : i) partie intégrante du projet, ii) nécessaires pour atteindre ses objectifs de développement et iii) productifs dans ledit projet. Le pourcentage du financement à la charge du Groupe de la Banque dépendra de la situation financière du pays, en particulier de l'engagement de ce dernier et de sa capacité à assurer un financement continu des dépenses récurrentes après l'achèvement du financement de la Banque, ou de la situation financière de l'entité ou des entités de gestion du projet, pour ce qui est des projets générateurs de revenu. Toutefois, la Banque continuera à calculer les coûts récurrents estimés et à indiquer les voies et moyens d'assurer un financement durable.

4.5 **Coûts en monnaie locale.** Pendant la période couverte par le DSP 2014-2020, la Banque n'a financé aucune composante en monnaie locale dans le cadre d'une opération d'investissement. Toutefois, elle continuera à financer les coûts en monnaies locales dans la mesure où des opérations nécessiteront des composantes en ces monnaies. Les opérations d'investissement envisagées dans le cadre du POI 2022-2027 comporteront probablement de telles composantes, et la possibilité de prendre ces dernières en charge sera donc examinée au cas par cas.

4.6 **Dépenses provisoires pour les projets d'infrastructure.** La Banque ne finance pas actuellement à Maurice les dépenses provisoires (dépenses nécessaires à l'exploitation d'un projet d'infrastructure réalisé, avant qu'il ne commence à générer des recettes). Toutefois, conformément à sa politique en matière de dépenses éligibles, la Banque peut financer jusqu'à 100 % des dépenses provisoires pour des projets d'infrastructure socio-économiques générateurs de revenu et/ou transformateurs, à la demande du gouvernement et au cas par cas, pour une période maximale de trois (3) ans.

4.7 Ces dépenses seront éligibles au financement si le Groupe de la Banque est convaincu qu'elles : i) constituent une partie essentielle du projet/programme, sur la foi de l'évaluation, et ii) représentent une petite partie des coûts du projet/programme que l'organe d'exécution ne peut pas financer. D'autres éléments à prendre en considération comprennent la confirmation que les dépenses provisoires : iii) contribuent à la réalisation des objectifs de développement du projet/programme, et iv) pourront être durablement prises en charge par l'organe d'exécution après la période de transition de trois ans. Le Groupe de la Banque maintiendra le dialogue avec les organismes d'exécution de ces opérations pour s'assurer que des mesures sont en place pour assumer les dépenses provisoires après le décaissement total de son soutien.

4.8 L'annexe 1 résume les Paramètres de financement par pays (PFP) proposés pour l'île Maurice, pour chacune des cinq composantes mentionnées ci-dessus.

4.9 **Conclusions et recommandations.** La pandémie de COVID-19 a détérioré les finances publiques mauriciennes. Malgré la reprise économique enregistrée en 2021 et des perspectives favorables pour 2022-2023, le contexte économique actuel reste fragile et la pression sur les finances publiques mauriciennes devrait rester forte à court et moyen terme. Cela devrait réduire la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie pour des projets financés par la Banque. Face à ce défi qui se profile, la Banque se doit de faire preuve de flexibilité dans ses exigences quant à la part de la contribution de contrepartie du gouvernement. Aussi, la note sur les PFP propose-t-elle les recommandations suivantes :

i. Ajuster le taux de financement de la contrepartie gouvernementale sur les guichets souverains de la BAD pour Maurice, de « *pas moins de 50 %* » du coût du projet/programme à « *pas moins de 5 % et jusqu'à 0 % au cas par cas* » du coût total du projet/programme ;

ii. Maintenir le taux de financement de la contrepartie gouvernementale sur les projets et programmes d'assistance technique, à « *pas moins de 10 % du coût total du projet ou du programme et pas moins de 5 % du coût total des études et jusqu'à 0 % au cas par cas* ».

4.10 La flexibilité ainsi instaurée devrait inciter davantage le gouvernement à emprunter auprès de la Banque, réduire temporairement les contraintes sur sa marge de manœuvre budgétaire tout en libérant des ressources pour d'autres objectifs de développement, notamment le soutien à l'économie, au secteur social et au secteur de la santé. L'équipe de la Banque, à travers des services de conseil de haute qualité, poursuivra son dialogue actuel avec le gouvernement sur les voies et moyens pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, optimiser les dépenses publiques et la marge de manœuvre budgétaire. Conformément au nouveau DSP, et pour compléter les efforts de mobilisation des ressources intérieures, la Banque continuera également à soutenir le gouvernement dans le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour l'élaboration de politiques et leur mise en œuvre.

4.11 Les PFP seront examinés lors de la revue à mi-parcours du DSP afin de tenir compte de l'évolution du contexte national et d'éventuelles difficultés ou possibilités nouvelles.

5. La Direction est invitée à examiner et à approuver les PFP pour l'île Maurice.

Paramètres de financement par pays (PFP) pour l'île Maurice

Composante de financement	Paramètre	*Observations/Explication*
Financement de contrepartie *Limiter la proportion des coûts des projets pris individuellement que la Banque peut financer*	Jusqu'à 95 % pour les projets Jusqu'à 100 % pour les études et l'assistance technique	La Banque peut financer jusqu'à 95 % des coûts des projets pris individuellement et jusqu'à 100 % au cas par cas. Elle peut également financer jusqu'à 100 pour cent des coûts d'assistance technique et des études. Le relèvement de la limite de financement de la Banque devrait dissuader le gouvernement de rechercher des financements auprès de ses partenaires au développement, tout en réduisant la pression sur les finances publiques nécessaires à la poursuite de l'aide sociale aux citoyens et à l'économie pour amortir les conséquences de la COVID-19 et les effets collatéraux de la guerre en Ukraine sur les prix des matières premières.
Impôts et taxes *Y a-t-il des impôts et des taxes que la Banque ne financerait pas ?*	Non. Le principe de l'exonération fiscale des projets financés par la Banque sera maintenu.	Le système fiscal mauricien est jugé raisonnable, et les taxes ne constituent pas une proportion élevée du coût total des projets. En outre, les impôts et taxes ne sont généralement pas appliqués aux projets ou dépenses financés par la Banque, à l'exception de la TVA, étant donné que ces projets sont exemptés de droits et taxes à l'importation. L'inclusion de la TVA dans les dépenses des projets financés par la Banque aidera donc le gouvernement à mobiliser davantage de recettes publiques et à libérer des ressources pour financer d'autres projets du secteur social dont les besoins sont criants, notamment la protection sociale.
Dépenses récurrentes *Limites qui s'appliqueraient au montant global des dépenses récurrentes que la Banque pourrait financer.*	Pas de limite au niveau des pays.	La Politique relative aux dépenses éligibles stipule l'admissibilité des coûts récurrents et prescrit que le Groupe de la Banque devrait pouvoir financer les coûts récurrents des projets générateurs de revenu ou non, jusqu'à 100 %, au cas par cas. Toutefois, la Banque continuera à calculer les coûts récurrents estimés et à indiquer les voies et moyens pour en assurer un financement durable.
Coûts en monnaie nationale : *Les conditions requises pour le financement par la Banque des dépenses locales sont-elles remplies ; par exemple, les besoins de financement du programme de développement du pays dépassent-ils les ressources du secteur public (par exemple, celles provenant des impôts et d'autres sources) ?*	Oui.	L'île Maurice satisfait aux conditions requises pour le financement des coûts locaux. La Banque peut financer ces coûts dans toute proportion requise pour des projets pris individuellement. Elle assurera le financement des coûts en monnaie nationale dans la mesure où les opérations nécessiteront des composantes de coût en ces monnaies. Les opérations d'investissement envisagées dans le cadre du POI 2022-2027 pendant le cycle du DSP nécessiteront probablement de telles composantes, et le financement de ces dernières par la Banque sera examiné au cas par cas.

A.12 : Évaluation du risque fiduciaire du pays

1. **Introduction.** L'objectif principal de l'évaluation du risque fiduciaire du pays (ERF) est de porter une appréciation sur le risque fiduciaire inhérent à l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (GFP). En outre, l'évaluation du risque fiduciaire permet de déterminer si la Banque peut s'appuyer sur les systèmes de gestion des finances publiques pour mettre en œuvre ses actions d'aide et d'indiquer l'ampleur du développement des capacités requis, là où des faiblesses ont été décelées, conformément à l'engagement de la Banque à donner une traduction opérationnelle aux objectifs de la Déclaration de Paris. La présente ERP porte sur les systèmes de GFP de l'île Maurice. Pour évaluer le risque fiduciaire, l'équipe s'est appuyée sur des examens diagnostiques récents, y compris, mais sans s'y limiter, la PEFA 2015, l'Évaluation de la politique et des institutions du pays (EPIP) 2016, la Loi sur les finances et l'audit, la Loi sur la gestion de la dette publique et la Loi sur les marchés publics 2006 (telles que mises à jour) ; le Règlement sur les marchés publics 2008, tel que mis à jour ; l'Évaluation de la performance du portefeuille pays (EPPP) 2018, le Règlement 2008 sur les marchés publics (suspension et radiation), mis à jour en 2012, le Règlement 2009 sur les marchés publics (disqualification), le Règlement 2013 sur les marchés publics (accord-cadre), le Règlement de 2015 sur les marchés publics (système d'appel d'offres électronique), le Règlement de 2016 sur les marchés publics (annulation des processus d'appel d'offres), la Loi de 2019 sur les partenariats public-privé, et les Indicateurs mondiaux de la gouvernance (WGI), tels que mis à jour. En raison des limitations imposées par l'épidémie de COVID-19 en cours, l'équipe n'a pas pu mener des discussions régulières sur le terrain et des examens matériels sur site avec le gouvernement mauricien. Toutefois, le résultat est conforme aux directives de la Banque en matière d'évaluation du risque fiduciaire.

Risque fiduciaire global. Le risque fiduciaire global pour le gouvernement est jugé faible.
Cependant, un certain nombre de risques ont été détectés, dont le principal était la faiblesse du contrôle externe de la Commission parlementaire des comptes.
2.

2.1 Cependant, le gouvernement remédie à plusieurs des insuffisances décelées, comme cela est expliqué en détail ci-dessous.

Tableau 1 – Résumé du risque global

Pilier de risque	**Note de risque**
Gouvernance	Faible
Budget	Modéré
Trésorerie	Faible
Comptabilité, enregistrement et établissement de rapports	Faible
Contrôle interne	Modéré
Contrôle et audit externes	Modéré
Passation des marchés	Modéré
NOTE GLOBALE	Faible

3. **Gouvernance**

Note du risque fiduciaire	Faible

3.1 **Examen de la performance.** Maurice a, à la fois, l'un des PIB les plus élevés d'Afrique (bien que les inégalités fondées sur le revenu soient en augmentation) et un système démocratique ouvert et multipartite, dans lequel des élections libres et équitables permettent régulièrement le transfert du pouvoir d'un parti à un autre. Ainsi, des élections générales se sont tenues le 7 novembre 2019 et se sont soldées par une victoire de l'Alliance mauricienne, qui a remporté la majorité absolue (42 des 70 sièges) nécessaire pour former le gouvernement. Pour la douzième année consécutive, Maurice a conservé sa première place sur 53 pays dans l'indice Mo Ibrahim 2018 sur la gouvernance africaine. Son score de 79,5 points sur 100 est en baisse de 0,7 point par rapport à 2008, dix ans auparavant. Une légère baisse a été constatée dans les indicateurs « Opportunités économiques durables » et « Développement humain ». En revanche, ses scores pour la participation et les droits de l'homme ont augmenté, tandis que ceux relatifs à la sécurité et à l'État de droit sont restés constants au cours de la dernière décennie. L'île Maurice est classée 56 sur 180 dans l'indice 2019 de Transparency International, avec un score de 52/100. Le pays détient à la fois une moyenne continentale

relativement basse en ce qui concerne la perception de la corruption et un cadre juridique rigoureux, des institutions solides de lutte contre la corruption et une presse libre. Quelques lacunes ont été relevées, notamment en ce qui concerne le droit à l'information ou les lois de protection des lanceurs d'alerte, ainsi que des faiblesses dans le financement des partis politiques.

3.2 Maurice fait partie des vingt premiers endroits au monde où il est aisé de faire des affaires. Cependant, elle a perdu sept places et se retrouve 13e sur 190 pays, selon le dernier rapport 2020 de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires, publié le 24 octobre 2019. Le pays reste 1er en Afrique. La dernière PEFA a été réalisée en 2015. Ses conclusions rejoignent celles de la présente évaluation du risque fiduciaire de la Banque, qui note des performances globalement satisfaisantes pour l'ensemble des piliers de la GFP, le risque associé à l'utilisation du système de GFP du pays étant globalement faible. L'existence d'un système de GFP robuste, conjuguée à celle d'institutions de lutte contre la corruption solides, d'une presse en grande partie libre et d'un régime démocratique responsable, qui a l'habitude de tenir les fonctionnaires responsables de l'utilisation des fonds publics, explique le niveau jugé faible du risque en matière de gouvernance.

4. Performance des systèmes de GFP et notes de risque

Tableau 2 – Détermination du risque en matière de GFP

Éléments	Note moyenne de la capacité de développement (basée sur la PEFA 2011)	Note moyenne de la capacité de développement (basée sur la PEFA 2015)	Trajectoire	Évaluation actuelle du risque
1. Budget				
1.1 La capacité du sous-système Budget est adéquate pour planifier (formuler) les budgets des programmes et des projets.	2,2	2,3	↗	Modéré
1.2 La capacité du sous-système Budget est adéquate pour exécuter le contrôle budgétaire des programmes ou des projets.	2,2	2,3	↗	Modéré
2. Trésorerie				
2.1 La capacité du sous-système Trésorerie est adéquate pour gérer les entrées de ressources et les décaissements des fonds d'aide.	2,51	2,6	↗	Faible
2.2 Le compte unique du Trésor est un moyen approprié et fiable pour gérer les fonds d'aide.	2,51	2,6	↗	Faible
3. Enregistrement et rapports comptables				
3.1 Le sous-système de comptabilité financière est solide, et la capacité est adéquate pour enregistrer les transactions des programmes et/ou des projets et rendre compte de leur avancement et de leur situation financière ;	2,51	2,6	↗	Faible
3.2 Les systèmes d'information sur la gestion financière sont suffisamment souples pour s'adapter aux exigences spécifiques des programmes et des projets en matière d'établissement de rapports, et des procédures sont en place pour favoriser la production à temps d'informations de qualité ;	2,51	2,6	↗	Faible
3.3 Le sous-système de comptabilité financière a un module intégré pour les immobilisations permettant d'enregistrer et de contrôler les actifs acquis avec des fonds des programmes/projets.	2,6	2,6	-	Faible
3.4 Le sous-système de comptabilité tient des registres à jour des emprunts du pays.	2,6	2,6	-	Faible
3.5 Les systèmes comptables sont à l'abri de la manipulation délibérée des données et/ou de la perte ou de la corruption accidentelle des données.	2,51	2,6	↗	Faible
4. Contrôle interne				

4.1 La capacité du sous-système de contrôle interne est adéquate pour contrôler les opérations financières des programmes et des projets.	2,5	2,5	-	Modéré
4.2 La concurrence, l'optimisation des ressources et les contrôles en matière de passation de marchés sont adéquats.	-	-	-	Modéré
4.3 Les moyens consacrés à la fonction d'audit interne sont adéquats.	2,0	2,0		
5. Contrôle et audit externes				
5.1 L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) dispose de l'« indépendance » nécessaire pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.	1,5	1,5	-	Substantiel
5.2 L'ISC peut remplir son mandat d'audit.	2,5	2,5	-	Modéré
Évaluation du risque (voir paragraphe 6 ci-dessous) : Inférieur à 0,75 = Risque élevé Entre 0,76-1,50 = Risque substantiel Entre 1,51-2,50 = Risque modéré Supérieur à 2,51= Risque faible				

4.1 Budget

Note du risque fiduciaire	**Modéré**

4.1.1 Examen de la performance

4.1.1.1 **Crédibilité du budget.** Le système de GFP du pays est régi par la Constitution, et par les lois suivantes adoptées par le Parlement en 2008 : La Loi sur les finances et l'audit, la Loi sur la gestion de la dette publique, et la Loi sur les marchés publics. Pour faciliter l'application de ces lois, un Guide de gestion financière de 2011 définit les devoirs et les responsabilités en matière de gestion des finances publiques, sans compter une série d'instructions, de directives et de circulaires émises de temps à autre par le ministère des Finances. Chaque année, une circulaire budgétaire est publiée afin de fournir des conseils détaillés aux ministères et départements techniques pour la préparation de leurs demandes budgétaires, et l'ensemble du processus budgétaire se déroule selon un calendrier clair, qui est généralement respecté. Le système de classification budgétaire applique les normes du GFSM 2001, et la budgétisation à base de programmes est utilisée. Au cours des trois années évaluées par la dernière PEFA disponible (2015), les réalisations des dépenses et des recettes ont dans l'ensemble été relativement proches des prévisions budgétaires initiales. Toutefois, pour certains ministères et départements, il y avait un grand écart entre les dépenses réelles et le budget, dû en partie à une mise en œuvre plus lente que prévu des projets d'investissement. Maurice semble avoir maîtrisé un problème courant dans certains pays : les arriérés de dépenses en fin d'exercice. Dans la pratique, le risque d'accumulation de ces arriérés est réduit au minimum grâce à un contrôle actif des engagements et à de bonnes directives applicables en fin d'exercice qui favorisent une clôture efficace des comptes. Bien que, théoriquement, le système manque de définition légale des arriérés, le Trésor fait preuve d'une grande discipline en réglant les factures au cours de chaque année budgétaire.

4.1.1.2 **Exhaustivité et transparence du budget.** La classification du budget se fait selon les catégories administrative, fonctionnelle ou programmatique qui permettent d'évaluer la performance financière et non financière des ressources budgétaires. Les prévisions budgétaires sont fournies pour le moyen terme (trois ans, dont l'année qui arrive et les deux années suivantes). Toutefois, les documents budgétaires ne contiennent pas d'informations sur les réalisations préliminaires de l'année précédente et les estimations révisées pour l'année en cours, lesquelles permettraient d'évaluer les propositions budgétaires par rapport au contexte budgétaire récent. Les informations sur les passifs et obligations éventuels sont également limitées. Cela dit, la documentation budgétaire et les états financiers annuels vérifiés sont complets en ce qui concerne les ressources mises à disposition par le biais du budget. Toutefois, la surveillance globale du risque budgétaire potentiel encouru par les entreprises d'État est relativement limitée. Enfin, le Parlement n'a pas de commission du budget spécialisée. En lieu et place, il est doté d'une commission des comptes publics (CCP) qui accorde une attention disproportionnée au rapport du directeur de la vérification (contenant les états financiers vérifiés), ce qui fait que le Parlement en général accorde moins de soin au processus

budgétaire. En ce qui concerne la transparence, une grande quantité d'informations fiscales, en particulier pour les ressources fournies par le biais du budget, est présentée dans les documents budgétaires, le rapport annuel du comptable général et le rapport du directeur de l'audit. Ces documents sont mis à la disposition du public en temps utile. Toutefois, une transparence encore plus grande pourrait être assurée par la publication de rapports sur la gestion du budget en cours d'année, par exemple sur le site Internet du MOFED, et par la production, à l'intention des citoyens, d'une version simplifiée du budget, qui s'appuierait sur la participation et le débat actif du public sur le budget. En outre, des améliorations pourraient être apportées pour renforcer la transparence des transferts budgétaires aux administrations publiques infranationales.

4.1.1.3 **Budgétisation basée sur des politiques.** Un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) est utilisé, et les budgets sont généralement approuvés par le Parlement avant le début de l'exercice budgétaire en question. Toutefois, si les agrégats budgétaires à moyen terme sont fournis dans le cadre du processus budgétaire dans le CDMT, la capacité à traduire les politiques sectorielles ou sous-sectorielles en allocations budgétaires est compromise par le peu de participation du Cabinet au processus budgétaire et l'absence de stratégies sectorielles chiffrées. Celle-ci affecte particulièrement la programmation des investissements en capital de plus grande envergure, qui devraient être explicitement encadrés par une stratégie sectorielle à plus long terme, détaillée et entièrement chiffrée.

4.1.1.4 **Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget.** La prévisibilité des recettes budgétaires est favorisée par des lois fiscales claires, qui ne laissent qu'un pouvoir discrétionnaire limité. En outre, les contribuables ont facilement accès à des informations transparentes sur les obligations fiscales et les procédures administratives, notamment grâce à des campagnes actives d'éducation des contribuables menées par l'Office des recettes publiques (Mauritius Revenue Authority – MRA). La conformité fiscale est soutenue par un processus unique et convivial d'enregistrement des contribuables. En outre, des rapprochements périodiques des informations fiscales et une approche fondée sur le risque en matière de contrôles fiscaux et d'enquêtes fiscales constituent des moyens de contrôle raisonnables pour gérer les recettes fiscales réelles par rapport aux prévisions. En conséquence, les postes de dépenses essentiels, tels que les salaires, semblent bien des programmes contrôlés, et le système de gestion des flux de trésorerie est solide.

4.1.1.5 **Risques actuels.** Le sous-système fonctionne de manière satisfaisante ; seuls quelques domaines mineurs nécessitent des améliorations notables.

4.1.1.6 **Atténuation.** Le gouvernement poursuit les réformes visant à résoudre les problèmes détectés, notamment en mettant en place un cadre juridique amélioré pour la GFP, qui soit complet, rigoureux et qui renforce la transparence et la responsabilisation, ainsi que sa mise en œuvre. Le gouvernement met également en œuvre la budgétisation à base de programmes et un système de gestion des performances dans le contexte du CDMT de trois ans, ce qui devrait renforcer et améliorer le processus de budgétisation stratégique dans toutes les entités publiques. En outre, le MOFED fournit une assistance au renforcement des capacités des ministères techniques afin d'améliorer la planification et la budgétisation.

4.1.1.7 **Note globale.** La note de risque globale pour le sous-système de budgétisation était **Modérée** en février 2020.

4,2 **Trésorerie**

Note du risque fiduciaire	Faible

4.2.1 **Examen de la performance. Ce sous-système est également régi par la** Loi sur les finances et l'audit, la Loi sur la gestion de la dette publique (PDMA), **ainsi que par les instructions et circulaires du Trésor qui les accompagnent.** Le système de GFP de l'administration centrale comprend un système centralisé de comptabilité de trésorerie (TAS) pour les unités de l'administration centrale, et des dispositions individuelles en matière de système de gestion budgétaire et financière pour les unités extérieures à l'administration centrale (unités extrabudgétaires ou UEB). Les ministères et les départements préparent leurs prévisions annuelles de trésorerie une fois que la loi de finances est adoptée et avant le début de l'année budgétaire concernée. Les prévisions sont ventilées par mois et en fonction du montant de leurs crédits, compte tenu des flux de recettes et de dépenses attendus. Les prévisions sont saisies dans le système comptable du Trésor (TAS) et ajustées mensuellement pour tenir compte de l'évolution des dépenses réelles, les révisions étant également saisies dans le TAS. Le suivi actif des flux de trésorerie au cours de l'année est assuré à la fois par le Trésor, qui prépare des prévisions quotidiennes des recettes et des paiements globaux pour au moins trois mois à l'avance, et par un comité dédié à la gestion de la trésorerie et de la dette, composé de représentants du MOFED, du Trésor et de la Banque de Maurice (BoM). Le comité de gestion de la trésorerie et de la dette se réunit chaque semaine. Le pouvoir des ministères et des départements d'engager des dépenses est fonction de leurs crédits, mais aussi de leurs prévisions de trésorerie. Le Trésor possède un compte principal à la BoM et plusieurs comptes en devises étrangères. Les ministères et départements qui ont une comptabilité autonome (EBU) sont limités à deux comptes bancaires (un compte de recettes et un compte de dépenses) à la Banque d'État de Maurice (SBM). La trésorerie a un lien direct avec la BoM et connaît donc le solde du compte principal en temps réel. Bien que le système n'effectue pas de balayage des fonds la nuit, les comptes bancaires des ministères/départements à comptabilité autonome ne sont réapprovisionnés quotidiennement que pour le montant à payer ce jour-là, laissant ainsi des soldes minimaux pendant la nuit. Cependant, les fonds extrabudgétaires (FEB) ne sont pas inclus dans ce processus. **La BoM conserve les données relatives à la dette intérieure et extérieure** dans le système d'enregistrement et de gestion de la dette du Secrétariat du Commonwealth (CSDRMS), dont l'intégrité des informations est renforcée par des rapprochements réguliers (mensuels) avec d'autres sources d'information. Tous les paiements liés à la dette sont effectués par la Banque centrale et enregistrés dans le TAS par le Comptable général.

4.2.2 **Risques actuels.** On peut les résumer comme suit :

i) le fonctionnement continu de plusieurs comptes bancaires qui ne s'intègrent pas harmonieusement dans le compte principal ;

ii) des modalités de gestion de la trésorerie distinctes pour les FEB.

4.2.3 **Atténuation.** L'étroite collaboration entre la BOM et la Trésorerie et l'existence d'un comité approprié de gestion de la trésorerie et de la dette réduisent efficacement au minimum les risques existants, étant donné que les FEB exclus ne sont proportionnellement pas considérés comme importants.

4.2.4 **Note globale du risque.** La note globale pour le sous-système de trésorerie en février 2020 était **Faible.**

4.3 **Comptabilité et établissement de rapports**

Note du risque fiduciaire	Faible

4.3.1 **Examen de la performance**. Le sous-système est également guidé par la Loi sur les finances et l'audit, la Loi sur la gestion de la dette publique, **ainsi que par les instructions et circulaires qui les accompagnent**. Le système comptable est en cours de migration de la comptabilité de caisse vers la comptabilité d'exercice Normes comptables internationales du secteur public fondées sur la comptabilité

d'exercice (IPSAS) (migration réalisée à plus de 90 %). Les rapports sur l'exécution du budget en cours d'année, tant mensuels que trimestriels, sont établis régulièrement et rapidement, et les données sont considérées comme fiables. Historiquement, il n'en a cependant pas toujours été ainsi, car des informations sur les engagements et les charges n'étaient pas toujours fournies, mais ce problème est en train d'être résolu avec l'adoption de la comptabilité d'exercice. Les rapprochements bancaires et autres nécessaires sont effectués régulièrement et en temps voulu, avec un processus d'apurement des éléments de rapprochement afin de réduire au minimum les soldes non apurés (en termes de valeur) reportés. Les états financiers annuels sont complets quant aux informations fournies et sont réalisés conformément Section 19 (3A) (a) de la loi sur les finances et l'audit, c'est-à-dire, dans la mesure du possible, conformément aux normes IPSAS Ils sont généralement élaborés et envoyés pour vérification dans les délais réglementaires. Les recettes issues des financements des bailleurs de fonds sont généralement limitées aux ressources globales, étant donné que Maurice est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Lorsque ces ressources sont fournies, elles prennent la forme d'un soutien budgétaire général et sont comptabilisées à l'aide des systèmes nationaux.

4.3.2 **Risques actuels.** Ils ont principalement trait à des améliorations plus poussées de la comptabilité des engagements et des charges.

4.3.3 **Atténuation**. Seuls de modestes ajouts aux informations actuelles, visant à inclure les éventualités et les engagements, amélioreraient la qualité des rapports financiers, et le comptable général a commencé à compiler activement des informations à ce sujet en vue de leur inclusion dans les rapports financiers.

4.3.4 **Note globale.** La note de risque globale pour le sous-système de comptabilité et l'établissement de rapports en février 2020 était **Faible.**

4,4 Contrôles internes

Note du risque fiduciaire	Modéré

4.4.1 **Examen de la performance.** La Loi sur les finances et l'audit, le Manuel de gestion financière (FMM) de 1990, tel que mis à jour, les instructions financières et les instructions et circulaires du Trésor traitent directement des contrôles internes et attribuent des tâches et responsabilités spécifiques aux agents comptables des ministères. Les informations sur le cadre de contrôle interne sont complètes et comprennent :

i) les procédures d'autorisation et d'approbation ;

ii) la séparation des tâches ;

iii) les vérifications ;

iv) le contrôle de l'utilisation des technologies de l'information (contrôles généraux et d'application), bien qu'il faille maintenant le mettre à jour régulièrement, car ces technologies changent fréquemment ;

v) les contrôles de l'accès aux ressources et aux dossiers et ;

vi) les contrôles des systèmes d'information et de communication.

4.4.2 Les nouveaux employés n'ont généralement pas accès à un ensemble complet et actualisé de procédures traitées. Les contrôles des engagements de dépenses, comme indiqué précédemment, sont en place et appliqués. Ils limitent les engagements aux seules allocations budgétaires « approuvées ». Lorsque, en cours d'année, des virements ou des révisions budgétaires sont approuvés, les seuils du système TAS sont révisés comme il se doit par les fonctionnaires habilités. Le système TAS comporte un mécanisme intégré de contrôle des limites et n'accepte aucun engagement supérieur au seuil autorisé, à moins qu'une

autorisation expresse et appropriée ne soit accordée sur la base des procédures de virement pertinentes. Le mandat d'audit interne est défini dans le Manuel de politique et d'opérations d'audit interne, soutenu par une Charte d'audit interne pour chaque ministère. Les fonctions d'audit interne dans les ministères et départements sont assurées par un personnel de contrôle interne, sous la responsabilité de leur directeur au MOFED. La fonction d'audit interne a été mise en place dans 16 grands ministères/départements, avec le soutien d'une équipe itinérante basée au MOFED, chargée de desservir les autres départements à tour de rôle. Cela signifie que la plupart des dépenses de l'administration centrale, mais pas toutes, sont vérifiées chaque année. L'unité réalise des audits de performance et examine les processus et les systèmes afin de compiler des informations sur la performance et les audits informatiques. Les audits internes liés aux technologies de l'information sont « réalisés autour de l'ordinateur » et n'examinent pas actuellement les contrôles et les processus du système informatique lui-même. Sur le plan professionnel, l'unité est confrontée au double handicap d'un taux de vacance de postes élevé et d'un niveau de professionnalisation faible (les professionnels de l'unité ne sont pas nécessairement certifiés en tant qu'auditeurs internes). Cependant, l'unité se conforme aux méthodologies recommandées par l'Institut des auditeurs internes, mais rencontre des difficultés en matière de supervision des engagements et de contrôle de la qualité.

4.4.3 **Risques actuels**. Les principaux risques ont trait aux niveaux de dotation en personnel du service d'audit interne, à la professionnalisation dans ce domaine et aux procédures de contrôle interne probablement obsolètes en ce qui concerne les processus informatiques.

4.4.4 Atténuation. Un comité d'examen de la gestion financière a été mis en place pour prêter assistance en examinant et en mettant à jour les procédures, ce qui permettra de remédier aux lacunes existantes.

4.4.5 Note globale. En dépit des mesures d'atténuation susmentionnées, la note globale du risque lié aux contrôles internes était **Modérée** en février 2020.

4.5 Contrôle et audit externes

Note du risque fiduciaire	Modéré

4.5.1 **Examen de la performance**. Ce sous-système est régi par la Loi sur les finances et l'audit. Sous la conduite du Directeur de l'Audit, le Bureau national d'audit (NAO) effectue un audit financier annuel indépendant et exhaustif des états financiers de l'administration publique. L'audit pour l'administration centrale est de grande envergure et porte sur les unités du siège de tous les ministères, départements et la majorité de leurs divisions/subdivisions et unités extrabudgétaires (UEB) (cependant, toutes les UEB et tous les fonds spéciaux ne sont pas audités annuellement, en raison de la soumission tardive de leurs comptes). Les audits sont réalisés en temps utile, conformément aux normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Cependant, l'indépendance du Directeur de l'Audit est en théorie affectée par le fait que le budget du département n'est pas fixé séparément, mais dans le cadre du processus budgétaire normal. En outre, le département rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire du ministre des Finances, plutôt que directement, comme l'exigent les bonnes pratiques. Toutefois, le ministre ne peut pas modifier le rapport soumis par le Directeur de l'Audit, ce qui atténue généralement les problèmes liés à la présentation des rapports. Cependant, le fait que les recommandations d'audit ne fassent pas l'objet d'un suivi systématique constitue une lacune, ce qui fait que de nombreuses recommandations d'audit sont répétées dans les rapports d'audit ultérieurs. La Commission des comptes publics (CCP) du Parlement examine scrupuleusement le rapport annuel du Directeur de l'Audit, ce qui est satisfaisant, mais il n'existe pas de contrôle législatif des audits des UEB, ni d'audits de performance. Enfin, même au niveau de la CCP, l'impact semble limité, car ses rapports et ses recommandations ne font pas l'objet d'un suivi, ni ne donnent à lieu des mesures correctives ou à des sanctions.

4.5.2 **Risques actuels**. Les principaux risques sont liés au peu d'indépendance perçue des auditeurs, à l'absence de suivi des recommandations d'audit et à l'insuffisance de l'action de l'exécutif pour mettre en œuvre les améliorations recommandées.

4.5.3 **Atténuation**. Certains changements sont en cours de réalisation, avec la nomination de comités d'audit chargés du suivi des recommandations d'audit dans chaque ministère. Toutefois, la question de l'indépendance ne pourra être réglée qu'avec la révision de la Loi sur l'audit.

4.5.4 **Note globale**. La note du risque en février 2020 est **Modéré**.

4.6 Système des marchés publics de Maurice

4.6.1 Examen de la performance : Passation des marchés

4.6.2 Conclusions préliminaires de l'évaluation de la Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS)[xiv]

4.6.2.1 **Pilier I – Cadre juridique, réglementaire et politique.** Le pilier I évalue le cadre juridique, réglementaire et politique existant en matière de marchés publics. Il recense les règles et procédures formelles qui régissent les marchés publics et évalue comment elles soutiennent la comparaison avec les normes internationales. La mise en œuvre et le fonctionnement pratiques de ce cadre font l'objet des piliers II et III. Les indicateurs du premier pilier englobent les évolutions et les innovations récentes qui sont de plus en plus utilisées pour rendre les marchés publics plus efficients. Le pilier I tient compte des obligations internationales et des objectifs stratégiques nationaux pour garantir que les marchés publics soient à la hauteur de leur important rôle stratégique et contribuent à la durabilité. La Loi sur les marchés publics de 2006 (PPA), la Loi sur les partenariats public-privé (PPP) de 2004 (telle qu'amendée) et la Loi sur les projets de construction, d'exploitation et de transfert (BOT) de 2016, soutenues par des règlements, des circulaires, des directives et d'autres dispositifs, fournissent le cadre juridique procédural pour les différents sujets relatifs aux marchés publics à Maurice. La PPA a été promulguée en décembre 2006 et est entrée en vigueur en janvier 2008 par décret afin de définir les principes et les procédures de base à appliquer, et de réglementer la passation des marchés de biens, de travaux publics, de services de conseil et d'autres services, ainsi que les institutions chargées de ces questions. La section 2 de la PPA définit les marchés publics comme « l'acquisition par achat, location ou toute autre modalité contractuelle, de biens, travaux, services de conseil ou autres services par un organisme public ». Les dispositions juridiques de la PPA sont fondées sur les principes énoncés dans la loi type sur les marchés publics de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Le cadre juridique et réglementaire est complet, bien enregistré et organisé d'une manière hiérarchisée, avec une distinction entre les lois, les règlements et les directives d'application. La législation primaire est, en général, moins détaillée que la législation secondaire, et les instruments de niveau inférieur régissent des procédures plus élaborées. Néanmoins, il existe une vaste documentation d'appui dans les circulaires et directives et les dossiers types d'appel d'offres (DTAO), qui sont obligatoires. En outre, toute la législation sur les marchés publics et les documents d'appui, les DTAO et les conditions contractuelles types sont publiés et peuvent être facilement téléchargés gratuitement sur le site Internet du Bureau de la politique des marchés publics. Cependant, la vaste collection de documents du cadre juridique donne une impression de complexité, potentiellement déroutante, qui gagnerait à être sensiblement dissipée. Le site Internet du Bureau de la politique des marchés publics constitue un atout particulier, car il fait office de dépôt central et actualisé des documents du cadre juridique des marchés publics et des PPP/concessions, et fournit des copies des décisions du Comité d'examen indépendant, des avis d'exclusion administrative et des liens vers le Système de passation électronique de marchés (e-Ps). Les définitions des biens, des travaux, des services de conseil et des autres services régies par la PPA sont très larges, ce qui favorise un champ d'application et une couverture du cadre juridique des marchés publics très étendus en la matière. Les PPP, y compris les concessions, sont réglementés séparément par une législation spécialisée. Les méthodes de passation de marchés disponibles sont clairement définies, l'appel d'offres ouvert étant la méthode par défaut. L'éventail des méthodes disponibles offre un degré approprié de choix pour garantir l'optimisation des ressources, l'équité, la transparence, la proportionnalité et l'intégrité. Les solutions proposées dans le cadre de la méthode de l'appel d'offres ouvert permettent de passer des marchés simples ou plus complexes, y compris des appels d'offres internationaux ouverts. Il existe des conditions définies dans lesquelles chaque méthode moins concurrentielle ou non concurrentielle peut être utilisée. Par exemple, le fractionnement des contrats (utilisation de lots) est autorisé, sous réserve de garde-fous pour en interdire l'utilisation d'une manière qui limite la concurrence.

4.6.2.2 **Le niveau de transparence des possibilités de passation de marchés par appel d'offres ouvert est élevé.** Les organismes publics sont tenus de publier les possibilités de passation de marchés, sauf si la restriction de celles-ci se justifie clairement. Les possibilités de passation de marchés par appel d'offres ouvert sont publiées sur le site e-Ps et les informations fournies sont suffisantes pour permettre aux soumissionnaires potentiels de se décider. Le cadre juridique et réglementaire fait en sorte que la participation des parties intéressées soit équitable et fondée sur la qualification et en conformité avec les règles d'éligibilité et d'exclusion. L'enregistrement des soumissionnaires sur les e-Ps, qui est obligatoire pour participer, est simple. Il n'existe pas de dispositions exigeant explicitement des spécifications neutres ou obligeant à utiliser des normes internationales, mais des descriptions et des définitions fondées sur les performances (spécifications fonctionnelles) doivent être utilisées dans la mesure du possible, et le principe de reconnaissance de normes équivalentes s'applique. En revanche, il existe des dispositions détaillées concernant l'exclusion administrative, sous réserve d'une procédure régulière. Le cadre juridique comprend des dispositions relatives à la participation des entreprises d'État afin de promouvoir une concurrence équitable. Les restrictions instaurées récemment en ce qui concerne la participation des soumissionnaires étrangers en tant qu'entrepreneurs uniques pour les marchés de travaux et les services de conseil liés aux travaux constituent une barrière à l'entrée, qui réduit la facilité de faire des affaires, et peut influer négativement sur la concurrence et les résultats en matière d'optimisation des ressources. L'utilisation de documents types d'appel d'offres est obligatoire. Ces documents contiennent des informations pertinentes et suffisantes pour permettre aux fournisseurs de répondre aux besoins en fonction de la nature et de la complexité du contrat concerné.

4.6.2.3 Les soumissionnaires potentiels peuvent demander des éclaircissements sur les documents de passation de marché en utilisant la fonction d'interrogation préalable à l'appel d'offres de l'e-Ps, l'organisme public étant tenu de répondre rapidement et de mettre la réponse à la disposition de tous les soumissionnaires en utilisant l'e-Ps. Le cadre juridique impose que la décision d'attribution soit prise uniquement sur la base des critères stipulés dans le dossier d'appel d'offres et prévoit l'utilisation de critères basés sur le coût calculé sur le cycle de vie. La qualité est une considération majeure dans l'évaluation des propositions de services de conseil.

4.6.2.4 **Le processus et le calendrier d'ouverture des offres sont clairement définis et réglementés, et les dossiers sont conservés et mis à disposition pour examen.** L'accent est mis sur la sécurité et la confidentialité des soumissions, des dispositions claires interdisant la divulgation d'informations commerciales confidentielles ou exclusives. La modalité de soumission et de réception des offres est bien définie et énoncée dans les instructions aux soumissionnaires dans les DTAO. La PPA prévoit le droit pour les soumissionnaires de contester les décisions ou les actions des organismes publics, la contestation initiale étant soumise dans des délais spécifiés à l'organisme public concerné, qui doit répondre par écrit dans des délais précisés. Les questions soumises au droit de contestation et de révision (appel) sont définies dans la PPA, ainsi que le processus et les délais de soumission et de conduite du processus de contestation et de révision (appel) par un organe de révision indépendant, le Comité d'examen indépendant. Le cadre juridique prévoit la suspension automatique de la procédure de passation de marché en attendant la décision sur le recours (appel), et le Comité d'examen indépendant dispose d'une gamme appropriée de solutions. Les demandes de révision (appel) ne sont pas rendues publiques.

4.6.2.5 **Le cadre juridique ne précise pas de délai pour la publication des décisions du Comité d'examen indépendant, bien que, dans la pratique, celles-ci soient publiées rapidement sur le site Internet du Bureau de la politique des marchés publics.** Les décisions du Comité d'examen indépendant peuvent faire l'objet d'une révision à un niveau supérieur par le biais d'une demande de révision judiciaire auprès de la Cour suprême. La gestion des contrats relève de la responsabilité de l'utilisateur final, et les conditions appropriées pour les modifications des contrats sont définies dans la PPA. Il existe plusieurs méthodes de résolution des litiges applicables à des contrats de types et de complexité différents, dont le résultat est exécutoire.

4.6.2.6 **L'utilisation de l'e-Ps est obligatoire pour tous les processus de passation de marchés (avec des exceptions minimes) allant de la réception et du traitement des documents d'appel d'offres à l'attribution des contrats.** Le cadre juridique contient des dispositions pertinentes relatives à l'utilisation

d'outils et de normes pour garantir un accès complet à l'e-Ps tout en tenant compte de la confidentialité, de la sécurité des données et de l'authentification. Il est soutenu par des vidéos et des manuels d'utilisation utiles et conviviaux destinés aux soumissionnaires et portant sur l'accès et le fonctionnement de l'e-Ps.

4.6.2.7 **La PPA, les Réglementations des marchés publics et d'autres règlements ne sont pas suffisamment harmonisés avec les prescriptions relatives à l'utilisation de l'e-PS dans la pratique.** Les organismes publics sont statutairement tenus d'enregistrer et de conserver tous les documents relatifs à toute procédure de passation de marché, y compris les enregistrements électroniques et la gestion des contrats. Cependant, il n'existe pas de liste unique et exhaustive des formulaires et des documents à conserver, ni de politique de conservation des documents propre aux marchés publics. La plupart des activités des sociétés de services publics sont régies par la PPA, les dispositions relatives aux organisations exemptées s'appliquant à elles dans certains cas. Il existe une législation spécialisée sur les PPP et les BOT, et une unité dédiée est chargée d'élaborer des politiques et de soutenir la mise en œuvre des PPP. Cependant, la législation sur les PPP et les BOT ne contient pas de dispositions spécifiques exigeant le respect des principes généraux sous-jacents de concurrence, de transparence, d'équité et d'optimisation des ressources. Un ensemble complet de règlements ministériels et de directives du Bureau de la politique des marchés publics (PPO) est publié conformément à la PPA et peut être facilement téléchargé à partir du site Internet de celui-ci. En outre, il existe un large éventail de modèles de documents de passation de marchés (documents types d'appel d'offres [DTAO] et e-DTAO), dont l'utilisation est obligatoire et qui comprennent ou font référence à des conditions contractuelles types. Les DTAO/e-DTAO contiennent les procédures disponibles et diffèrent en fonction de la valeur, de l'objet et de la complexité du contrat. Les règlements et directives sont davantage explicités dans des circulaires et assortis de guides de l'utilisateur (manuels) pour la passation de marchés de travaux, de biens et de services de conseil, mais pas pour d'autres services. Les manuels n'ont pas été mis à jour récemment et ne traitent pas de tous les types de marchés ni de la totalité du cycle de passation.

4.6.2.8 **Une stratégie en matière de marchés publics durables en est aux premiers stades d'élaboration et n'est pas intégrée au cadre juridique et réglementaire ou dans le fonctionnement des marchés publics.** À la suite du processus budgétaire de 2021, le PPO est désormais tenu d'introduire un cadre durable pour les marchés publics afin d'amener les organismes publics à tenir compte de l'impact environnemental et social de leurs décisions en matière de marchés, cadre qui sera mis en place de manière progressive. Maurice est partie à de nombreux traités et conventions multilatéraux. Le pays est membre de l'OMC et du GATT, mais n'est pas partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP). Il est membre de l'Organisation internationale du travail depuis 1969 et a ratifié les huit conventions fondamentales. Les obligations en matière de marchés publics découlant des accords internationaux sont reconnues et adoptées de manière cohérente dans le cadre des marchés publics et dans des cadres juridiques plus complets, le cas échéant.

4.6.2.9 **Pilier II – Cadre institutionnel et capacité de gestion.** Le pilier II évalue comment le système de passation de marchés défini par le cadre légal et réglementaire fonctionne en pratique à travers les institutions et les systèmes de gestion qui constituent la gouvernance globale du secteur public où il s'applique. Il évalue son degré d'efficacité dans l'accomplissement des obligations prescrites par la loi, sans failles ni chevauchements. Il vérifie i) s'il est correctement articulé avec le système de gestion des finances publiques du pays ; ii) si des institutions sont en charge des fonctions nécessaires, et iii) si les capacités managériales et techniques sont adéquates pour mener des processus de passation de marchés publics efficaces et transparents. La structure institutionnelle prévue en vertu de la PPA pour soutenir le système de passation des marchés publics comprend le PPO, le Conseil central des marchés publics (CPB), les organismes publics et le Comité d'examen indépendant (IRP). En outre, le Comité des partenariats public-privé (PPP) a été créé au sein du PPO en vertu de la loi sur les PPP et de la loi sur les projets BOT. Les mandats de ces institutions en ce qui concerne les marchés publics et les questions connexes sont énoncés ci-après. Premièrement, le PPO (Bureau de la politique) a été créé conformément à la section 4 de la PPA en tant qu'organe indépendant d'élaboration et de suivi de la politique en matière de marchés publics. Il ne participe pas, du point de vue opérationnel, à la conduite des procédures de passation des marchés ou à la résolution des litiges en la matière. En outre, le Bureau a d'autres rôles fonctionnels spécifiés dans la loi sur les projets BOT et la loi sur les partenariats public-privé (PPP). Le Bureau est administré par un directeur et deux membres. Il est chargé de plusieurs fonctions, notamment la

réglementation des marchés publics conformément à la section 7 de la Loi sur les marchés publics de 2006 (PPA), la publication d'instructions à l'intention des organismes publics, la formulation de politiques, le suivi des marchés publics conformément à ladite loi et le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes en matière de marchés publics. Deuxièmement, le Conseil central des marchés publics (le Conseil ou CPB), créé en vertu de la section 8 de la PPA, est chargé d'approuver les marchés de grande envergure passés par les organismes publics. Le Conseil est composé d'un président, de deux vice-présidents et de trois autres personnes. Il est chargé d'examiner les documents d'appel d'offres, de mener la procédure de passation et d'approuver l'attribution des gros marchés. Ces fonctions s'appliquent aux projets entrepris en vertu de la PPA et de la loi sur les PPP. Troisièmement, le Comité des partenariats public-privé (PPP), créé en vertu de la Loi sur les PPP, est chargé de traiter toutes les questions relatives aux PPP, y compris l'approbation des autorités contractantes pour procéder à la passation de marchés pour les projets de PPP.

4.6.2.10 Selon la loi sur les PPP, une autorité contractante est un ministère ou un département public, une autorité locale ou une société publique. Enfin, le Comité d'examen indépendant (IRP) a été créé en vertu de la section 44 de la PPA pour examiner les procédures de passation de marché avant l'entrée en vigueur d'un contrat de passation de marché suite à une demande d'examen par un soumissionnaire lésé. Le Comité est composé d'un président, d'un vice-président et de quatre autres personnes. Il examine les procédures de passation de marchés suite à des demandes de révision émanant de soumissionnaires non satisfaits. Il peut siéger en une ou deux sections pour statuer rapidement sur les cas dans le délai fixé de 30 jours, faute de quoi l'organisme public peut attribuer le marché.

4.6.2.11 Les organismes publics (OP) sont définis dans la PPA comme tout ministère ou département public, une autorité locale, un organisme parapublic, ou tout autre organisme spécifié dans la première annexe. 3.11. Il incombe aux organismes publics d'effectuer leurs approvisionnements respectifs en respectant la loi. Toutefois, en vertu du cadre procédural prévu par la PPA, les documents d'appel d'offres pour les marchés de grande envergure, c'est-à-dire ceux dont la valeur dépasse des montants prescrits, définis dans l'annexe de la loi, doivent être examinés soigneusement par le CPB. Comme indiqué dans le « 4 Rapport annuel 2018-2019 – Partie, un aperçu », c'est ce dernier qui évalue et approuve l'attribution de ces marchés de grande envergure. Un soumissionnaire lésé peut contester la décision d'attribution prise par l'organisme public, et s'il n'est pas satisfait de la réponse ou en cas d'absence de réponse de celui-ci, le soumissionnaire déçu peut former un recours en révision de la décision prise par l'IRP, dans des délais précis. Ce processus améliore la transparence et impose un devoir de prudence et de diligence aux organismes publics lorsqu'ils prennent des décisions en matière de marchés publics, car ces décisions sont susceptibles de révision par une tierce partie. Plusieurs autorités étrangères chargées des marchés publics en visite dans le pays ont salué ce dispositif institutionnel qui favorise la bonne gouvernance. Les conclusions relatives au pilier II se résument comme suit :

- Un dispositif institutionnel solide pour la fonction normative/réglementaire, à savoir le Bureau de la politique des marchés publics (PPO), un organe central solide doté de l'expertise nécessaire pour statuer sur la passation des marchés de grande envergure, à savoir le Conseil central des marchés publics (CPB) et un Comité d'examen indépendant (IRP) bien structure.
- Pour renforcer le système de GFP et la mise en œuvre des projets, le MOFEPD a, en vertu des dispositions de l'article 22 de la Loi sur les finances et l'audit, publié une circulaire le 26 octobre 2021 portant création de l'Agence de mise en œuvre et de suivi des projets (PIMA) relevant du MOFPED, dirigée par un directeur, qui sera assisté d'une équipe multidisciplinaire de professionnels pour gérer les obstacles à la mise en œuvre des projets d'investissement et veiller à ce que ces obstacles soient traités avec diligence et que les projets soient achevés dans les délais. Les comptables des organismes publics sont tenus de désigner des agents publics chargés de rendre compte à la PIMA de l'état d'avancement des projets/programmes et des mesures budgétaires relevant de leur compétence.

- Un effectif solide de 340 fonctionnaires issus du corps des spécialistes de la passation de marchés et de l'approvisionnement au sein de l'administration publique.
- Un leadership et un engagement politique forts pour l'utilisation de la passation électronique de marchés.
- Le pays est en train de passer d'un système de passation de marchés sur papier à un système de passation électronique de marchés (e-Ps).
- L'e-Ps est opérationnel depuis le 28 septembre 2015.
- L'utilisation de l'e-Ps est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.
- Malgré un dispositif institutionnel solide en ce qui concerne les fonctions et responsabilités d'un organe normatif et réglementaire, constitué d'un Bureau de la politique des marchés publics (PPO), d'un Conseil central des marchés publics solide (CPB) et d'un Comité d'examen indépendant bien structuré (IRP), ses composantes travaillent en vase clos, d'où une responsabilité diffuse quant au fonctionnement efficace et efficient du système de passation des marchés publics.

4.6.2.12 **Pilier III – Opérations de passation de marchés publics et pratiques du marché.** Ce pilier examine l'efficacité opérationnelle, la transparence et l'efficience du système de passation de marchés au niveau de l'entité de mise en œuvre responsable de la gestion des marchés pris individuellement (entité adjudicatrice). En outre, il considère le marché comme un moyen pour juger de la qualité et de l'efficacité du système dans la mise en pratique des procédures de passation de marchés. Ce pilier est axé sur la manière dont le système de passation de marchés fonctionne et se déroule dans la pratique. D'après le retour d'information du secteur privé et les rapports du Bureau national d'audit, les principaux points forts de ce pilier sont le traitement en temps voulu des paiements et le niveau de conformité aux obligations de publication fixées pour chaque méthode de passation de marchés. L'utilisation généralisée des dossiers types d'appel d'offres (DTAO) mérite d'être soulignée, même si ces documents nécessitent une mise à jour et qu'il existe des cas de mauvaise application de leurs dispositions par quelques organismes publics. Les conclusions relatives au pilier III se résument comme suit :

- **Analyse des besoins et étude de marché :** L'évaluation semble montrer que la planification n'est pas effectuée de manière récurrente et que, lorsqu'elle est faite, elle n'est pas mise à jour régulièrement.
- **Processus de sélection et d'attribution :** Le nombre de jours nécessaires pour la passation des marchés de biens, services et travaux se situe à un niveau acceptable, mais seulement 53 % des marchés, sur 38 cas OAB (N) analysés, ont été attribués dans les délais fixés initialement ; en termes de compétitivité, pour le même échantillon, soit 38 OAB (N), il a été constaté une moyenne de 3 offres recevables par procédure.
- **Gestion des contrats :** Sur un échantillon de 113 cas, 24 % (27 cas) des contrats ont connu des dépassements de délais. Cette part passe à 44 % (24 cas) si l'on considère uniquement les travaux. Pour 28 % (31 cas) des contrats, aucune donnée claire ou complète n'est disponible pour déterminer s'ils ont été mis en œuvre promptement. En ce qui concerne les marchés de services, 50 % des cas évalués comportaient des dispositions relatives au contrôle de la qualité. Cette part s'élève à près de 70 % dans les marchés de travaux et à près de 90 % dans les marchés de biens. Dans l'échantillon analysé (103 cas), il n'y a eu que six avenants aux contrats, ce qui peut se justifier par une gestion relativement faible des contrats, au vu d'un taux de dépassement des délais aussi élevé.
- **Coopération avec la société civile.** Le nombre de contacts associant la société civile est minime (10 sur 109 cas de l'échantillon). Par exemple, dans le cas des contrats de travaux, seuls 9 sur 55 ont bénéficié de la participation de la société civile.

- **Retours d'information du secteur privé.** Contraintes rencontrées quant aux réactions à l'enquête. Implication du secteur privé – Malgré tous les efforts déployés, seules 29 réactions ont été reçues, sur plus de 100 participants ciblés.
- **Il n'y a aucune preuve de l'utilisation de critères de passation de marchés publics durables ou du calcul des coûts sur le cycle de vie pour déterminer l'optimisation des ressources.**
- Aucune preuve de l'utilisation de procédures en plusieurs étapes pour les marchés publics complexes.

4.6.2.13 **Pilier IV – Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics.** Le pilier IV comprend quatre indicateurs jugés nécessaires pour qu'un système fonctionne avec intégrité, des contrôles appropriés qui soutiennent sa mise en œuvre dans le cadre légal et réglementaire, et des mesures appropriées pour traiter les risques de corruption dans le système. Ce pilier recouvre également des aspects importants du système de passation des marchés, y compris la mobilisation des parties prenantes, notamment la société civile, dans le cadre du système de contrôle. Le pilier examine le système de passation des marchés et le cadre de gouvernance pour déterminer s'ils sont définis et structurés de manière à contribuer à l'intégrité et à la transparence. Les conclusions relatives au quatrième pilier se résument comme suit :

- Des systèmes de contrôle et d'audit efficaces, y compris la coordination des contrôles et des audits des marchés publics.
- De solides mesures d'éthique et de lutte contre la corruption liées aux marchés publics sont en place.
- Un mécanisme de contestation et d'appel bien défini existe.
- Un organe de révision indépendant qui fonctionne, qui traite les appels sans délai, dispose d'un éventail de moyens de recours (ordonnances) et publie des décisions complètes et motivées.
- En ce qui concerne la mobilisation de la société civile, il n'y a pas beaucoup de preuves de sa participation au suivi des processus de passation de marchés ou à l'amélioration de l'exécution des contrats. Cette situation découle également du fait qu'il n'existe pas de disposition permettant d'associer les organisations de la société civile (OSC), ni de cadre favorable à cet effet, fondé sur des lois et des règlements existants. Rares sont les OSC qui œuvrent dans le domaine de la gouvernance, comme Transparency International (TI),
- Maurice et le Conseil mauricien des services sociaux (MACOSS), encore que leurs activités et leurs priorités n'aient pas de rapport avec la réforme des marchés publics.

5. **Cadre de gestion des risques fiduciaires.** L'on trouvera ci-dessous des notions essentielles sur les notes de risque :

- **Faible (F)** : dénote une situation où la structure du système de GFP correspond globalement aux bonnes pratiques internationales, et où la majorité des contrôles prévus par le système sont systématiquement respectés.
- **Modéré (M)** : la structure du système de GFP correspond globalement aux bonnes pratiques internationales, bien qu'il puisse y avoir quelques lacunes ou inefficacités. Pour l'essentiel, les contrôles sont respectés au sein du système, et bien que des exceptions classiques se produisent, elles ne sont pas financièrement significatives.
- **Substantiel (S) :** la structure du système de GFP n'est pas conforme aux bonnes pratiques internationales dans plusieurs domaines et/ou il existe des faiblesses

nombreuses et/ou importantes quant au respect de nombreux contrôles au sein du système.

- **Élevé (E) :** la structure du système de GFP diverge fortement des bonnes pratiques internationales et/ou le système accuse un manque généralisé de conformité à de nombreux contrôles. En outre, les dysfonctionnements et les fuites du système sont potentiellement importants sur le plan financier.

6. **Risque fiduciaire majeur non traité par les réformes actuelles de la GFP.** La performance en matière de GFP à Maurice est dans l'ensemble aussi proche des bonnes pratiques que possible en Afrique. Pour cette raison, seuls des domaines mineurs nécessitent encore des améliorations. Il s'agit notamment de l'indépendance du Bureau de l'Auditeur général et du déficit de compétences dans le domaine de l'audit informatique, tant pour les audits internes qu'externes.

7. **Mesures de sauvegarde à court terme pour atténuer les principaux risques fiduciaires.** Nonobstant les impressionnantes performances du pays, il est toujours nécessaire d'évaluer en permanence la mise en œuvre des réformes de la GFP et de définir des stratégies évolutives, en particulier dans des domaines non statiques comme l'informatique. En ce qui concerne les réformes en cours, le gouvernement devrait accélérer la révision des manuels de procédures pour s'adapter à l'environnement et aux pratiques informatiques en constante mutation, domaine dans lequel il semble être à la traîne. Toutefois, les équipes d'audit peuvent continuer à effectuer des contrôles sur ordinateur, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Dans le domaine des marchés publics, suite aux résultats de l'évaluation de la MAPS (Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés), les mesures essentielles suivantes pourraient être envisagées :

- **Passation électronique de marchés :** Il y aura une révision du système de passation électronique de marchés (qui date de 2015). Ce système est obligatoire à partir du 1er juillet 2020, et 88 organismes publics (principalement ceux qui dépensent beaucoup) l'ont adopté. De plus petits ministères/organismes publics doivent encore intégrer le système (environ 118-120 organismes publics, considérés comme de petits dépensiers). La numérisation des activités de passation de marchés réduit le risque de corruption et d'abus de pouvoir de la part des agents publics et renforce la transparence et la responsabilité ;

- **Consolidation de la législation sur les marchés publics :** Le Bureau de la politique des marchés publics (PPO) envisage de consolider ses lois, règlements, directives, circulaires et lignes directrices (en un recueil) afin de réduire la fragmentation de la législation (il ne sera pas nécessaire de publier de nouvelles directives ou d'expliquer certaines parties de la législation régulièrement), d'aider les utilisateurs en rendant les textes accessibles et d'améliorer l'interprétation de la loi pour les utilisateurs. Cette démarche accroît la sensibilisation du public et encourage sa participation. Le public a un rôle important à jouer dans le domaine des marchés publics : il peut surveiller les processus de passation des marchés pour s'assurer que ces processus sont transparents et concurrentiels. En outre, le gouvernement mauricien envisage de remanier la loi conformément à la loi type de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) 2011, ce qui pourrait donner lieu à une nouvelle législation à la suite des résultats de l'évaluation de la MAPS.

8. **Recommandation.** Pour la période couverte par le DSP à venir (2022-2027), **les projets d'investissement financés par la Banque peuvent utiliser les systèmes nationaux, y compris pour l'audit externe, à moins que le NAO ne préfère une autre solution.** En ce qui concerne la mise en œuvre de la passation des marchés et des activités y afférentes, l'utilisation du système de passation des marchés des emprunteurs (BPS) devrait, dans une large mesure, augmenter au fur et à mesure, aussi bien en termes de valeur que de nombre de contrats**.**

9. **Suivi du risque fiduciaire.** En collaboration avec d'autres partenaires au développement, la Banque soutiendra le gouvernement mauricien et coopérera avec lui pour remédier à tout risque fiduciaire décelé pour chaque opération.

10. **Stratégie fiduciaire pour le pays**

11.1 **Gestion financière.** Comme déjà indiqué, pendant la période du DSP à venir, les projets d'investissement pourront utiliser les systèmes de gestion financière du pays, y compris le NAO, à moins que ce dernier n'en décide autrement compte tenu de ses capacités et de ses ressources.

11.2 **Passation des marchés.** Pour parvenir à un accord commun sur l'utilisation du système de passation des marchés publics du pays, il sera nécessaire, dans le cadre d'un dialogue continu avec le gouvernement, d'engager des discussions et de parvenir à un accord sur les déviations identifiées et les modalités à suivre pour y remédier. Outre l'utilisation du système de passation des marchés du pays et des dossiers d'appel d'offres (DTAO) améliorés, une gestion réussie des risques inhérents permettra de réduire, et à terme d'éliminer, l'examen préalable effectué par la Banque, au profit d'un examen a posteriori du processus de passation des marchés du pays dans le cadre de l'appel d'offres ouvert (AOO) – national. Pour atteindre cet objectif, et outre la mise en œuvre de certaines des recommandations, les mesures d'atténuation supplémentaires suivantes devraient être envisagées aux stades de la préparation, de l'évaluation, de la négociation et de l'exécution des projets et programmes financés par la Banque : i) évaluation systématique de la capacité en matière de passation de marchés au niveau du secteur, du projet et de l'organe d'exécution ; ii) examen par la Banque de la possibilité de fixer le seuil pour l'AOO (national) au même niveau que celui applicable à l'examen préalable ; iii) examen préalable initial d'un nombre spécifié de contrats d'AOO pour s'assurer que les antécédents de l'organe d'exécution concerné sont acceptables, compte tenu du risque qu'il présente en matière de passation de marchés ; iv) faire en sorte que la Banque effectue l'examen a posteriori des contrats attribués par AOO ; v) accroître la fréquence de la supervision des projets et programmes financés par la Banque ; et vi) conjointement avec d'autres partenaires au développement, mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la MAPS en vue de soutenir les réformes des marchés publics destinées à améliorer la performance et le fonctionnement des marchés publics dans le pays.

A.13 : Résultats des consultations avec les principales parties prenantes

Introduction

La Banque a effectué une mission virtuelle du 12 au 19 juillet 2021 pour la préparation du rapport d'achèvement du DSP 2014-2020, combiné à une revue de la performance du portefeuille pays, et pour discuter des domaines d'intervention du DSP 2022-2027 à venir. Au cours de la mission, la Banque a mené des consultations approfondies avec les principales parties prenantes à Maurice, notamment le gouvernement et les représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Ces consultations ont été fructueuses et ont permis de recueillir des informations précieuses sur les nouveaux défis auxquels l'île Maurice est confrontée, les opportunités de développement et les domaines auxquels la Banque devrait accorder la priorité dans son soutien au pays.

Principaux résultats des consultations

Les principaux accords et recommandations issus des diverses consultations avec le gouvernement et les parties prenantes pour enrichir la coopération future de la Banque avec Maurice peuvent être résumés comme suit :

Domaines prioritaires choisis : La mission a discuté avec le gouvernement des domaines d'intervention possibles de la Banque pendant la période couverte par le prochain DSP. Il a été convenu que les principes clés devant sous-tendre ce dernier devraient être la sélectivité et la concentration sur des domaines où la Banque dispose d'un avantage comparatif pour soutenir la reprise économique, renforcer la résilience économique et promouvoir une croissance inclusive. Le DSP devrait donc se concentrer sur deux domaines stratégiques : i) le renforcement de la reprise et de la résilience économiques à travers des productions à haute valeur ajoutée et l'intégration régionale ; et ii) l'investissement dans des infrastructures durables et la protection de l'environnement**.**

Consultations avec la société civile : Un atelier a été organisé avec des organisations de la société civile (OSC), au cours duquel le contexte de la collaboration avec la société civile à Maurice a été examiné. Les parties prenantes non gouvernementales ont souligné les défis auxquels est confrontée l'île Maurice, notamment la nécessité de renforcer le tourisme durable et de promouvoir la participation des communautés (en particulier des femmes rurales) aux actions de gestion environnementale. Elles ont réaffirmé l'importance de la création d'emplois et de richesses, et de renforcer la résilience de l'économie face aux chocs climatiques, qui deviennent plus sévères et plus fréquents. Les OSC ont évoqué plusieurs domaines dans lesquels la coopération avec elles pourraient être approfondie en vue de répondre aux enjeux économiques et sociaux ; il s'agit notamment de la mise en place d'une plateforme nationale, qui pourrait leur permettre de faire connaître leurs points de vue sur diverses questions de politique et d'apporter leur expertise, leurs compétences et leurs connaissances afin de trouver des solutions pratiques et probantes à certains des problèmes de développement auxquels sont confrontées les communautés les plus pauvres du pays.

Dialogue avec les partenaires au développement : La Banque a discuté avec les partenaires au développement de son action à Maurice et de l'orientation proposée pour le prochain DSP. Les partenaires au développement ont apprécié les efforts déployés par la Banque pour renforcer la coordination. Ils attendent avec impatience le renforcement de la collaboration avec la Banque et l'augmentation des possibilités de cofinancement.

Dans l'ensemble, les parties prenantes ont confirmé la pertinence et l'adéquation de la stratégie proposée par la Banque et le choix des domaines prioritaires de son soutien.

Les autres résultats essentiels des de consultation menées sont les suivants :

- **Reconfiguration du Bureau de liaison de Maurice :** Il a été convenu qu'il était nécessaire d'intensifier la présence de la Banque en reconfigurant et dotant en personnel son Bureau de liaison à Maurice.

- **Rétablissement de la réunion trimestrielle de revue du portefeuille :** Une des actions qui n'a pas été menée dans le cadre du PAPP 2019, à cause des restrictions dues à la COVID-19, est l'organisation des réunions trimestrielles sur la revue du portefeuille en 2020. La mission a discuté de cette question avec le ministère des Finances, du Plan et du Développement, et les organes d'exécution. Toutes les parties ont soutenu la proposition de rétablir ces réunions, ne serait-ce que virtuellement, dès le premier trimestre de 2022.

- **Performance du portefeuille :** Il a été convenu de la nécessité de remédier à toutes les faiblesses qui empêchent les projets d'effectuer le premier décaissement à temps, de tenir rigoureusement leurs délais d'exécution et de se conformer à toutes les procédures et prescriptions applicables de la Banque tout au long de leur cycle, comme indiqué dans le PAPP 20212022.

A.14 : Population active, emplois et chômage, T42020 – T42021

Chiffres clés

	T4 2020	T3 2021	T4 2021	Variation T4 2020 à T4 2021	Variation T3 2021 à T4 2021
Population (âgée de 16+)	1 002 900	1 010 100	1 011 700	+8 800	+1 600
Population active (économiquement)	584 700	525 900	554 800	-29 900	+28 900
Dont emploi	*523 700*	*476 100*	509 900	*-13 800*	*+33 800*
Chômage	*61 000*	*49 ,800*	44 900	*-16 100*	*-4 900*
Hors population active (économiquement inactifs)	418 200	484 200	456 900	+38 700	-27 300
Taux d'activité (%)	58,3	52,1	54,8	-3,5	+2,7
Taux de chômage (%)	10,4	9,5	8,1	-2,3	-1,4
Chômage des jeunes	19 500	14 600	15 800	-3 700	+1 200
Taux de chômage des jeunes (%)	28,0	26,4	24,2	-3,8	-2,2

Source : Statistics Mauritius, 2021.

A.15 : Les conséquences du choc de la pandémie de COVID-19 sur l'économie réelle de Maurice

Les conséquences mondiales de la pandémie de COVID-19 ont lourdement affecté l'économie mauricienne. Dix années de croissance du PIB ont été réduites à néant en une année. Le PIB actuel, qui avait régulièrement progressé pour atteindre 14,1 milliards USD en 2019 et permis à Maurice d'atteindre le statut de pays à pays élevé en 2020, est tombé à 10,1 milliards USD, revenant de facto à son niveau de 2010. Presque tous les secteurs stratégiques ont enregistré une forte baisse d'activité du côté de l'offre. Le tourisme, principal moteur de la croissance à court terme de l'économie mauricienne, premier pourvoyeur de devises étrangères et premier employeur du pays avec environ 250 000 emplois directs et indirects et un revenu généré en 2019 d'environ 1,4 milliard USD représentant 10 % du PIB, a vu ses activités régresser de 65,8 % en 2020 par suite du confinement national instauré par le gouvernement en mars 2020 et de la fermeture de l'espace aérien mauricien, sauf pour le transport de marchandises. L'activité manufacturière s'est repliée de 17,8 %, le secteur textile, de 28,6 % et l'industrie agroalimentaire, de 27,6 %. Les activités de transport et d'entreposage et le secteur de la construction ont chuté respectivement de 27,7 % et 25,8 %, et les activités de commerce de gros et de détail, de 12 %. Les seuls secteurs qui ont enregistré une croissance en 2020 sont l'information et la communication (+5,9 %) grâce au poids du commerce électronique et des activités de travail à distance et aux activités financières et d'assurance (+1 %). Du côté de la demande, la consommation a chuté de 15,7 %, l'investissement, de 26,2 % et l'investissement public, de 34,1 %. Des baisses massives ont également été observées dans les exportations (-38 %) et les importations (-28,9 %), ce qui a accentué le déficit commercial et généré d'importants déséquilibres macroéconomiques, notamment un double déficit des comptes courants et des comptes budgétaires.

A.16 : Politique monétaire de Maurice

L'objectif principal de la Banque de Maurice (BoM) est de maintenir la stabilité des prix et de favoriser un développement économique ordonné et équilibré. Suite à la libéralisation économique et financière amorcée dans les années 1990, qui a introduit un régime de taux de change plus flexible en remplacement du régime d'ancrage à un panier de devises, la BoM met actuellement en œuvre une politique de contrôle monétaire indirect en influençant la croissance de la masse monétaire et les taux d'intérêt du marché. En 2006, elle a introduit le taux de prise en pension utilisé comme un signal à l'intention des acteurs du marché, pour remplacer le *taux Lombard* et assurer un contrôle quotidien de la masse monétaire de réserve afin de rapprocher le taux du marché interbancaire au jour le jour du taux de prise en pension. La BoM stérilise les liquidités excédentaires en émettant des bons par le biais d'opérations d'open market. Le principal taux de prise en pension est resté à un niveau relativement bas de 3,5 % de septembre 2017 à février 2020, date à laquelle il est tombé à 2,85 %, puis a encore baissé pour atteindre un plancher historique de 1,85 % en avril 2020 et s'est maintenu ce niveau tout au long de 2021. Toutefois, il est remonté à 2,00 % en février 2022 et se situe actuellement à 4,00 %.

A.17 : Engranger les dividendes du progrès économique – Le système de protection sociale à Maurice

Le système de protection sociale se caractérise par une grande générosité de l'État, fondée sur la redistribution des richesses. Les dépenses de protection sociale contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités. Le système comprend des programmes de transferts monétaires universels et ciblés. Il offre une éducation gratuite du niveau pré-primaire au niveau supérieur ainsi que des services de santé gratuits, y compris des soins de santé tertiaires, comme la chirurgie cardiaque. Il offre également la gratuité du transport public aux personnes âgées, aux handicapés et aux étudiants, et des subventions pour des produits de base tels que le riz, la farine et le gaz de cuisine. La pandémie de COVID-19 a fait passer davantage de personnes dans le quintile le plus pauvre de la population, ce qui a eu pour conséquence une sollicitation excessive de la couverture de protection sociale existante, avec plus de 310 000 bénéficiaires soutenus par divers programmes et régimes d'assistance sociale relevant du ministère de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale, du ministère de l'Intégration sociale et de l'Autonomisation économique et du ministère de l'Égalité des sexes, du Développement de l'enfant et du Bien-être familial. Les provisions budgétaires destinées à la protection sociale n'ont cessé d'augmenter au cours des deux dernières années, en partie en raison de l'épidémie de COVID-19 ; elles sont ainsi passées de 26 milliards de roupies en 2018-2019 (20 % des dépenses totales) à 48,7 milliards de roupies (32,1 % du budget total) en 2020-2021 et à 50,5 milliards de roupies en 2021-2022, ce qui représente 31 % des dépenses publiques totales [dépenses totales, budget total et dépenses publiques totales : est-ce la même chose ?]. Au cours de l'exercice 2020-2021, le gouvernement a annoncé de nouveaux programmes de protection sociale, tels que l'exonération des frais d'étalage sur les marchés, les subventions à l'endettement des ménages, les subventions salariales et les programmes d'aide aux travailleurs indépendants afin d'amortir les nouvelles vulnérabilités découlant de la COVID-19. Un organisme spécial – la Fondation nationale pour l'inclusion sociale (NSIF) – placé sous la tutelle du ministère de l'Intégration sociale et de l'Autonomisation économique, met en œuvre ses programmes de protection sociale. L'objectif de la NSIF est de réaliser des programmes et des projets au profit des personnes et des familles inscrites au registre social (SRM) et d'autres groupes vulnérables. La NSIF exécute ses programmes de protection sociale avec le soutien d'organisations non gouvernementales (ONG) agissant en tant que prestataires de services. En avril 2020, une réforme a été introduite, qui a fait de la NSIF l'unique allocataire des ressources publiques, y compris celles, obligatoires, mises à disposition par le secteur privé dans le cadre de ses obligations au titre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Au cours de l'exercice 2020-2021, le gouvernement a fourni 700 millions de roupies pour soutenir les ONG dans la mise en œuvre de projets et de programmes spécifiques destinés aux groupes vulnérables particulièrement touchés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Ce montant a été augmenté à 845 millions de roupies dans le budget national 2021-2022 et est acheminé par le biais de la NSIF pour soutenir des programmes et des projets qui atténuent la pauvreté et favorisent l'émergence d'une société plus inclusive. Selon l'évaluation de l'analyse de la pauvreté réalisée en 2017 par Statistics Mauritius, sans un soutien au système de protection sociale, le taux de pauvreté observé aurait été quatre fois plus élevé (34 % contre 9,5 %).

A.18 : Résumé de la Note de diagnostic pays pour l'île Maurice

1. Cette Note de diagnostic pays (NDP) présente une évaluation socio-économique et une évaluation macro et sectorielle complète de l'île Maurice et identifie les domaines d'intervention prioritaires à moyen et long terme, qui sont conformes aux axes stratégiques de développement du pays. Ce faisant, elle explore également les orientations stratégiques que la Banque doit adopter pour aider le pays à atteindre ses objectifs de développement. La NDP établit un diagnostic des lacunes/contraintes liées aux High 5 de la Banque, des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de ces dernières et des priorités d'apparition récente, dans le contexte des défis de développement du pays et de la dynamique de l'environnement économique mondial. La NDP fournit également des précisions sur les principaux domaines prioritaires de réforme et formule des recommandations sur les domaines dans lesquels la Banque pourrait intervenir.

2. Au fil du temps, l'économie mauricienne a évolué, passant de sa base agricole primaire (plantations de canne à sucre) à l'industrie manufacturière et, plus récemment, à une économie axée sur les services – les services financiers, le tourisme, le commerce de détail et de gros et les services de TIC – qui sont devenus les principales sources de revenus. La dépendance de l'économie à l'égard du tourisme et des marchés extérieurs l'a également rendue vulnérable aux chocs exogènes. D'autres secteurs, tels que l'industrie manufacturière et l'agriculture, ont reçu moins d'investissements et, de ce fait, leur contribution au PIB a été faible et a diminué au fil du temps. Toutefois, dans le cadre de sa Vision 2030 et du programme gouvernemental 2020-24, Maurice s'efforce actuellement de faire évoluer son économie, des activités industrielles de base vers des activités économiques à plus forte valeur ajoutée, axées sur la technologie et la connaissance, comme les produits pharmaceutiques, l'agroalimentaire et le développement maritime. Cette dernière démarche vise à renforcer la contribution des services financiers et informatiques au PIB et à améliorer la compétitivité et la productivité. Elle est axée sur la promotion de l'intelligence artificielle pour faire un bond en avant dans la quatrième révolution industrielle. Jusqu'à présent, certains succès ont été enregistrés à cet égard dans le cadre de la diversification du secteur des services, notamment les TIC, l'externalisation de processus commerciaux et les services financiers.

3. La croissance économique a été soutenue ces dernières années, après avoir subi de graves chocs pendant la crise financière mondiale et ses conséquences à la fin des années 2000. La croissance du PIB a varié entre 3,5 et 3,9 % au cours des cinq dernières années, tandis que celle du PIB par habitant a été de 3,4 % en moyenne pendant cette période. Ces performances ont permis à Maurice d'accéder au statut de pays à revenu élevé en 2020. Sa croissance économique a été principalement tirée par des performances solides dans les services financiers, le tourisme et les TIC, ainsi que par une croissance robuste de la consommation des ménages et des investissements privés. La stabilité politique, une gestion macroéconomique saine et des structures de gouvernance efficaces ont constitué un environnement propice à une croissance économique régulière et à la prospérité de l'île. Cependant, la pandémie mondiale de COVID-19 représente un nouveau défi pour la croissance et la stabilité économiques, l'économie du pays ayant connu une récession en 2020, pour la première fois depuis le début des années 1980. La pandémie a eu un impact négatif sur ses activités économiques essentielles, telles que le tourisme, le commerce et l'investissement et les services financiers, ainsi que sur la consommation des ménages, les investissements privés et la croissance des exportations. Fort heureusement, les autorités ont réagi rapidement en prenant des mesures telles que la fermeture des frontières internationales, le confinement et l'instauration d'un couvre-feu, ainsi que des procédures et protocoles de dépistage rigoureux, ce qui a permis d'éviter une crise sanitaire de grande ampleur. Les autorités ont depuis lancé le Plan stratégique du secteur de la santé pour la période 2020-24, dans lequel elles s'engagent fermement à renforcer l'infrastructure et les services de santé du pays et à mieux le préparer à faire face à de futures pandémies.

4. Le secteur privé mauricien est l'un des plus solides d'Afrique, et contribue beaucoup au PIB et à la création d'emplois, mais sa croissance se heurte à des obstacles, notamment la faiblesse des économies d'échelle. L'île Maurice manque également de main-d'œuvre nationale hautement qualifiée dont ont besoin les entreprises, malgré le niveau élevé de son indice de développement humain (IDH). La transition rapide des activités manufacturières vers un secteur des services plus sophistiqué rend l'économie de plus en plus vulnérable aux chocs exogènes et la croissance future moins équitable. En outre, la croissance régulière du PIB du pays au fil des ans a été tirée par l'expertise et les investissements étrangers, d'où la nécessité de prendre des mesures pour développer des compétences de haut niveau dans le pays et accroître la productivité afin de limiter les sorties potentielles de capitaux. Malgré la récente tendance à la baisse du taux de chômage national, enregistré à 6,8 % en 2019, le taux de chômage des jeunes est plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale, à environ 26 % ; il est par conséquent indispensable d'accélérer la création d'emplois et le développement des compétences pour réduire l'impact du généreux régime de protection sociale et de retraite du pays sur un espace budgétaire contraint. En outre, la forte baisse des activités économiques consécutive à la pandémie de COVID-19 a rendu plus urgents des efforts de requalification de la main-d'œuvre, les projections préliminaires indiquant une hausse du taux de chômage à 10 %.

5. Le secteur financier mauricien, en particulier le système bancaire et le secteur des sociétés commerciales internationales, est très sophistiqué et fournit des financements suffisants aux investisseurs, notamment aux entreprises. Toutefois, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ont des difficultés à accéder au financement, bien que le gouvernement offre diverses incitations pour garantir un meilleur accès au financement et l'inclusion de ces MPME. Le gouvernement s'est attaqué à ces problèmes délicats en renforçant la réglementation et la surveillance afin de protéger la réputation du pays et de son système bancaire. Le système bancaire est supervisé et réglementé conformément aux normes internationales. Associés à de solides coussins de capital et de liquidité détenus dans le système bancaire, ces éléments essentiels ont soutenu la stabilité du système bancaire, qui est essentielle au progrès économique dans le segment haut de gamme des services financiers. La transmission des risques des GBC au système bancaire est étroitement surveillée et régulièrement soumise à des tests de résistance, en plus d'être gérée avec prudence par les banques. Maurice a quitté la liste des juridictions sous surveillance renforcée du Groupe d'action financière (GAFI) le 21 octobre 2021, la liste des pays tiers à haut risque du Royaume-Uni le 2 novembre 2021 et la liste de l'Union européenne des pays tiers à haut risque le 21 février 2022.6. Située dans le sud-ouest de l'océan Indien, l'île Maurice possède une zone économique exclusive (ZEE) d'environ 2,3 millions de km^2 et un plateau continental de 396 000 km^2, géré conjointement avec les Seychelles. L'économie océanique est une nouvelle frontière de développement et peut contribuer au développement du pays, en favorisant une utilisation durable et équitable de ses ressources. L'économie de l'île est dotée de récifs coralliens exceptionnels, de lagons, de plages vierges et d'autres ressources océaniques, notamment un important stock de poissons frais. Cependant, l'île Maurice est fortement exposée aux problèmes liés au changement climatique en tant que petit pays insulaire. Sa croissance se doit donc d'être plus durable et plus verte afin de protéger et de préserver ses écosystèmes fragiles et de renforcer sa résilience face aux effets néfastes du changement climatique. La crise environnementale actuelle résultant de la marée noire survenue après l'échouement du MV Wakashio au large de la côte sud-est de l'île souligne la nécessité d'améliorer les cadres de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles. En outre, la forte participation de la société civile et des organisations de base communautaires dans le plaidoyer en faveur de l'amélioration des normes environnementales et de la conservation a mis en lumière la fragilité des écosystèmes marins de l'économie insulaire et des moyens de subsistance des communautés qui sont tributaires des ressources océaniques. La fragilité environnementale constitue un défi majeur pour la réalisation du programme de croissance inclusive et verte du pays.

7. La principale recommandation de politique découlant des évaluations de la présente NDP est la nécessité pour Maurice de renforcer sa résilience et de réduire sa vulnérabilité aux chocs exogènes. À cette fin, le pays se doit d'ériger en priorités des actions visant à faciliter le développement de l'économie bleue, en renforçant un approvisionnement en énergie respectueux du climat, en élargissant l'accès au financement pour les entreprises, en particulier les MPME, et en développant les compétences afin de promouvoir l'employabilité de la main-d'œuvre dans des emplois bien rémunérés et de haute qualité. Maurice doit également s'attaquer à ses vulnérabilités croissantes résultant de l'augmentation des poches de pauvreté et du vieillissement croissant de sa population. Les programmes de protection sociale du pays permettent, dans une certaine mesure, de combler les lacunes en matière de développement social, mais il reste encore beaucoup à faire pour que le pays prenne la voie d'un développement plus inclusif et durable.

8. Sur la base des évaluations des lacunes relevées dans les domaines concernés par les High 5, des implications stratégiques de la Note de diagnostic et du principe de sélectivité, les principales opportunités stratégiques et les domaines prioritaires de réforme suivants ont été recensés et sont recommandés pour le soutien de la Banque en collaboration avec d'autres partenaires au développement, afin d'aider l'île Maurice à conserver son statut de pays à revenu élevé, à renforcer sa résilience et à réduire au minimum sa vulnérabilité. Ces opportunités et domaines sont les suivants : *i) le maintien des services comme moteur prédominant de la croissance, ii) le renouvellement du programme de développement industriel du pays, en mettant l'accent sur des technologies intelligentes, iii) le développement des compétences et la mise en œuvre du programme de croissance inclusive, iv) une collaboration rénovée avec les partenaires au développement et v) le renforcement des cadres nationaux de préparation et de réponse aux catastrophes.*

A. 19 : Facteurs défavorables à la réalisation des objectifs du DSP 2002-2027

- **Évolution de la pandémie de COVID-19 au niveau mondial et national, et risque de retarder la reprise économique.** L'apparition d'un nouveau variant reste une hypothèse possible. Pour maîtriser ce risque, il faudra accélérer la vaccination de la population mauricienne non vaccinée à ce jour (23,9 % au 31 mars 2022) et poursuivre les investissements réalisés en 2020 pour améliorer la capacité de réaction du système de santé public et privé afin de faire face à toute éventualité de crise pandémique. Ces mesures devraient à la fois bénéficier à la population et permettre aux professionnels du secteur du tourisme de sécuriser la destination Maurice et de rassurer les tour-opérateurs et les agences de voyages sur la capacité du secteur de la santé à fournir localement des soins optimaux aux touristes. Bien que les autorités mauriciennes n'en aient pas fait la demande lors de la mission de dialogue de juillet 2021, la Banque pourrait, en cas de contrainte budgétaire sévère, fournir un financement d'urgence spécifique et flexible destiné à y remédier**.**

- **Répercussions potentielles de la hausse des prix mondiaux des matières premières énergétiques fossiles (pétrole, gaz et charbon) (déjà en cours) liées à la guerre en Ukraine sur les coûts de production d'électricité à Maurice.** Cette hausse pourrait aggraver le déficit de la balance commerciale et déclencher des déséquilibres dans la balance des paiements. Il pourrait en résulter une baisse de la compétitivité prix, nécessitant la poursuite de mesures spécifiques de soutien à l'économie, aux entreprises et aux revenus des ménages vulnérables, ce qui maintiendrait la pression sur le budget. En outre, la réduction de la compétitivité prix s'accompagne souvent d'une hausse de l'inflation et éventuellement d'une baisse de la croissance. À court terme, les dépenses publiques supplémentaires nécessaires pour amortir ces différents chocs pourraient être financées par la Banque dans le cadre d'un soutien au budget général. À moyen terme, la dépendance de Maurice aux énergies fossiles devrait être réduite par l'accélération de la transition énergétique vers les énergies renouvelables grâce au projet d'appui aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, qui figure dans le POI 2024.

- **Augmentation de l'occurrence des catastrophes naturelles induites par le changement climatique affectant le tourisme, les moyens de subsistance et les infrastructures**. L'île Maurice est très vulnérable à l'impact du changement climatique. Elle est classée 90e sur 182 pays dans Indice mondial d'adaptation de Notre-Dame 2022 en termes de vulnérabilité. Les chocs climatiques sont fréquents et ont augmenté, avec une moyenne de quatre événements indésirables par décennie. Ces dernières années, la fréquence des pluies torrentielles et des crues soudaines a augmenté. La Contribution déterminée au niveau national de Maurice à l'Accord de Paris (CDN, 021) désigne des événements météorologiques graves et des catastrophes naturelles tels que les cyclones, les tempêtes et les raz-de-marée, les pluies torrentielles, les inondations et les crues soudaines, les glissements de terrain et les tsunamis, comme des menaces importantes pour la résilience socio-économique et le bien-être humain. C'est pourquoi il est essentiel de s'attaquer au changement climatique pour aider l'économie à renforcer sa résilience face aux chocs. Pour l'adaptation, l'île Maurice donne la priorité aux secteurs suivants : infrastructures et réduction des risques de catastrophes, eau, agriculture, tourisme et gestion des zones côtières, pêche intelligente et économie bleue, résilience de la biodiversité marine et terrestre, santé et domaines transversaux (éducation, genre, sécurité sociale).

A. 20: Instruments de financement

Instrument	Secteur(s) primaire(s)	Objectif
Prêts de premier rang	Tous les secteurs réels	Dynamiser la croissance économique en soutenant les opérations de financement de projets et d'entreprises sur le continent.
Ligne de crédit pour le financement du commerce	Institutions financières	Soutenir le financement du commerce à Maurice et sur le continent, les banques mauriciennes pouvant être utilisées comme banques émettrices et confirmatrices.
Ligne de crédit	Institutions financières	Soutenir, entre autres, la croissance des PME en tant que moteurs de la croissance à Maurice.
Quasi-participation/dette subordonnée/financement mezzanine	Toutes les transactions des secteurs réels notées 4 ou plus	Stimuler la croissance économique en soutenant des opérations de financement de projets et d'entreprises sur le continent, pour lesquelles la Banque peut également partager les rendements à la hausse/les bénéfices grâce à l'utilisation de cet instrument hybride.
Garanties partielles de risque et de crédit	Tous les secteurs	Jouer un rôle de catalyseur et attirer d'autres investisseurs dans des opérations afin que les ressources de la Banque puissent être déployées de manière optimale.
Capital-investissement et participation directe	Tous les secteurs	Soutenir le développement et la croissance non seulement des industries du continent, mais aussi promouvoir des gestionnaires de fonds régionaux (africains) naissants qui peuvent stimuler le développement économique du continent à long terme.
Don FAPA	Tous les secteurs	Pour le renforcement des capacités des projets des ONS dont le financement a été approuvé par la Banque.
Syndication de prêts	Tous les secteurs	Bien qu'il ne s'agisse pas d'un instrument en soi, cette approche sera améliorée afin de garantir que la Banque puisse faire plus avec moins en mobilisant des fonds auprès d'autres IFD et d'autres acteurs du marché.

A. 21 : Théorie de Changement

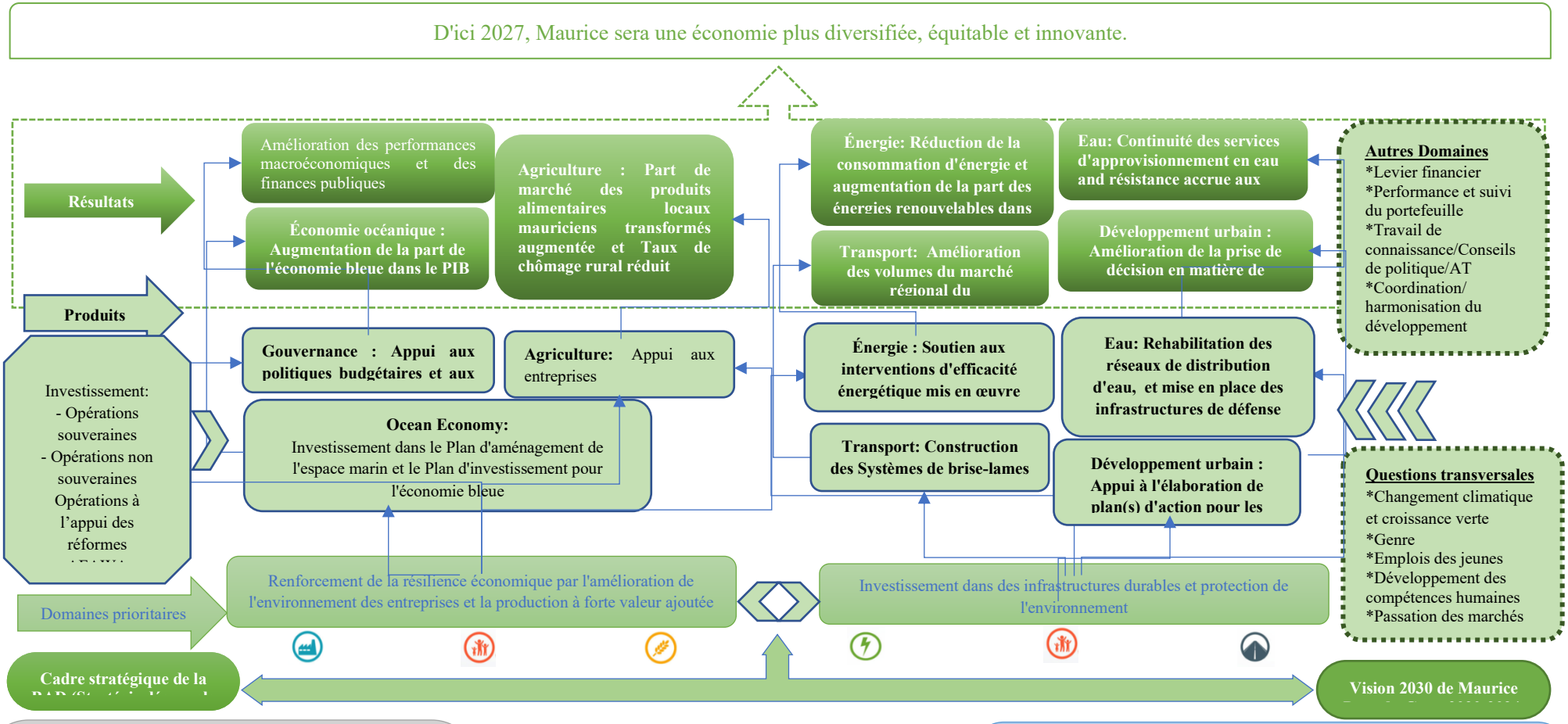
D'ici 2027, Maurice sera une économie plus diversifiée, équitable et innovante.
Résultats
Produits
Domaines prioritaires
Cadre stratégique de la
Amélioration des performances macroéconomiques et des finances publiques
Économie océanique : Augmentation de la part de l'économie bleue dans le PIB
Agriculture : Part de marché des produits alimentaires locaux mauriciens transformés augmentée et Taux de chômage rural réduit
Énergie: Réduction de la consommation d'énergie et augmentation de la part des énergies renouvelables dans
Transport: Amélioration des volumes du marché régional du
Eau: Continuité des services d'approvisionnement en eau and résistance accrue aux
Développement urbain : Amélioration de la prise de décision en matière de
Autres Domaines
*Levier financier
*Performance et suivi du portefeuille
*Travail de connaissance/Conseils de politique/AT
*Coordination/ harmonisation du développement
Investissement:
- Opérations souveraines
- Opérations non souveraines
Opérations à l'appui des réformes
Gouvernance : Appui aux politiques budgétaires et aux
Agriculture: Appui aux entreprises
Ocean Economy:
Investissement dans le Plan d'aménagement de l'espace marin et le Plan d'investissement pour l'économie bleue
Énergie : Soutien aux interventions d'efficacité énergétique mis en œuvre
Transport: Construction des Systèmes de brise-lames
Eau: Rehabilitation des réseaux de distribution d'eau, et mise en place des infrastructures de défense
Développement urbain : Appui à l'élaboration de plan(s) d'action pour les
Questions transversales
*Changement climatique et croissance verte
*Genre
*Emplois des jeunes
*Développement des compétences humaines
*Passation des marchés
Renforcement de la résilience économique par l'amélioration de l'environnement des entreprises et la production à forte valeur ajoutée
Investissement dans des infrastructures durables et protection de l'environnement
Vision 2030 de Maurice

CONTEXTE

- Transformation structurelle remarquable d'une économie à faible revenu à un pays à revenu intermédiaire (PRI) tranche supérieure. Des bases solides pour la bonne gouvernance. Longue tradition de stabilité politique et sociale. Secteur privé robuste et secteur des services financiers hautement compétitif. Fortes opportunités économiques dans divers secteurs. Prévisions positives pour une forte reprise économique.
- Inquiétudes croissantes sur viabilité de la dette publique. Un environnement économique mondial

RISQUES

- La menace persistante de la Covid-19 et la reprise plus lente que prévue après la pandémie et l'incertitude économique mondiale persistante entraînant des changements dans les politiques et les priorités gouvernementales qui constituent le point d'ancrage du DSP.
- Répercussions potentielles de la hausse des prix mondiaux de l'énergie fossile et des denrées alimentaires liée à la guerre entre la Russie et l'Ukraine
- Augmentation de l'occurrence des catastrophes

HYPOTHÈSES

- Le soutien de la BAD est essentiel pour couvrir les déficits budgétaires et atténuer les pressions budgétaires, facilitant ainsi la transition de Maurice vers le statut de pays à revenu élevé.
- La détermination du gouvernement à mettre en œuvre le programme de transformation pour faire face à l'affaiblissement de la croissance économique et la vulnérabilité accrue aux chocs externes et climatiques.
- Relever les défis critiques du développement tels que les déficits de compétences, le chômage des jeunes et des femmes, les chaînes de valeur sous-développées, etc. conduira à une économie plus productive.
- L'amélioration de la performance de la productivité contribuera à renforcer la résilience de l'économie et à réaliser une croissance économique inclusive,

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

[1] En baisse par rapport aux 8,4 millions de tonnes de l'année précédente, http://www.mauport.com/sites/default/files/public/annualreport-19-20-images.pdf.

[2] En 2017, le seuil de pauvreté relative était de 7 509 roupies pour un ménage composé d'un seul adulte et de 17 700 roupies pour un ménage comprenant 2 adultes et 2 enfants (âgés de moins de 16 ans).

[3] La Banque a également collaboré avec le PNUD et l'AFD pour aider Maurice à surmonter la crise environnementale et socio-économique résultant de la marée noire de juillet 2020. Parmi les autres domaines de dialogue et de collaboration, figurent l'adaptation et la résilience au changement climatique, ainsi que l'économie océanique.

[4] Voir l'Annexe A.8 pour une présentation plus détaillée de RPPP/PAPP 2021 qui s'est déroulée virtuellement le 15 juillet 2021.

[5] Le don du projet de zone spéciale de transformation agro-industrielle est épinglé pour les premiers retards de décaissement signalés dans le rapport Flashlight du 31 mars 2022. Le projet a été approuvé le 21 septembre 2021, signé le 21 décembre 2021 et non décaissé depuis plus de 3 mois.

[6] Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (version 2018), disponible à l'adresse https://www.mapsinitiative.org/.

[7] Voir l'Annexe A.8.

[8] Cette section concerne les enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2014-2018 et du DSP 2018-2020 actualisé.

[9] Le DSP 2009-2013 et le DSP 2014-2018 mis à jour DSP 2019-2020.

[10] Voir l'Annexe A.6.

[11] Voir l'Annexe A.3 pour la présentation du POI détaillé de 2022-2027.

[xii] **Source** : Perspectives économiques en Afrique (PEA), 2021.

[xiii] « *Medium Term Macroeconomic Framework, Fiscal Strategy and Debt Management Strategy FY 2020/2021-2023/2024* », ministère des Finances, du Plan et du Développement (MOFED), mai 2021.

[xiv] Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (version 2018), consultable à l'adresse https://www.mapsinitiative.org/